



CONFÉRENCE DE VARSOVIE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 11-22 NOVEMBRE 2013

La Conférence de Varsovie sur les changements climatiques de 2013 s'ouvre aujourd'hui à Varsovie, Pologne, et s'y poursuivra jusqu'au 22 novembre. La conférence comprend la 19^e session de la Conférence des Parties (CdP 19) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 9^e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 9). Trois organes subsidiaires se réuniront également: l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP).

La conférence examinera les différents points de l'ordre du jour relatifs au financement, à l'atténuation, à l'adaptation et à la technologie. La CdP entendra également un rapport de l'ADP concernant les progrès réalisés au cours de la deuxième année de son mandat consistant à élaborer « un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention applicable à toutes les Parties » d'ici 2015 pour entrer en vigueur au plus tard en 2020.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992, qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) aux fins d'éviter « les interférences anthropiques dangereuses » avec le système climatique. La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 195 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties (CdP 3) à Kyoto, au Japon, se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers l'économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont engagés à réduire leurs émissions globales de six GES d'une moyenne de 5 % par rapport aux niveaux de 1990, et ce entre 2008 et 2012 (la première période d'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME 2005-2009: Réunie à Montréal, au Canada, fin 2005, la CdP/RdP 1 a décidé d'établir le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a créé un processus pour examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de « Dialogue de la Convention ».

En décembre 2007, la CdP 13 et la CdP/RdP 3 se sont tenues à Bali, en Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption de la Feuille de route de Bali sur les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali, et a établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) avec pour mandat de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des Parties de l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Le terme des négociations dans les deux voies de négociation a été fixé à fin décembre 2009, à Copenhague.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. Cet événement de haut niveau a été marqué par des controverses sur la transparence et le processus. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein d'un groupe composé des représentants des grandes économies et de groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique: l'« Accord de Copenhague » qui a été par la suite présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Après 13 heures de débat, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague. En 2010, plus de 140 pays ont indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs ou mesures d'atténuation au niveau national. Les Parties ont également convenu de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP jusqu'à la CdP 16 et la CdP/RdP 6 en 2010.

CANCUN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Cancun, au Mexique, s'est tenue en décembre 2010, où les parties ont finalisé les Accords de Cancun. Dans la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Les Parties ont convenu d'envisager le renforcement de l'objectif global à long terme lors d'un examen à mener d'ici 2015, y compris par rapport à une cible proposée de 1,5 °C. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation adaptées au pays (MAAP) communiqués respectivement par les pays développés et les pays en développement. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que: la mesure, la notification et la vérification (MRV); et la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de l'aménagement durable des forêts et du renforcement des stocks forestiers dans les pays en développement (REDD+).

Les accords de Cancun ont également établi plusieurs nouvelles institutions et nouveaux processus, dont le Cadre de l'adaptation de Cancun, le Comité de l'adaptation, ainsi que le Mécanisme technologique qui comprend le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRIC). Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention régi par un Conseil



d'administration composé de 24 membres. Les Parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et ont établi un Comité permanent pour aider la CdP en ce qui a trait au mécanisme financier. Les Parties ont également pris acte de l'engagement par les pays développés de fournir 30 milliards de \$ US pour le financement du démarrage rapide pendant la période 2010-2012, et de mobiliser conjointement 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la CdP/RdP a exhorté les Parties visées à l'Annexe 1 à relever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, de manière à réaliser des réductions d'émissions globales conformes à l'échelle indiquée dans le Quatrième rapport d'évaluation (RE4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et a adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont été prolongés pour une autre année.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Durban, en Afrique du Sud, s'est tenue du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets, notamment l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en œuvre du FVC. Les Parties ont également convenu de lancer l'ADP nouvellement créée, ayant pour mandat « l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devra conclure ses travaux au plus tard d'ici 2015. Le nouvel instrument devrait entrer en vigueur à partir de 2020. En outre, l'ADP a également été chargé d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition d'ici à 2020 par rapport à l'objectif de 2 °C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Doha s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012. La conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé « la Passerelle climat de Doha ». Il s'agit notamment des amendements apportés au Protocole de Kyoto pour établir sa deuxième période d'engagement et un accord pour mettre fin aux travaux de l'AWG-KP à Doha. Les Parties ont également décidé de mettre fin à l'AWG-LCA et aux négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi a été transféré au SBI et au SBSTA, telles que: l'examen de l'objectif global 2013-2015; les mesures d'atténuation des pays développés et en développement; les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les plans nationaux d'adaptation (PNA); la MRV; les mécanismes associés et non associés au marché; et la REDD+. Les principaux éléments du résultat de Doha ont également englobé un accord sur la prise en considération des pertes et dommages, par exemple à travers « un mécanisme institutionnel pour le traitement des pertes et dommages subis dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ».

ADP 2: L'ADP 2 s'est réuni à Bonn, en Allemagne, du 29 avril au 3 mai 2013. La session a été organisée autour d'ateliers et de tables rondes, portant sur deux secteurs d'activités de l'ADP. Bon nombre de délégués ont estimé ce format utile à la progression des discussions de l'ADP. Plusieurs délégués ont toutefois noté que l'ADP devra être plus ciblée et interactive lors des futures sessions.

BONN: La Conférence de Bonn sur les changements climatiques a eu lieu du 3 au 14 juin 2013. La SBI 38 a été marquée par un contentieux sur l'ordre du jour concernant une proposition présentée par la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine visant à introduire un nouvel élément sur les questions juridiques et procédurales liées à la prise de décision dans le cadre de la CdP et la CdP/RdP. Comme aucune solution n'a été trouvée au conflit, la SBI n'a pas été en mesure d'entreprendre son travail de fond. La SBSTA 38 a réalisé ce que bon nombre de délégués ont perçu comme un progrès satisfaisant sur, entre autres, la REDD+ et plusieurs questions méthodologiques. La reprise de l'ADP 2 a été structurée autour d'ateliers et de tables rondes. Aucun accord n'a été atteint sur la création d'un ou de plusieurs groupes de contact afin de transférer une partie des travaux dans un cadre plus formel. Cependant, de l'avis de beaucoup, l'ADP devra passer à un mode de négociation pour réaliser des avancées lors des sessions à venir.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE INTERSESSIONS SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA TECHNOLOGIE (CET 6): Cette réunion a eu lieu du 26 au 28 juin 2013, à Bonn, en Allemagne. Les participants ont entendu un compte-rendu des résultats de la première réunion du Conseil consultatif du CRTC et du Programme pour l'Environnement des Nations Unies (PNUE) et du Secrétariat en ce qui concerne le travail en cours et le soutien aux activités relatives à l'évaluation des besoins technologiques. Ils ont abordé les collaborations naissantes et potentielles du CET avec d'autres arrangements institutionnels pertinents et ont examiné deux projets de dossiers technologiques.

PREMIÈRE RÉUNION D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT À LONG-TERME (FLT): La réunion, qui s'est tenue le 16 au 17 juillet 2013, à Manille, aux Philippines, a examiné les voies possibles pour mobiliser de façon accrue le financement des activités reliées au climat; les paramètres permettant d'identifier ces voies; et les environnements favorables et les cadres politiques dans le contexte de la mobilisation et du déploiement effectif du financement des activités reliées au climat dans les pays en développement.

DEUXIÈME RÉUNION D'EXPERTS SUR LE FLT: Cette réunion a eu lieu à Bonn, en Allemagne, les 19 et 20 août 2013, et a examiné: les environnements favorables et les cadres politiques pour le déploiement effectif du financement climatique; les politiques publiques et les instruments financiers qui facilitent la mobilisation de financements des activités reliées au climat dans les pays en développement en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation; et les paramètres permettant de définir les voies permettant de mobiliser de façon accrue le financement des activités reliées au climat.

ÉVÈNEMENT-SYNTHESE SUR LE FLT: Cet événement, qui a eu lieu à Incheon, en République de Corée, du 10 au 12 septembre 2013, comportait trois sessions thématiques: les voies pour mobiliser de façon accrue le financement des activités reliées au climat; les environnements favorables et les cadres politiques pour un déploiement effectif du financement des activités reliées au climat; et les environnements favorables et les cadres politiques permettant de mobiliser de façon accrue le financement. Reconnaisant les progrès réalisés, de nombreux représentants ont souligné que davantage de travail est nécessaire sur: les définitions applicables au financement des activités reliées au climat; la prévisibilité du financement; et le rôle du secteur privé.

12e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (GT) I ET LA 36e SESSION DU GIEC: Lors de sa réunion, qui s'est tenue du 23 au 26 septembre 2013 à Stockholm, en Suède, le GTI du GIEC a finalisé sa contribution au cinquième rapport d'évaluation (RE5), intitulé « Changement climatique 2013: Les fondements de la science physique ». Le Groupe spécial s'est ensuite réuni pour approuver le résumé du GTI à l'intention des décideurs et a accepté le rapport sous-jacent, y compris le Résumé technique et les annexes.

CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FVC: Lors de la réunion, qui s'est tenue du 8 au 10 octobre 2013, à Paris, en France, le Conseil a élaboré une feuille de route visant à mobiliser des ressources financières pour le Fonds en vue d'aider les pays en développement dans leurs efforts pour lutter contre les changements climatiques. Le Conseil a décidé de mettre en œuvre une mobilisation initiale de ressource pour le Fonds dans les trois mois après l'adoption des dispositions qui permettront au Fonds de recevoir et de gérer les fonds.

RDP 25 DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL: La 25e Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone a eu lieu à Bangkok, en Thaïlande, du 21 au 25 octobre 2013. Les délégués ont débattu de la question de savoir si le Protocole de Montréal a pour mandat d'examiner les hydrofluorocarbures (HFC) ou non. Alors que les délégués ne sont pas parvenus à un consensus sur les propositions d'amendement pour contrôler les HFC au titre du Protocole, ils ont convenu que le Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) se pencherait sur les aspects techniques, financiers et juridiques de la gestion des HFC en utilisant le Protocole de Montréal et ses mécanismes. Un accord s'est également dégagé quant à l'organisation d'un atelier en 2014 liée aux HFC.



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

LUNDI 11 NOVEMBRE 2013

En matinée, la cérémonie d'ouverture de la Conférence de Varsovie sur les changements climatiques a eu lieu, suivie par la plénière d'ouverture de la CdP 19. En après-midi et en soirée, les plénières d'ouvertures de la CdP/RdP 9, la SBI 39 et de la SBSTA 39 ont été convoquées.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le Président de la CDP 18 et de la CdP/RdP 8, Abdullah bin Hamad Al-Attiyah, Qatar, a souligné l'importance de la Passerelle climat de Doha et des progrès accomplis à Doha.

Marcin Korolec, Ministre de l'environnement de la Pologne, a appelé « chaque Partie a apporter sa contribution aux efforts pour sauver la planète », exprimant l'espoir que la CdP 19 permettra de construire une base solide pour la lutte contre les changements climatiques.

Rappelant aux délégués la devise olympique « plus vite, plus haut, plus fort », la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que ce qui se passe au Stade national de Varsovie « n'est pas un jeu: soit nous gagnons tous, soit nous perdons tous ».

Souhaitant la bienvenue aux délégués, Hanna Gronkiewicz-Waltz, Maire de Varsovie, a souligné les activités durables entreprises dans sa ville en matière de gestion de l'eau, de transports et d'énergie.

Présentant rapport sur les changements sans précédent intervenus dans le système climatique et sur leurs conséquences, le Président du GIEC, Rajendra Pachauri, a insisté sur la nécessité que la concentration de gaz à effet de serre (GES) atteigne son point culminant en 2015 et d'augmenter la part des énergies renouvelables.

PLÉNIÈRE DE LA CDP

QUESTIONS D'ORGANISATION: Marcin Korolec, Ministre de l'environnement de la Pologne, a été élu par acclamation en tant que Président de la CDP 19 et de la CdP/RdP 9.

Les Parties ont convenu d'appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet d'article 42 relatif au vote.

Concernant l'ordre du jour (FCCC/CP/2013/1), le Président de la CdP Korolec a souligné que le nouveau point sur la prise de décision dans le cadre du processus de la CCNUCC est distinct du point sur le règlement intérieur, et du point sur la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique en vue de modifier les Articles 7 et 18 de la Convention. Il a également assuré les Parties que les discussions sur le nouvel élément seront de nature prospective et que son inclusion ne préjugera pas des résultats.

La CdP a adopté l'ordre du jour tel que proposé, le point à l'ordre du jour concernant la deuxième évaluation de l'adéquation des Articles 4.2(a) et (b) de la Convention demeurant en suspens. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a souligné la nécessité de transparence et de prise de décisions efficaces afin d'aborder « l'un des plus grands risques pour l'humanité ».

Le Président de la CdP Korolec a indiqué que des consultations seront menées sur l'élection des membres du Bureau. Les Parties ont convenu de l'accréditation des organisations observatrices (FCCC/CP/2013/2).

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: Les Fidji ont mis en exergue, au nom du G-77/CHINE, les effets les plus « dévastateurs » du typhon Haiyan sur les Philippines, le Viet Nam et Palau, soulignant que les pays les moins responsables des changements climatiques sont les plus touchés. Déterminant les priorités, le délégué a souligné: la mise en œuvre des résultats des réunions précédentes; le financement; l'examen; les pertes et dommages; la technologie; et les mesures de riposte. Il a souligné que le financement constitue la base de toute mesure ambitieuse pour lutter contre les changements climatiques.

L'UNION EUROPÉENNE (UE) a plaidé pour des progrès sur, entre autres, le mécanisme relatif aux pertes et dommages, le programme de mise en œuvre, et les travaux en vue d'un régime juste et ambitieux pour l'après-2020. L'Australie a déclaré, au nom du GROUPE DE COORDINATION, que la CdP 19 doit « cimenter » les réalisations récentes, et a souligné l'importance de maintenir la confiance dans les procédures de prise de décision de la CCNUCC.

La Suisse, s'exprimant au nom du GROUPE DE L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a indiqué que le régime du climat devrait être renforcé par la mise en œuvre et la clarification des engagements en matière d'atténuation, d'opérationnalisation et de capitalisation du FVC, et par la création de règles comptables communes pour la détermination des unités de mécanismes de marché. Le délégué a déclaré que le typhon Haiyan est un « rappel brutal » de l'impératif du travail de la Convention.

Remerciant les délégués pour l'expression de leur solidarité après le passage du typhon Haiyan, les PHILIPPINES ont rappelé l'appel formulé à Doha pour une action urgente à la suite du typhon Bopha. Regrettant une « dévastation colossale » dans son pays après Haiyan, le délégué a instamment demandé aux personnes réfutant la réalité des changements climatiques de descendre de « leur tour d'ivoire ». Il a souligné que le monde est entré dans une nouvelle ère « où même les réductions d'émissions les plus ambitieuses des pays développés ne seront pas suffisantes ». Soulignant la nécessité d'une solidarité mondiale, il a signalé l'importance des moyens de mise en œuvre et la nécessité de remédier aux pertes et dommages.



Rappelant que la dernière conférence sur le climat a eu lieu dans le contexte de l'ouragan Sandy, Nauru, s'exprimant au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), a déclaré qu'il est difficile de prétendre que « nous avons été à la hauteur des engagements que nous avons pris les uns envers les autres » considérant Haiyan. La déléguée a insisté sur la nécessité de limiter le réchauffement planétaire à une mesure bien en dessous de 1,5 °C à l'aide de l'examen de la période 2013-2015 comme une opportunité pour assurer la survie. Le Swaziland a souligné, au nom du GROUPE AFRICAÏN, que les pertes et dommages dépassent les mesures d'adaptation, et a plaidé pour des objectifs d'atténuation ambitieux et des niveaux appropriés de soutien aux pays en développement. Le Népal, s'exprimant au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a souligné la CdP 19 comme une occasion d'aborder « les questions en suspens dans le cadre du Plan d'action de Bali », suggérant, entre autres, l'adoption des plans de travail sur le financement et pour l'ADP.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'exprimant au nom de la COALITION DES NATIONS ABRITANT DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES, a plaidé pour des progrès sur la REDD+, y compris un ensemble concis de modalités pour des financements axés sur les résultats, une combinaison de sources publiques et privées de financement, et des lignes directrices claires en matière de MRV. La Chine, s'exprimant au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (BASIC), a déclaré que le fait de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des engagements antérieurs est « primordial » pour créer les conditions nécessaires aux travaux dans le cadre de l'ADP. Le délégué a demandé à une feuille de route claire pour la fourniture d'un financement annuel de 100 milliards de \$ d'ici 2020. L'Arabie saoudite, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, a souligné la nécessité de maintenir la différenciation entre les engagements d'atténuation des pays développés et ceux des pays en développement; et l'appui à l'élaboration de mesures par les pays, y compris le financement pendant la période 2013-2020 à des niveaux qui ne sont pas inférieurs à ceux de la période de financement à démarrage rapide.

Le Panama a souligné, au nom du SYSTÈME D'INTÉGRATION CENTRAMÉRICAIN (SICA), la nécessité d'engagements plus ambitieux de la part de toutes les Parties, et a signalé les pertes et dommages comme « une condition fondamentale » au succès à Varsovie. Le Chili, s'exprimant au nom de l'ASSOCIATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), a plaidé pour des progrès sur: le financement; le cadre pour différentes approches (FVA); l'adaptation; la technologie; et la transparence, la responsabilité et le soutien aux actions. La République dominicaine, s'exprimant au nom du DIALOGUE DE CARTAGENA POUR UNE ACTION PROGRESSIVE, a annoncé le lancement de la plate-forme de Quisqueya en octobre 2013 lors d'une réunion à laquelle participaient 34 pays développés et en développement issus de régions et de groupes de négociation divers.

Le Nicaragua a plaidé, au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES (LMDC), pour: une hausse « inconditionnelle » des objectifs d'atténuation des pays visés à l'Annexe I en 2014; une capitalisation rapide et substantielle du FVC; la mise en fonction du mécanisme relatif aux pertes et dommages; et la finalisation du mécanisme de la technologie, notamment en abordant les droits de propriété intellectuelle (DPI). Le Tadjikistan a souligné, au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT MONTAGNEUX ET ENCLAVÉS, l'égalité d'accès au FVC pour l'adaptation, et le fait que les efforts des pays développés ne sont pas suffisants pour freiner les changements climatiques. Cuba, s'exprimant au nom de l'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEUPLES DE NOTRE AMÉRIQUE (ALBA), a souligné la nécessité de mettre

en œuvre les décisions relatives au financement; et a confirmé le principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD), et le rôle de chef de file des pays développés.

Le Groupe COMMERCE ET INDUSTRIE a souligné que les investissements et les innovations dépendent d'institutions fortes, et de la protection des investissements et des DPI. Appelant les Parties à prendre des mesures courageuses et à choisir les populations plutôt que les intérêts des entreprises, les ONG ENVIRONNEMENTALES ont souligné que les négociations de la CdP 19 portent sur un budget global d'émissions, que les Parties doivent accepter de partager équitablement en fonction de leur responsabilité historique. Les PEUPLES AUTOCHTONES ont plaidé pour: la participation pleine et effective des peuples autochtones dans tous les processus de la CCNUCC; des décisions plus concrètes relatives aux peuples autochtones; et le respect des droits des peuples autochtones.

PLÉNIÈRE DE LA CDP/RDP

QUESTIONS D'ORGANISATION: Concernant l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2013/1), les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont proposé un nouveau point sur les modalités et les arrangements permettant à la table ronde ministérielle de haut niveau d'examiner à nouveau les engagements chiffrés en matière de limitation ou de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement. Appuyée par l'Australie, l'UE s'y est opposée, en soulignant que la décision pertinente de Doha sur le mécanisme relatif à l'ambition fournit suffisamment d'indications à ce sujet. Notant l'absence de consensus sur sa proposition, le G-77/CHINE a souligné que la question pourrait être soulevée dans le cadre du point de l'ordre sur les autres questions.

Les Parties ont adopté l'ordre du jour tel que proposé initialement et ont convenu de l'organisation des travaux (FCCC/KP/CMP/2013/1) sans amendement. Le Président de la CdP/RdP Korolec a indiqué que les consultations concernant l'élection des membres du Bureau seront menées.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: Le G-77/CHINE a plaidé pour: une prompt ratification, par toutes les Parties, de l'amendement au Protocole de Doha; que les travaux en cours dans le cadre du SBSTA renforcent l'intégrité environnementale et évitent la « création d'échappatoires »; et un niveau d'ambition accru de la part des Parties visées à l'Annexe I en vertu du mécanisme relatif à l'ambition lancé à la CdP/RdP 8.

Notant que l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha requiert la ratification par les trois quarts des Parties au Protocole, mais qu'il n'a été ratifié que par trois d'entre elles, l'UE a souligné son engagement à le ratifier. L'Australie, s'exprimant au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné la nécessité de consolider les réalisations récentes et de finaliser les règles pour la deuxième période d'engagement. Le Liechtenstein a exprimé, au nom du GIE, sa satisfaction concernant l'Amendement de Doha.

Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS; le Népal, au nom des PMA; le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN; le Nicaragua, au nom des LMDC; et la Colombie, au nom de l'AILAC, ont appelé les pays développés Parties à élever le niveau de leur ambition et à accélérer la ratification de l'Amendement de Doha. Les PMA ont également instamment demandé aux Parties visées à l'Annexe I qui n'ont pas pris d'engagements pour la deuxième période d'engagement à élever le niveau de leur ambition. La Chine, s'exprimant au nom de BASIC, a instamment prié les pays développés Parties à revoir et à relever de manière significative leurs objectifs de réduction d'émissions en 2014, et les Parties qui n'ont pas pris de tels engagements à augmenter le niveau de leur ambition dans le même délai.

Les LMDC ont souligné que le fait d'élever le niveau de l'ambition pré-2020 est la clé d'un solide régime de l'après 2020. L'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom de la LIGUE

DES ÉTATS ARABES, a souligné la responsabilité historique des pays développés en matière d'atténuation des effets des changements climatiques. L'Équateur, s'exprimant au nom de l'ALBA, a déclaré que la lutte contre les changements climatiques nécessite un effort mondial et a exhorté un changement du paradigme du développement.

CLIMATE JUSTICE NOW! a appelé toutes les Parties visées à l'Annexe I à réviser et à revoir immédiatement à la hausse leurs objectifs, et à ratifier l'Amendement de Doha. Le RÉSEAU ACTION CLIMATIQUE (CAN) a appelé les pays à se présenter au Sommet 2014 sur les changements climatiques du Secrétaire général de l'ONU avec des objectifs ambitieux. Le CAUCUS AUTOCHTONE a plaidé pour une application de l'équité en ce qui concerne les peuples autochtones en garantissant leur pleine participation. Soulignant que cette génération détient l'atmosphère de la planète en fiducie pour les générations futures, YOUNGO a instamment demandé l'inclusion de l'équité intergénérationnelle et les pertes et dommages dans le nouvel accord.

PLÉNIÈRE DU SBI

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le Président du SBI, Tomasz Chruszczow (Pologne), a souligné la nécessité de rationaliser les discussions et de travailler efficacement. Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/SBI/2013/11), le point sur les informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I étant maintenu en suspens.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont souligné l'adaptation et la mise en fonction d'un mécanisme relatif aux pertes et dommages comme des priorités. Nauru, nom de l'AOSIS, a réitéré que les pertes et dommages sont différents de l'adaptation et l'atténuation. Le Panama, s'exprimant au nom du SICA, a souligné l'importance d'un mécanisme relatif aux pertes et dommages qui soit relié à d'autres organes et institutions dans les domaines de l'adaptation, de la technologie et de la finance. Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a demandé des engagements financiers solides de la part des pays développés, y compris l'adaptation par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le FVC.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné, entre autres, les consultations et analyses internationales (ICA), les MAAN et le fait de clarifier davantage les objectifs des pays développés. Soulignant la contribution du GTI du GIEC au RE5, l'UE a plaidé pour des progrès sur la Révision. Le Mexique a souligné, au nom du GIE, la nécessité: d'une meilleure compréhension de la diversité des MAAN; d'accords sur les arrangements institutionnels concernant la REDD+; et d'arrangements institutionnels pour les pertes et dommages conçus sur la base des dispositifs existants. Le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, a appelé à: un renforcement du pouvoir de décision du Groupe consultatif d'experts (GCE); des mesures d'atténuation dans le secteur forestier; et des arrangements institutionnels sur les pertes et dommages envisageant l'indemnisation, la réadaptation et l'assurance. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a souligné, au nom de la COALITION DES NATIONS ABRITANT DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES, qu'un processus conjoint SBI/SBSTA sur la coordination des financements pour les mesures relatives à la foresterie est essentiel à la mise en œuvre de la REDD+.

Le Tadjikistan a suggéré, au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT MONTAGNEUX ET ENCLAVÉS, d'autres réunions pré-session avant la prochaine CdP, et a signalé les PAN comme une priorité pour tous les pays en développement. La Bolivie, s'exprimant au nom de l'ALBA, a observé que les forêts jouent également un rôle dans l'adaptation, et a insisté sur le financement de l'adaptation.

Le CAN a déclaré qu'il ne devrait y avoir aucun « retour en arrière » concernant les pertes et dommages, en soulignant que la question repose sur la justice climatique et la protection des droits de l'homme et de la dignité. CLIMATE JUSTICE NOW! a plaidé pour un mécanisme relatif aux pertes et dommages qui aille au-delà de l'adaptation et qui ne puisse être évalué en termes monétaires.

PERTES ET PRÉJUDICES: Notant les soumissions de l'UE et du G-77/Chine sur les pertes et dommages, le Président du SBI Chruszczow a encouragé les Parties à s'engager également de manière informelle et bilatérale, et à formuler des propositions textuelles.

La Bolivie a souligné, au nom du G-77/CHINE, que les travaux sur les pertes et dommages doivent être significatifs et a souligné le besoin de ressources supplémentaires. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS; le Timor Leste, au nom des PMA; et la Tanzanie, au nom du GROUPE AFRICAINE, ont instamment demandé l'accomplissement du mandat de Doha en établissant un mécanisme relatif aux pertes et dommages. L'ÉGYPTE a souligné les liens entre les pertes et dommages, et l'adaptation, et a plaidé pour: l'identification des besoins des pays en développement; le financement d'un mécanisme relatif aux pertes et dommages; et la prise en compte des systèmes d'alerte précoce. Un groupe de contact examinera la question.

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR: Les points et sous-points suivants de l'ordre du jour ont été brièvement examinés et transmis à des groupes de contact ou à des consultations informelles:

- Communications des Parties visées à l'Annexe I;
- Communications des Parties non visées à l'Annexe I, y compris le GCE, et un appui financier et technique;
- Coordination de l'appui à la mise en œuvre de mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels;
- Technologie, y compris: le rapport annuel commun du CET et du CRTC; le rapport sur les modalités et les procédures du CRTC et son Conseil consultatif; et le Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies;
- Mesures de riposte, y compris: le forum et le programme de travail; les questions relatives à l'Article 3.14; et les progrès accomplis sur la mise en œuvre de la décision 1/CP.10;
- Examen de la période 2013-2015;
- Parties visées à l'Annexe I dont la situation particulière est reconnue par la CdP;
- Second dialogue en vertu de l'Article 6 de la Convention sur la participation du public;
- Genre, changements climatiques et CCNUCC;
- Achèvement du processus d'examen expert au titre de l'Article 8 du Protocole pour la première période d'engagement;
- MAAN, y compris: la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus d'ICA; et le programme de travail visant à améliorer la compréhension de la diversité des MAAN;
- Financement, y compris le Fonds pour l'adaptation et d'autres questions liées au financement;
- Renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole;
- Questions relatives au mécanisme prévu par le Protocole et sous-points pertinents;
- PAN;
- Rapport du comité de l'adaptation;
- PMA; et
- Questions administratives, financières et institutionnelles, y compris le budget-programme pour la période 2014-2015.

Le SBI a pris note du rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'Annexe I pour la période 1990-2011; et le rapport de l'administrateur du Journal des transactions internationales.

Soulignant des « circonstances extraordinaires », le Président du SBI Chruszczow a proposé, et les Parties ont accepté, de reporter à la SBI 40 l'examen des questions relatives aux procédures, mécanismes et arrangements institutionnels pour les appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP, et les privilèges et immunités des personnes siégeant aux organes créés en vertu du Protocole de Kyoto. L'ARABIE SAOUDITE a souligné que ceci ne constitue pas un précédent pour les décisions futures du SBI.

PLÉNIÈRE DU SBSTA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Concernant l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2013/4), le Président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie) a proposé d'inclure un nouveau sous-point sur la clarification du texte de la section G, de l'Article 3.7 ter de l'Amendement de Doha concernant le point sur les questions méthodologiques relevant du Protocole. Les Parties ont accepté, tout en adoptant l'ordre du jour et en acceptant l'organisation des travaux. Concernant les déclarations d'ouverture, le SBSTA a également convenu que les Parties les soumettraient au Secrétariat en vue de leur affichage en ligne.

AGRICULTURE: Le Président du SBSTA Muyungi a proposé un groupe de contact pour examiner cette question. Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, appuyées par le BRÉSIL, l'ÉGYPTE, l'INDE, l'ALGÉRIE, l'ARGENTINE et d'autres Parties, s'y sont opposées, expliquant qu'il n'avait pas été préalablement accepté. Les ÉTATS-UNIS, l'UE, la SUISSE, le CANADA, la NOUVELLE-ZÉLANDE et l'Australie, ont exprimé leur volonté de discuter de cette question et leur appui à un groupe de contact. Le Président du SBSTA Muyungi consultera les Parties de manière informelle et présentera rapport au SBSTA. L'atelier sur l'agriculture aura lieu comme prévu.

COMBUSTIBLES DE SOUTÈ: Concernant les émissions provenant des carburants utilisés dans l'aviation internationale et le transport maritime, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont rendu compte des travaux relatifs à ce point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2013/MISC.20).

CUBA, s'exprimant au nom de l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la République démocratique du Congo, l'Équateur, l'Égypte, l'Inde, la Malaisie, le Nicaragua, les Philippines, l'Arabie saoudite et le Venezuela, a déclaré que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée au commerce international. Le délégué de la CHINE a déclaré qu'il saluait « la réaffirmation » des RCMD par l'OACI et que l'OMI reconnaît les principes de la CCNUCC, y compris les RCMD. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a exprimé sa préoccupation par rapport aux approches unilatérales face à l'aviation et a déclaré que les émissions issues du transport maritime devraient être examinées dans le cadre de l'OMI.

Le JAPON a souligné que le principe de non-discrimination de la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale entre en conflit avec les RCMD, et a déclaré que le premier devrait guider le secteur de l'aviation. La déléguée a indiqué que les RCMD ne sont pas appropriées pour l'industrie du transport maritime en raison de la complexité de l'enregistrement des vaisseaux. SINGAPOUR, appuyée par le PANAMA, a qualifié l'OACI et l'OMI d'organismes « les plus compétents » pour réduire les émissions dans leurs secteurs respectifs. Le SBSTA mènera des consultations informelles.

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR: Les points et sous-points suivants de l'ordre du jour ont été brièvement examinés et transmis à des groupes de contact ou à des consultations informelles:

- Programme de travail de Nairobi;
- Rapport du Comité de l'adaptation;
- Principes méthodologiques concernant la REDD+;
- Coordination de l'appui aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier dans les pays en développement;
- Technologie, y compris: le rapport annuel commun du CET et du CRTC; le rapport sur les modalités et les procédures du CRTC; et le troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques identifiés par les Parties non visées à l'Annexe I;
- Recherche et observation systématique;
- Mesures de riposte, y compris: le forum et le programme de travail; ainsi que les questions relatives aux Article 2.3 du Protocole;
- Questions méthodologiques relevant de la Convention et sous-points;
- Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto et sous-points;
- Mécanismes de marché et autres, y compris le FVA; les approches non fondées sur le marché; et le nouveau mécanisme fondé sur le marché (NMM);
- Examen de la période 2013-2015; et
- Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés Parties.

QUESTIONS DIVERSES: Le SBSTA a examiné une proposition formulée par le Brésil concernant le développement par le GIEC d'une méthodologie de référence sur les responsabilités historiques guidant les consultations nationales pour l'accord de 2015 au titre du SBSTA. Les ÉTATS-UNIS, soutenus par l'UE, l'Australie, la Suisse, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et Israël, se sont opposés à l'examen de cette question, alors que le Venezuela, l'Inde, Cuba, la Chine, la Bolivie et l'Arabie Saoudite l'ont appuyé. Le Président du SBSTA Muyungi a déclaré qu'il consulterait les Parties et présenterait rapport à la plénière du SBSTA.

DANS LES COULOIRS

Les délégués ont poussé un soupir de soulagement lorsque l'ordre du jour de la CdP a été adopté en douceur lundi matin, confirmant que les fantômes de la session paralysée du SBI en juin « ont été chassés ». D'après les rumeurs, ce fut de justesse, puisqu'un accord sur l'inclusion d'un nouveau point sur la prise de décision dans le cadre du processus de la CCNUCC a été atteint seulement quelques minutes avant la cérémonie d'ouverture. Certains ont déploré, cependant, que l'adoption sans peine de l'ordre du jour très chargé ait été gênée par deux heures de déclarations d'ouverture. En conséquence, aucune période de temps n'a été laissée aux déclarations d'ouverture dans le cadre du SBSTA en soirée.

Bien que l'adoption de l'ordre du jour n'ait créé aucun drame, la plénière d'ouverture de la CdP n'en était pas moins très émotionnelle, bon nombre de délégués évoquant les ravages causés par le typhon Haiyan aux Philippines, au Viet Nam et dans d'autres pays de la région. Un discours puissant prononcé par Nadrev Sano, le Commissaire aux changements climatiques des Philippines, a fait monter les larmes aux yeux de plusieurs participants, alors qu'il annonçait qu'il jeunerait volontairement, en solidarité avec son peuple, jusqu'à ce que la CdP ait atteint un résultat significatif et qu'elle affirme de réelles ambitions en matière de mesures climatiques.



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

MARDI 12 NOVEMBRE 2013

Le matin, la plénière d'ouverture de l'ADP a eu lieu. Tout au long de la journée, un certain nombre de groupes de contact, de consultations informelles, d'ateliers et d'autres événements ont eu lieu dans le cadre du SBI, du SBSTA et de l'ADP. Ceux-ci comprenaient, entre autres: un atelier sur l'agriculture au cours de la session du SBSTA; un atelier sur le genre et les changements climatiques au cours de la session du SBI; un atelier sur la coopération dans le domaine des stratégies de riposte au cours du forum sur les mesures de riposte; la deuxième réunion du dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015; une réunion d'information de l'ADP proposant un aperçu des institutions, des mécanismes et des arrangements en vertu de la Convention; et un groupe de contact sur les pertes et dommages.

ADP

MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA DÉCISION 1/CP.17: Ouvrant la troisième partie de l'ADP 2, le Co-Président Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) a souligné que, d'ici la fin de la Conférence de Varsovie, la moitié de la durée de vie de l'ADP se sera écoulée. Il a plaidé pour un projet de texte de négociation d'ici décembre 2014 et un texte de négociation d'ici mai 2015. Il a attiré l'attention sur la note des Co-Présidents sur l'organisation du travail (ADP.2013.16. InformalNote) et s'est félicité des soumissions des Parties. Il a expliqué que le travail de l'ADP bénéficiera également de documents techniques sur l'adaptation (FCCC/TP/2013/10) et sur les ambitions pré-2020 (FCCC/TP/2013/8 et Add.s 1&2).

Concernant le secteur d'activité 1 (accord de 2015), le Co-Président Kumarsingh a déclaré que les Parties sont prêtes à « changer de vitesse » en allant de l'avant, et non l'inverse, et à définir le contenu et les éléments de l'accord de 2015. Concernant le secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020), il a appelé à une compréhension commune des résultats concrets à Varsovie.

Il a expliqué que des consultations ouvertes, animées par les questions des Co-Présidents, auront lieu dans un cadre de plénière, exprimant l'espoir que ce cadre plus formel permettra un échange dynamique, transparent et inclusif. Les Co-Présidents consulteront également les Parties sur la nécessité de poursuivre les sessions en 2014, en plus des trois sessions déjà convenues.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE:

Les Fidji ont souligné, au nom du G-77/CHINE, les principes de la Convention et la nécessité d'éviter leur réinterprétation. Le délégué a plaidé pour un résultat juste, ambitieux et équitable en vertu de la Convention, conformément à ses principes, qui comprendrait l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné la nécessité d'un objectif mondial sur l'adaptation.

L'UE a plaidé pour des progrès sur les éléments de fond du nouvel accord et pour fixer un calendrier pour les réaliser. En ce qui concerne le secteur d'activité 2, le délégué a demandé: des options spécifiques avec des résultats tangibles; de nouveaux engagements et la mise en œuvre de ceux existants; et la multiplication des mesures dans des domaines présentant un potentiel d'atténuation élevé, y compris les HFC. L'Australie a souligné, au nom du GROUPE DE COORDINATION, la nécessité de créer une dynamique pour obtenir un accord efficace, toutes les Parties contribuant « au mieux de leurs capacités »; et l'importance de jeter les bases pour construire les éléments d'un texte de négociation. Concernant le secteur d'activité 2, le délégué a encouragé les pays qui n'ont pas encore soumis leur engagement, y compris 20 des 50 plus grands émetteurs, de le faire.

La Suisse, au nom du GIE, a appelé à une décision sur les éléments, la structure et la portée du nouvel accord. Le délégué a souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale, y compris en envoyant un signal clair au Protocole de Montréal pour éliminer les HFC.

Nauru a souligné, au nom de l'AOSIS, sa proposition sur les possibilités d'atténuation et les stratégies pour surmonter les obstacles à leur mise en œuvre plus large. S'opposant à un régime constitué d'engagements et d'examen non contraignants, le Népal a suggéré, au nom des PMA, deux groupes de contact pour chaque secteur d'activité; a appelé les délégués à explorer une gamme d'options pour relever le niveau d'ambition pré-2020; et a instamment demandé la prise en compte des résultats de la mise en œuvre de l'AWG-LCA pour la période 2013-2020, en particulier en ce qui concerne le financement.

La Chine, s'exprimant au nom de BASIC, a salué la proposition brésilienne à savoir que le GIEC élabore une méthodologie de référence sur les responsabilités historiques. Le Chili, pour l'AILAC, a instamment demandé l'établissement de ponts entre les diverses réalités, capacités et responsabilités entre



les pays, et s'est déclaré prêt à « plonger plus profondément » dans la définition des éléments de l'accord de 2015, en particulier sur l'adaptation, le financement et la transparence des mesures et du soutien.

Le Venezuela a souligné, pour les LMDC, que « l'applicabilité à tous » ne veut pas dire uniformité de l'application et a déclaré que le fait de rehausser l'ambition des pays relevant de l'Annexe I en 2014 est crucial pour atteindre le succès en vertu du secteur d'activité 1. L'Arabie saoudite, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, a appelé à : des engagements clairs de la part des pays développés en tenant compte des principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité et de justice dans le partage des ressources atmosphériques; la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto; et l'opérationnalisation du FVC et du CET.

La Bolivie, s'exprimant au nom de l'ALBA, a souligné que « le climat n'est pas une occasion d'affaires lucratives » et a mis en garde contre le transfert des obligations des pays développés aux pays en développement par le biais des prêts bancaires, des marchés du carbone, des assurances de risque et des investissements privés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'exprimant au nom de la COALITION DES NATIONS ABRITANT DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES, a appelé à un soutien financier et technique nouveau et supplémentaire pour la mise en œuvre des activités de la REDD+, qui serait accompagnée d'une nouvelle architecture de gouvernance.

Le Panama a soutenu, au nom du SICA, entre autres, une feuille de route pour des financements publics durables et prévisibles complétés par des financements du secteur privé; un mécanisme solide de contrôle et de surveillance en ce qui concerne le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités; et un accès simplifié aux institutions existantes.

Le PÉROU a appelé à des objectifs plus ambitieux et une feuille de route claire pour l'accord de 2015, avec des réunions supplémentaires avant la CdP 20. Il a souligné l'importance de négocier un accord qui est politiquement réalisable et durable, et a instamment demandé un accord sur les critères d'évaluation des aides passées et présentes.

Les BINGO ont souligné l'importance d'impliquer les entreprises dans le processus de l'ADP, notant que l'innovation et l'investissement dépendent de règles claires et de marchés forts. Le CAN a appelé à un ensemble commun d'indicateurs d'équité pour évaluer les futurs engagements des Parties. CLIMATE JUSTICE NOW! a instamment prié les gouvernements à prendre des mesures plus ambitieuses fondées sur l'équité. Les PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé à une approche fondée sur les droits de l'homme, soulignant la nécessité d'une pleine participation des peuples autochtones à tous les niveaux. La FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL ET CONGRÈS DES ORGANISATIONS INDUSTRIELLES a indiqué que le nouvel accord doit inclure un soutien suffisant pour faire face aux impacts des changements climatiques, et des règles strictes en matière de comptabilité et de conformité. Les FEMMES ET GENRES ont instamment demandé l'abandon d'un paradigme axé sur le profit, et ont appelé à des mesures qui : sont basées sur la science; sont responsables en matière de genre; et reflètent une approche fondée sur les droits de l'homme. YOUNGO a souligné que le principe de l'équité intergénérationnelle doit être au cœur de l'ADP.

VUE D'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS, DES MÉCANISMES ET DES DISPOSITIFS EN VERTU DE LA CONVENTION: En après-midi, l'ADP s'est réuni pour examiner un aperçu des institutions, des mécanismes et des dispositifs en vertu de la Convention. Le Co-Président Runge-Metzger a identifié l'état d'avancement de la Convention comme « un point de départ naturel » des discussions au titre des deux secteurs d'activité de l'ADP. Le Secrétariat a présenté un aperçu (FCCC/ADP/2013/INF.2), signalant une interface en ligne pour consultation future.

Déplorant que les aspects critiques de la REDD+ aient été laissés de côté, le BRÉSIL a demandé que le document et la plate-forme en ligne soient modifiés pour refléter le contexte d'un soutien adéquat et prévisible de la part des pays développés et des travaux en cours sur le financement de la REDD+. Le délégué des PHILIPPINES a souligné la nécessité de s'attaquer à la crise du financement de l'adaptation, et a appelé à un financement prévisible, adéquat et durable pour faire fonctionner les institutions existantes. L'IRAN a souligné le principe de responsabilités communes mais différenciées.

La CHINE a souligné l'examen et la mise en œuvre des engagements pris par les Parties à l'Annexe I au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole et a appelé à des efforts d'atténuation comparables par les Parties visées à l'Annexe I n'ayant actuellement pas d'engagements au titre du Protocole. Le NÉPAL a appelé à tirer profit du FVC et à assurer que toutes les fonctionnalités des MAAN soient mises en activité grâce à un soutien accordé aux pays en développement.

L'UE a suggéré d'examiner les institutions existantes sur l'adaptation, l'atténuation, le financement et la technologie, afin d'évaluer leur adéquation ou d'identifier les lacunes à combler pour fournir les éléments essentiels de l'accord de 2015. Soulignant un mécanisme financier sans ressources suffisantes et sans certitude comme un problème structurel, ANTIGUA-ET-BARBUDA a recommandé que tout futur mécanisme financier soit créé sous l'égide de la Convention de sorte qu'il soit sujet à révision. La déléguée a mis en garde contre une inversion du principe de pollueur-payeur au moyen de prêts des pays développés vers les pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation.

La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a plaidé pour clarifier ce que constitue un financement d'activité relative au climat, exprimant sa préoccupation que des sommes importantes soient canalisées vers le secteur privé ou qu'elles relèvent de l'aide publique au développement. Appelant à un moyen pratique d'aborder le transfert de technologie, l'INDE a déploré que les DPI soient « transformés en un tabou » dans le cadre de la CCNUCC. NAURU a appelé les pays développés à : élever le niveau d'ambition en utilisant le mécanisme relatif à l'ambition; aider des pays en développement à concevoir, à préparer et à mettre en œuvre leurs MAAN; et capitaliser sur le potentiel d'atténuation que représentent l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

SBSTA

ATELIER SUR L'AGRICULTURE: Au cours de la matinée, un atelier du SBSTA sur l'agriculture a eu lieu pendant la session, modéré par Hans Åke Nilsagård (Suède) et Selam Kidane Abebe (Éthiopie). Le Président du SBSTA Muyungi

a ouvert l'atelier, signalant les consultations qu'il mène actuellement sur la création d'un groupe de contact du SBSTA sur l'agriculture.

Le GIEC a présenté sur les divers impacts des changements climatiques sur l'agriculture en expliquant que le secteur est vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes, avec des implications pour la sécurité alimentaire. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE a discuté des défis, des opportunités et des réussites rencontrés dans la mise en œuvre pratique des mesures d'adaptation et dans l'identification des bénéfices partagés de l'adaptation dans le domaine de l'agriculture.

Au cours du débat, la SUISSE et l'INDE ont partagé leurs expériences sur l'impact des changements climatiques sur l'agriculture. Le JAPON et la COLOMBIE ont abordé les pratiques et les approches en matière d'adaptation dans le domaine de l'agriculture. L'UE et le Malawi, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, ont souligné les connaissances scientifiques comme un moyen pour améliorer les efforts d'adaptation, tout en favorisant la productivité agricole.

Au cours de la discussion qui a suivi, l'Égypte, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné que la prise en compte de l'agriculture par le SBSTA doit se concentrer sur l'adaptation, et s'est dite favorable à ce que cette question soit examinée plus en profondeur par la SBSTA 40. Parmi plusieurs questions clés pour l'adaptation dans le secteur agricole, le délégué a identifié les pertes et dommages comme une question « cruciale ».

Plusieurs pays en développement, notamment le VIET NAM, le SRI LANKA, l'ARGENTINE et la THAÏLANDE, ont souligné la vulnérabilité de leurs secteurs agricoles aux fluctuations climatiques, y compris: la baisse des rendements; l'augmentation des incidents de ravageurs et de maladies; les sécheresses; et les moyens de subsistance menacés des populations rurales qui dépendent de l'agriculture. La Gambie, s'exprimant au nom des PMA, et l'Égypte, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, et plusieurs autres pays en développement ont demandé des financements et le transfert de technologies pour faciliter les efforts d'adaptation au niveau local et inclure l'agriculture dans les PAN.

L'AUSTRALIE a noté les défis communs rencontrés par de nombreux pays agricoles, malgré des circonstances nationales variées. Le BRÉSIL a souligné que l'agriculture tropicale est plus vulnérable, et a souligné la nécessité de mettre l'accent sur l'adaptation, et non sur les bénéfices partagés. Le délégué a suggéré d'établir une plate-forme de collecte d'information.

Les ÉTATS-UNIS ont identifié la gestion des connaissances, le renforcement des capacités et le transfert de technologies comme des points communs. Le CANADA a noté que de nombreux pays ont mentionné les approches localement appropriées et la nécessité d'accroître la résilience. La CHINE a souligné la sécurité alimentaire comme une priorité et a appelé à des travaux sur cette question de façon à maintenir la conformité avec les principes de la Convention, en particulier les responsabilités communes mais différenciées.

Le Secrétariat élaborera un rapport de l'atelier pour la SBSTA 40, et les consultations informelles sur l'opportunité de convoquer un groupe de contact se poursuivront.

DIALOGUE STRUCTURÉ ENTRE EXPERTS SUR L'EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Le deuxième dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015 de l'adéquation de l'objectif global à long terme et sur

l'ensemble des progrès réalisés en vue de le réaliser a eu lieu dans l'après-midi, co-animé par Andreas Fischlin (Suisse) et Zou Ji (Chine).

Thomas Stocker, du GIEC, a présenté les principales conclusions de la contribution du GTI du GIEC au RE5, en soulignant que: le réchauffement du système climatique est sans équivoque; l'influence humaine sur le système climatique est claire; et la limitation des changements climatiques exigera des réductions substantielles et soutenues de GES. Les discussions ont porté sur: les projections concernant l'élévation du niveau de la mer; les impacts d'un réchauffement de 2 °C sur les petites îles; la fiabilité des projections; et l'évaluation des modèles climatiques.

Detlef van Vuuren, du Consortium pour la modélisation d'évaluation intégrée, a fait une présentation sur les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP), notant que les scénarios d'émissions ne comprennent que les scénarios de référence et ne couvrent pas la politique climatique. Jonathan Gregory, du GIEC, a décrit les causes de l'élévation du niveau moyen mondial de la mer, en soulignant la relation non linéaire entre l'évolution des émissions et l'élévation du niveau des mers. Krishna Kumar Kanikicharla, du GIEC, a présenté sur les changements régionaux, en se centrant sur les jours secs, les moussons, la variabilité des oscillations australes El Niño, et les cyclones tropicaux.

Au cours de la discussion, les parties ont posé des questions concernant, entre autres: l'estimation des niveaux d'émissions préindustriels; la prévision des seuils; l'évaluation de la faisabilité de la RCP 2.6; la prévision des événements météorologiques extrêmes selon divers scénarios; l'identification des cibles autres que la température; et l'inclusion des coûts d'adaptation dans l'objectif mondial à long terme.

ATELIER EN COURS DE FORUM DU FORUM SUR LES MESURES DE RIPOSTE: L'atelier en cours de session a été co-animé par le Président du SBSTA, Richard Muyungi, et le Président du SBI, Thomasz Chruszczow.

Un consultant de la CCNUCC a présenté un aperçu des travaux du forum, notant que les Parties ont exprimé leur satisfaction concernant le forum, pris comme un lieu pour discuter de l'impact des mesures de riposte.

Le G-77/CHINE a souligné que la coopération dans le domaine des stratégies de riposte doit être considérée dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, conformément aux principes et dispositions de la Convention. La déléguée a signalé le forum comme une bonne plateforme pour faciliter et renforcer la coopération. L'ARABIE SAOUDITE a souligné l'importance de la coopération, identifié les questions que les Parties peuvent explorer, et a souligné que les travaux du forum ne font que commencer et devraient se poursuivre. Le KOWEÏT a signalé le forum comme le bon endroit pour faire rapport sur l'impact des mesures de riposte, en soulignant que cette question devrait également être abordée dans les communications nationales.

Le PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT a mis en évidence un programme qui aide les pays en développement à entreprendre des mesures d'atténuation. L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL a souligné l'importance du travail décent et des emplois verts. La CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE a souligné la coopération sur les stratégies de riposte. Le CENTRE INTERNATIONAL DU COMMERCE

ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE a présenté un exposé sur les changements climatiques et le commerce, en affirmant que les mesures de riposte doivent être le résultat de la coopération. Le SOUTH CENTRE a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les Parties visées à l'Annexe I et les Parties non visées à l'Annexe I.

SBI

PERTES ET DOMMAGES: Le groupe de contact sur les pertes et dommages s'est réuni dans l'après-midi. Attirant l'attention sur les soumissions du G-77/Chine, l'UE et la Norvège, le Co-Président Robert Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) a invité les Parties à un échange de points de vue sur le mandat de Doha et l'organisation des travaux à Varsovie.

Le G-77/CHINE, appuyé par l'AOSIS, les PMA, le GROUPE AFRICAÏN et d'autres, a appelé à des discussions textuelles sur la base de sa présentation récente, et a souligné la nécessité d'un système pour traiter les pertes et dommages à la place d'une approche humanitaire ad hoc. L'AOSIS, les PMA, le GROUPE AFRICAÏN et d'autres ont instamment demandé une discussion sur les fonctions et les modalités. Le délégué des PHILIPPINES a plaidé pour la mobilisation de ressources pour le FVC.

Les ÉTATS-UNIS ont proposé d'examiner les mesures de riposte à l'intérieur et à l'extérieur de la CCNUCC. L'UE a déclaré que les arrangements institutionnels devraient s'appuyer sur les organes de la Convention et a appelé à l'engagement de toutes les parties prenantes concernées. La NORVÈGE a souligné le développement des connaissances, la coordination et l'action et le soutien comme des éléments composant les arrangements institutionnels. La SUISSE a souligné la nécessité d'un terrain d'entente sur les fonctions des arrangements institutionnels. La NOUVELLE-ZÉLANDE a identifié les pertes et dommages dans le cadre d'un continuum qui privilégie l'atténuation et l'adaptation en premier lieu, et a souligné les solutions existantes pour remédier aux pertes et dommages. Des consultations informelles se tiendront.

ATELIER SUR LES GENRES ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Dans l'après-midi, un atelier du SBI en cours de session sur les genres et les changements climatiques a eu lieu, co-animé par Lilian Portillo (Paraguay) et Georg Børsting (Norvège), et modéré par Jane Chigyal (États fédérés de Micronésie).

Les délégués ont entendu un rapport du Secrétariat sur la composition par sexe des organes et des délégations à la CCNUCC; et sur les travaux du Groupe de travail collectif sur la Décision sur le genre de la CdP 18, y compris une analyse des observations des Parties et des observateurs.

Les délégués participant à une table ronde sur l'équilibre entre les sexes dans le processus de la CCNUCC ont partagé les expériences d'une union parlementaire, de gouvernements nationaux et du système des Nations Unies, en soulignant: la création d'espaces pour les femmes; les sanctions créatives; assurer l'acceptation de tous; les quotas; le financement régulier et la formation pour les délégués des pays en développement; et des environnements favorables créés par des femmes dirigeantes. Les participants ont également appelé à des progrès vers la mise en œuvre de la Décision 23/CP.18 (équilibre entre les sexes et participation des femmes), y compris à travers un calendrier concret d'actions et un fonds mondial destiné à soutenir les femmes déléguées.

La deuxième table ronde a examiné les activités de renforcement des capacités visant à promouvoir une plus grande participation des femmes dans le processus de la CCNUCC. Les conférenciers ont souligné l'importance: de l'institutionnalisation du renforcement des capacités et de la formation; le renforcement adapté des capacités; le développement de compétences analytiques; la communication; et les mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports. Un panéliste a appelé à: un cadre pour la poursuite de la coopération; une feuille de route pour fixer des priorités; un calendrier et des objectifs; et un programme de formation permanente.

Un troisième groupe a abordé la question des politiques climatiques non sexistes.

Au cours des débats, les ÉMIRATS ARABES UNIS ont plaidé pour la poursuite des ateliers et des événements en cours de session. L'ISLANDE a fait remarquer que l'équilibre des sexes n'est qu'un aspect de l'égalité des sexes. L'OUGANDA a proposé l'établissement de cadres institutionnalisés permettant de présenter rapport sur les genres dans le contexte des changements climatiques, et l'incorporation des rapports de genre dans les communications nationales. L'UE a appelé à des ateliers sur le thème du genre dans le cadre du SBI sur, entre autres, l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement.

DANS LES COULOIRS

Mardi, le Stade national de Varsovie grouillait alors que les délégués bourdonnaient autour des halls au cours de ce qu'un délégué a qualifié « d'un des jours les plus achalandés de l'histoire du processus de la CCNUCC ».

L'ordre du jour chargé de la journée comprenait un certain nombre de groupes informels sur les mécanismes fondés sur les marchés, y compris ceux sur la réforme du Mécanisme de développement propre et de l'Application conjointe, les approches non fondées sur les marchés et le nouveau mécanisme de marché. Ces réunions multiples n'ont pas semblé générer beaucoup de points communs. Alors que certains semblaient désireux de compléter les mécanismes de Kyoto bien connus avec de nouveaux, d'autres demandaient ouvertement « pourquoi établir de nouveaux mécanismes – d'où proviendra la demande? » Certains ont également continué à remettre en question la nécessité même des mécanismes de marché, soulignant plutôt la nécessité de mesures d'atténuation nationales robustes. Le seul accord émergent était que l'obtention de résultats concrets, notamment en matière de nouveaux mécanismes, demanderait du temps.

Les délégués étaient toujours émus par le sort des populations touchées par le typhon Haiyan. Dans le groupe de contact sur les pertes et dommages, les références aux dommages causés dans son pays a ému aux larmes une déléguée des Philippines. Tout au long de la journée, les cercles rouges sont apparus sur les cols de certains participants pour exprimer leur solidarité avec Naderev Saño, le Commissaire aux changements climatiques des Philippines, et pour se joindre à son jeûne volontaire. Un délégué a expliqué que cette manifestation de soutien s'étend au-delà du nombre croissant de représentants de la société civile et même des couloirs de la salle de conférence de la CCNUCC, puisque des individus de partout autour du monde se sont engagés à jeuner dans l'espoir d'un résultat significatif à la CdP 19.



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013

Au cours de la matinée, la plénière de la CdP a été convoquée. Les séances plénières de la CMP et du SBSTA ont eu lieu dans l'après-midi. Tout au long de la journée, un certain nombre de groupes de contact, de consultations informelles, d'ateliers et d'autres événements ont eu lieu dans le cadre de la CdP, du SBI, du SBSTA et de l'ADP. Ils ont notamment inclus: la deuxième réunion du dialogue structuré entre experts sur l'Examen de la période 2013-2015; l'atelier de l'ADP sur les leçons tirées des expériences pertinentes d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM); les consultations ouvertes à tous de l'ADP sur les éléments de l'accord de 2015; les consultations ouvertes à tous de l'ADP sur le secteur d'activité 2; un groupe de contact SBSTA/SBI sur l'Examen de la période 2013 à 2015; et un groupe de contact de la CdP sur les questions liées au financement.

PLÉNIÈRE DE LA CDP

QUESTIONS D'ORGANISATION: Dates et lieux des futures sessions: Le PÉROU a offert d'accueillir la CdP 20/ CMP 10 du 1er au 12 décembre 2014 à Lima. La FRANCE s'est proposée pour accueillir la CdP 21/CMP 11 du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris. Le Président de la CdP Korolec consultera les Parties sur les offres pour accueillir les sessions futures.

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT:

Programme de travail sur le financement à long terme (FLT): Le Co-président du Programme de FLT, Mark Storey (Suède), a présenté le programme de travail étendu sur le FLT (FCCC/CP/2013/7), en soulignant la nécessité de transparence dans la définition et le suivi du FLT, et appelant à identifier les moyens de multiplier les financements privés pour l'adaptation.

Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont déclaré qu'un résultat positif en 2015 dépend des progrès en matière de prévisibilité, de responsabilité et de durabilité du FLT. L'Égypte a souligné, au nom du GROUPE AFRICAÏN, que l'ampleur des mesures prises face aux changements climatiques est liée à l'ampleur de l'appui fourni aux pays en développement, mettant en exergue l'écart dans le financement de l'adaptation. Les MALDIVES ont encouragé les pays développés à élaborer un accord sur la répartition du fardeau pour atteindre l'objectif annuel de 100 milliards de dollars. La Colombie, s'exprimant au nom du l'AILAC, a instamment demandé: la clarté et la prévisibilité dans l'allocation du financement; la clarté concernant l'ampleur des ressources à mobiliser; et un financement suffisant pour le Fonds d'adaptation (AF).

L'UE a indiqué qu'elle a rempli ses obligations en matière de FLT et en a présenté rapport. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a proposé la création d'un groupe de travail sur le FLT afin d'entamer un dialogue politique sur cette question.

Rapport du Comité permanent du financement (CPF):

Les Co-Présidents du CPF, Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Stefan Schwager (Suisse) ont présenté le rapport (FCCC/CP/2013/8). Le G-77/CHINE et le GROUPE AFRICAÏN ont appelé à des travaux sur la MRV du soutien. La BOLIVIE a demandé que l'attention soit orientée sur les forêts.

Fonds vert pour le climat (FVC): L'ancien Co-Président du FVC, Zaheer Fakir (Afrique du Sud), a présenté le rapport du FVC (FCCC/CP/2013/6). Il a indiqué que Manfred Konukiewicz (Allemagne) et Jose Maria Clemente Sarte Salceda (Philippines) ont été élus en tant que nouveaux Co-Présidents du FVC.

Le G-77/CHINE, les Maldives, s'exprimant au nom de l'AOSIS, la ZAMBIE, le BRÉSIL et d'autres ont appelé à une opérationnalisation et une capitalisation rapide et substantielle du FVC. Le G-77/CHINE a souligné que le mécanisme en faveur du secteur privé (MSP) du Fonds sera mené par les pays et sera voué à un développement durable. Le GROUPE AFRICAÏN a appelé à une mobilisation initiale, un processus de reconstitution des ressources, et à se centrer sur le financement de l'adaptation. L'INDE a plaidé pour équilibrer le financement de l'atténuation et de l'adaptation.

Arrangements entre le FVC et la CdP: Le Président de la CdP KOROLEC a indiqué que la CdP avait demandé au CPF et au Conseil du FVC de développer des arrangements entre la CdP et le FVC. Le G-77/CHINE a souligné: que le FVC doit être guidé par la CdP et être responsable devant elle; et la nécessité de fournir des orientations sur des questions telles que les critères d'admissibilité, le plus tôt possible.

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM):

Le FEM a présenté son rapport annuel (FCCC/CP/2013/3 et Add.1) et une mise à jour sur l'état des ressources (FCCC/SBI/2013/INF.9).

Concernant les points de vue et les recommandations des Parties sur les éléments à prendre en compte pour élaborer les directives à l'intention du FEM (FCCC/CP/2013/MISC.4), le G-77/CHINE a exprimé son soutien pour le travail du FEM et a demandé au FEM d'élaborer une stratégie pour sa reconstitution, compte tenu de son rôle dans l'évolution de l'architecture financière, y compris le FVC. Soulignant l'appui au développement et au transfert de technologies, l'OUGANDA a indiqué que davantage de ressources doivent être mobilisées pour aborder les besoins des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation.



Cinquième Examen du mécanisme financier: Concernant cette question (FCCC/CP/2013/8 & FCCC/CP/2013/INF.2), le G-77/CHINE a souligné que le mécanisme financier de la Convention doit rester en place pour tout nouvel accord, mettant en exergue la nécessité d'assurer la prévisibilité et l'accessibilité, ainsi que l'équilibre dans l'utilisation des ressources financières.

Kamel Djemouai (Algérie) et Herman Sips (Pays-Bas) co-présideront un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour et sur le sous-point précédent sur le financement.

Rapport sur le Programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 (REDD+): Christina Voigt (Norvège) a présenté le rapport sur les deux ateliers du programme de travail sur le financement axé sur les résultats (FCCC/CP/2013/5).

Le BRÉSIL a souligné la nécessité de mettre en évidence la relation entre ce programme de travail et d'autres voies de négociation. Remarquant que jusqu'ici le financement de la REDD+ a été versé principalement à travers des canaux bilatéraux et multilatéraux, le G-77/CHINE a déclaré que le financement de la REDD+ doit être sous l'autorité de la CdP et constituer une partie d'un plan de financement global.

Agus Sari (Indonésie) et Christina Voigt (Norvège) co-présideront un groupe de contact sur le financement de la REDD+ axé sur les résultats.

PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE POUR MODIFIER L'ARTICLE 4.2 (f) DE LA CONVENTION: Les consultations informelles seront facilitées par Iwona Rummel-Bulska (Pologne).

PROPOSITION DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE ET DU MEXIQUE DE MODIFIER LES ARTICLES 7 ET 18 DE LA CONVENTION: Les consultations informelles seront facilitées par Iwona Rummel-Bulska (Pologne).

PROPOSITIONS DES PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION: Ce point sera abordé au cours de la plénière de clôture.

PRISE DE DÉCISION DANS LE PROCESSUS DE LA CCNUCC: Le Président de la CdP Korolec a noté que ce point et l'adoption du règlement intérieur, et la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les Articles 7 et 18 de la Convention seront abordés séparément. Il a souligné qu'aucun point de l'ordre du jour n'a de statut spécial dans un processus conduit par les Parties.

Des consultations informelles seront facilitées par Gabriel Quijandria Acosta (Pérou) et Beata Jaczewska (Pologne). Les Fidji ont demandé, au nom du G-77/CHINE, que les consultations informelles soient ouvertes à tous et ont mis en garde contre la duplication, les préjugés et les chevauchements.

PLÉNIÈRE DE LA CMP

RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS: Le Co-Président du Comité de contrôle du respect des dispositions, Khalid Abuleif (Arabie saoudite) a présenté le rapport annuel du Comité (FCCC/KP/CMP/2013/3). Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et Ida Kärnström (Suède) mèneront des consultations informelles.

Application conjointe (AC): Le Président du Comité de supervision de l'application conjointe (JISC), Derrick Oderson (Saint-Kitts-et-Nevis), a présenté le rapport annuel du Comité (FCCC/KP/CMP/2013/4 et Corr.1). Notant que le AC demeure à un stade critique, il a déploré la faible quantité de demande de crédits et l'incertitude concernant l'avenir.

Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France) co-présideront un groupe de contact.

MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP):

Concernant le rapport du Conseil exécutif (CE) du MDP (FCCC/KP/CMP/2013/5, parties I et II), le Président du CE du MDP, Peer Stiansen (Norvège) a appelé les Parties à définir le rôle attendu du MDP dans le nouveau régime.

L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déploré le faible niveau d'ambition des objectifs de réduction des émissions, et a appelé à la réforme du MDP. La ZAMBIE a déclaré que la réforme devrait porter, entre autres sur: la transparence, la reddition de comptes; les méthodologies simplifiées; et les coûts de transaction.

L'UE a appelé à une coopération internationale pour améliorer l'efficacité, l'intégrité et la gouvernance environnementale du MDP.

La Banque mondiale a recommandé d'utiliser la révision des modalités du MDP comme une opportunité pour procéder à des réformes de fond. Le CAN appelé à: la réforme des exigences en matière d'additionnalité; l'exclusion des projets de grande envergure; et l'établissement d'un mécanisme de surveillance et de procédures d'engagement avec les communautés locales.

Giza Gaspar Martins (Angola) et Marko Berglund (Finlande) co-présideront un groupe de contact.

FONDS POUR L'ADAPTATION: Le président du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA), Hans Olav Ibrek, a présenté le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (FCCC/KP/CMP/2013/2).

De nombreuses Parties ont souligné la nécessité d'un financement prévisible, adéquat et durable. Le BELIZE a décrit l'écart entre les 16,5 millions de dollars amassés par rapport à l'objectif de collecte de fonds de 100 millions de dollars US comme « un grand coup » pour les PMA. L'ÉGYPTE a signalé le FA comme la principale source de soutien pour l'adaptation proposant un accès direct et a appelé à une focalisation sur les possibilités de reconstitution des ressources. CLIMATE JUSTICE NOW! a souligné que les PAN devraient être considérés comme un investissement et non comme des coûts, et a expliqué que le sous-financement est le résultat du manque de fiabilité du marché. Le groupe de la JEUNESSE a déploré que les pays riches aient évité de remplir leur obligation morale de fournir un financement.

Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne) co-présideront un groupe de contact.

QUESTIONS D'ORGANISATION: État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Le Secrétariat a expliqué que l'amendement de Doha requiert 144 ratifications afin d'entrer en vigueur et que le dépositaire a reçu les instruments d'acceptation de la Barbade, de Maurice et des Émirats arabes unis.

L'UE a souligné son intention de ratifier l'Amendement de Doha dès que possible et a noté que plus de 110 autres Parties devront également le ratifier. La NORVÈGE a informé que son Parlement examinera prochainement une proposition de ratification. Exprimant sa déception concernant l'état de la ratification, la CHINE a annoncé son intention de ratifier l'Amendement de Doha d'ici la fin 2014.

AUTRES QUESTIONS: Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont demandé des informations au Secrétariat sur l'organisation de la table ronde ministérielle de haut niveau à Bonn en juin 2014 pour examiner les informations relatives aux engagements de réduction d'émissions quantifiées des Parties visées à l'Annexe I et leurs intentions d'augmenter leur ambition de réduction. Le Secrétariat organisera une réunion d'information informelle.

ADP

Éléments de l'accord 2015 (adaptation): Au cours des consultations informelles de l'ADP sur l'adaptation en matinée, le Secrétariat a présenté une synthèse des observations sur les coûts, les avantages et les possibilités en matière d'adaptation (FCCC/TP/2013/10).

Bon nombre de Parties ont indiqué que l'accord de 2015 devrait refléter l'urgence de l'adaptation pour signaler aux institutions internationales, aux pays donateurs et au secteur privé, la nécessité de partenariats; reconnaître les efforts d'adaptation en cours par les Parties; contenir un élément d'examen holistique évaluant les actions et les besoins nationaux et mondiaux; et renforcer le mécanisme de financement. Soulignant la transparence comme un élément clé pour renforcer la confiance, l'une des Parties a demandé la finalisation des arrangements de MRV et la clarification de nouveaux engagements à Varsovie.

ÉLÉMENTS DE L'ACCORD DE 2015 (atténuation): le matin, les consultations informelles de l'ADP se sont poursuivies sur l'atténuation.

Un certain nombre de Parties ont convenu de l'importance d'assurer une large participation à l'accord de 2015. Certains ont souligné que les engagements d'atténuation doivent être modulés conformément aux responsabilités communes mais différenciées, et que l'amélioration de l'atténuation dans les pays en développement dépend de la fourniture de moyens de mise en œuvre.

Des appels ont été lancés pour arriver à un accord à Varsovie sur le lancement de consultations nationales sur les engagements relatifs à l'atténuation. Les Parties ont également discuté du processus de définition des engagements d'atténuation, y compris l'évaluation ex ante des engagements, certains appelant à des règles communes et soulignant que l'évaluation doit être fondée sur la science. Certaines Parties ont souligné la nécessité d'équilibrer la flexibilité des engagements fixés à l'échelle nationale et la rigidité des règles communes pour assurer l'intégrité environnementale.

Des suggestions ont été faites pour créer « une spirale ascendante de l'ambition » avec des conditions facilitant les engagements pour comparer les engagements entre les pays. Il a également été proposé que l'accord de 2015 soit souple et adaptable à l'évolution de la science et des capacités. Une Partie a souligné que les engagements doivent être remplis grâce au recours aux moyens nationaux, sans compter sur les compensations.

Les Parties ont discuté des responsabilités historiques, certaines proposant de confier au GIEC la tâche d'élaborer une méthodologie, tandis que d'autres ont indiqué que l'accent sur les responsabilités historiques ne garantit pas la réalisation de l'objectif de 2 °C.

EXPÉRIENCES PERTINENTES D'AUTRES AEM:

L'atelier de l'ADP sur les expériences pertinentes d'autres AEM a eu lieu dans l'après-midi. Le Co-Président Kumarsingh a signalé l'atelier comme une occasion d'identifier des modalités concrètes pour renforcer le niveau d'ambition pré-2020 dans le cadre du secteur d'activités 2.

Le Secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), John Scanlon, a souligné que: la CITES comprend des obligations claires; des règles permettent le vote et qui ont été utilisées; et les autorités nationales sont le « moteur » de la mise en œuvre.

Jorge Ocaña, de UNEP Substances chimiques, a mis en évidence les plans nationaux de mise en application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). Il a indiqué que les enseignements tirés pourraient être

la création de plans d'action nationaux et la fourniture d'un soutien par le biais du mécanisme financier de la Convention, le Secrétariat et les agences de mise en œuvre.

Megumi Seki, du Secrétariat du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a souligné que le Protocole est l'un des AEM à adhésion universelle les plus réussis; qu'il offre des incitations à s'y joindre suffisantes pour tous les pays; et est soutenu par l'industrie. Elle a ajouté que le succès du Protocole repose sur l'élargissement du champ d'action fondé sur la science, et la confiance entre les Parties.

Au cours des discussions, les Parties ont abordé: l'idée de permettre aux Parties de se soustraire à de nouvelles obligations; la relation entre le PNUE et le Secrétariat de la CITES; l'application du principe de précaution dans le cadre du Protocole de Montréal; la différenciation entre les obligations des pays développés et celles des pays en développement; la lutte contre les GES en vertu du Protocole de Montréal; les dispositions concernant la participation, en particulier des non-Parties; et l'impact des obligations sur les non-Parties.

VOIE À SUIVRE CONCERNANT LE SECTEUR

D'ACTIVITÉ 2: Au cours des consultations ouvertes dans l'après-midi, qui étaient ouvertes aux observateurs, le Co-Président Runge-Metzger a demandé aux Parties de se centrer sur des résultats et des actions concrètes dans le cadre du secteur d'activité 2 pour relever le niveau d'ambition. Le Secrétariat a présenté un document technique sur les bénéfices, en termes d'atténuation, des mesures, initiatives et options pour relever le niveau d'ambition (FCCC/TP/2013/8 et Add.s 1&2).

Nauru a proposé, au nom de l'AOSIS, un processus axé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique impliquant des présentations, des documents techniques et des ateliers d'experts. Le Népal a plaidé, au nom des PMA, pour la mise en œuvre des engagements, l'élargissement de leur champ d'application et le resserrement des règles, et a insisté sur les moyens de mise en œuvre comme étant essentiels au secteur d'activité 2.

La Malaisie a déclaré, au nom de G-77/CHINE, que le renforcement des engagements des Parties visées à l'Annexe I devrait être la première étape et a appelé, entre autres, à la ratification de l'Amendement de Doha, et à l'établissement d'un mécanisme associant les propositions d'atténuation et d'adaptation avec les financements et la technologie. La CHINE a appelé à: un résultat qui reconnaît les éléments qui vont au-delà de l'atténuation; et des programmes de travail sur le caractère adéquat de l'aide financière et des DPI. L'INDE a souligné que le Protocole de Montréal vise les substances appauvrissant la couche d'ozone, et non les HFC.

L'Australie a instamment demandé à toutes les Parties de prendre des engagements et a souligné la nécessité de mettre l'accent sur les HFC. L'UE a suggéré: des travaux techniques s'appuyant sur l'expérience d'autres organes et d'autres ateliers; des opportunités pour les ministres de faire preuve de leadership dans d'autres processus, y compris le Protocole de Montréal; et de promouvoir le rôle de catalyseur de la CCNUCC.

La Colombie a souligné, au nom de l'AILAC, la nécessité que les émissions atteignent leur point culminant en 2015, demandant, entre autres, une ambition accrue concernant la REDD+ et une session ministérielle en juin 2014.

PLÉNIÈRE DU SBSTA

La plénière du SBSTA s'est réunie brièvement dans la soirée. Le Président du SBSTA Muyungi a fait rapport de ses consultations informelles sur les questions relatives à l'agriculture et sur d'autres questions. Celles-ci concernent particulièrement la proposition du Brésil demandant au GIEC de développer une méthodologie de référence pour le calcul des émissions historiques.

Concernant l'agriculture, le SBSTA a adopté des conclusions qui reconnaissent les échanges qui ont eu lieu au cours de l'atelier en cours de session. Il a également convenu d'examiner, à la SBSTA 40, le rapport du Secrétariat sur l'atelier et les contributions des Parties et des organisations observatrices.

Concernant les autres questions, les Fidji ont demandé, au nom du G-77/CHINE, que soit notée son approbation de la proposition du Brésil et que la question soit examinée dans un groupe de contact. Notant l'absence de consensus sur la voie à suivre, le Président du SBSTA Muyungi a invité les Parties à poursuivre les consultations informelles.

GROUPES DE CONTACT, ATELIERS ET AUTRES RÉUNIONS

DIALOGUE STRUCTURÉ ENTRE EXPERTS SUR L'EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Au cours de l'après-midi, la deuxième réunion du dialogue structuré entre experts sur l'Examen de la période 2013-2015 s'est poursuivie, co-animé par Andreas Fischlin (Suisse) et Zou Ji (Chine).

Corinne Le Quéré, du GIEC, a noté que la plus grande contribution au forçage radiatif total vient de l'augmentation de la concentration du dioxyde de carbone (CO₂) atmosphérique, ajoutant que les combustibles fossiles et la production de ciment représentent actuellement environ 90 % du total des émissions de CO₂.

Reto Knutti, du GIEC, a souligné que le carbone cumulé détermine le réchauffement, qui est largement indépendant du profil d'émissions. Il a indiqué que la plupart des aspects des changements climatiques vont persister pendant de nombreux siècles même si les émissions de CO₂ sont interrompues.

Au cours de la discussion, les participants ont abordé: la saturation des puits; le fait que l'incertitude des projections de l'augmentation de la température entraîne un budget carbone inférieur; l'évaluation du risque de rétroaction du cycle de carbone; les coûts d'adaptation; et des mesures sur les GES à courte durée de vie.

Le Président du TEC, Antonio Pflüger, a présenté un aperçu de l'évolution et de l'amélioration des mécanismes institutionnels concernant le transfert de technologies.

La Co-Présidente du CPF, Diann Black-Layne, a souligné que bien que le montant du financement des activités relatives au climat ait augmenté, il est insuffisant pour répondre à l'objectif de 2 °C.

Robert Dixon, du FEM, a présenté un aperçu des investissements du FEM relatifs aux changements climatiques dans les activités d'adaptation, d'atténuation et d'habilitation.

Au cours de la discussion, les participants ont abordé: les difficultés financières du FA et ses modalités d'accès direct; la possibilité d'appliquer certains aspects du FA au FVC; et la prochaine opérationnalisation du CRTC.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Le groupe de contact du SBI/SBSTA sur l'Examen de la période 2013-2015 s'est réuni dans la matinée, co-présidé par Gertraud Wollansky (Autriche) et Leon Charles (Vanuatu). Les délégués ont débattu: des conclusions de la SBSTA 39; de la façon de guider les travaux de l'ADP; et de la structure du rapport final.

Concernant les conclusions du SBSTA, de nombreux délégués ont exprimé leur soutien aux conclusions procédurales. Le BOTSWANA et l'AFRIQUE DU SUD ont suggéré que les conclusions reflètent que l'Examen se penche sur tous les éléments discutés dans le cadre de l'ADP, notamment l'adaptation, le transfert de technologies et le financement. Les PHILIPPINES, le BRÉSIL et d'autres pays en développement ont souligné la nécessité de contributions équilibrées de la part des experts nationaux des pays développés et en développement.

Concernant la façon de guider les travaux de l'ADP, de nombreux pays ont mis en garde contre la duplication des efforts. Trinité-et-Tobago ont suggéré, au nom de l'AOSIS, une approche

« progressive » qui tient compte de la l'évolution de l'ADP et un forum pour transmettre les travaux de ce groupe de contact à l'ADP. Les ÉTATS-UNIS et la SUISSE ont souligné l'importance du dialogue en cours au sein des délégations pour le partage d'informations.

Concernant le rapport final, l'UE a suggéré qu'il pourrait s'avérer impossible de convenir d'un rapport de synthèse « élaboré », alors que l'AOSIS a déclaré qu'un rapport de compilation correspondrait à « placer la barre trop bas ». Les points de vue des délégués ont divergé quant à savoir s'il faut procéder à la préparation d'un projet de texte ou des points en ce qui concerne les conclusions. Des consultations informelles auront lieu.

QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCEMENTS

(CDP): Dans le groupe de contact de soirée sur les questions liées au financement, les Parties ont échangé des points de vue sur la hiérarchisation et l'échelonnement des sous-éléments.

Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont suggéré un échelonnement du plus facile au plus difficile et ont déclaré que le groupe tentera de fournir un texte rapidement. L'UE a proposé d'avoir « des points de départ et d'arrivée clairs », et les ÉTATS-UNIS ont déclaré qu'ils attendent avec impatience le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement. Beaucoup de Parties ont convenu que le sous-point sur les arrangements entre le FEM et la CdP est le moins controversé, tandis que le FLT est le plus difficile. De nombreux pays en développement, y compris la Colombie, au nom de l'AILAC, et l'ARABIE SAOUDITE, ont signalé le FLT comme une priorité. Les discussions sur les sous-éléments, en fonction de leur présentation en ordre alphabétique sur l'ordre du jour de la CdP, se poursuivront au cours des consultations informelles jeudi.

DANS LES COULOIRS

Mercredi, les délégués se sont installés dans leurs routines familières. Plusieurs semblaient satisfaits de la façon dont les nouveaux Co-Présidents de l'ADP menaient les discussions, en commençant par l'adaptation. Un délégué a qualifié le style comme étant « un bon équilibre entre une orientation vers un résultat, tout en demeurant inclusif ». Beaucoup ont toutefois noté que les déclarations dans les consultations ouvertes aujourd'hui jouaient des notes familières, « créant une cacophonie de points de vue ». Pourtant, comme le Co-Président Runge-Metzger l'a rappelé « c'est seulement mercredi ». Les ONG en particulier ont salué la façon dont la Chine « a remué le tout », comme l'a indiqué un délégué, par une motion d'ordre pour permettre l'accès des observateurs aux consultations ouvertes de l'ADP sur les deux secteurs d'activité.

Les discussions sur le financement dans le cadre de la CdP ont aussi laissé certains avec une sensation de déjà-vu. Malgré l'invocation poétique de Victor Hugo par l'ancien Co-Président du FVC, Zaheer Fakir, dans la plénière de la CdP, en déclarant que « rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue », en référence à la mise en œuvre du FVC, des différences se sont immiscées dans le groupe de contact sur le financement. Réentendant le refrain de Doha à savoir que cette CdP est une « CdP du financement », les pays en développement ont insisté sur leurs attentes en matière de résultats tangibles. Un pays développé a proposé que des engagements financiers peu élevés, nouveaux, seraient à venir, désignant Varsovie comme la « CdP de la mise en œuvre », incitant un pays en développement Partie à demander ce qu'il y aurait à mettre en œuvre, des « fonds vides? »

Opération de solidarité #COP4Haiyan: Surveillez la tempête sur Twitter qui sera lancée jeudi par les délégués de la jeunesse pour lever des fonds pour les Philippines: #COP4Haiyan.



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

JEUDI 14 NOVEMBRE 2013

Tout au long de la journée, un certain nombre de groupes de contact, de consultations informelles, d'ateliers et d'autres événements ont eu lieu dans le cadre de la CdP, de la CMP, du SBI, du SBSTA et de l'ADP. Ils ont notamment inclus: l'atelier de l'ADP sur l'urbanisation et le rôle des gouvernements dans la facilitation de la prise de mesures relatives au climat dans les villes; les consultations ouvertes à tous de l'ADP sur les éléments de l'accord de 2015; les consultations informelles du SBI sur les plans d'adaptation nationaux (PAN); les consultations informelles de la CdP sur les questions liées au financement; les consultations informelles du SBI sur l'examen des modalités et procédures; les consultations informelles du SBI sur le rapport du CFA; les consultations informelles du SBI sur les pertes et dommages; et les consultations informelles du SBI/SBSTA sur le développement et le transfert de technologies.

ADP

TECHNOLOGIE: Au cours des consultations ouvertes de l'ADP sur la technologie en matinée, les Parties ont convenu d'ouvrir les consultations aux observateurs. Le Co-Président Kumarsingh a invité les Parties à centrer leurs discussions sur la façon dont le développement et le transfert technologique peuvent être pris en compte dans l'accord de 2015 et les dispositions institutionnelles pour la période post-2020.

La Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné que le développement et le transfert des technologies sont essentiels aux efforts permettant des trajectoires à faibles émissions dans les pays en développement, et a appelé à l'identification des montants, des échéanciers et des sources de financement spécifiques pour renforcer le système d'établissement de rapports actuel. Le VENEZUELA a déploré le manque de soutien financier.

L'Égypte, s'exprimant au nom des LMDC, la CHINE et d'autres Parties ont plaidé pour un guichet consacré au transfert de technologies dans le FVC. Les LMDC, avec le PAKISTAN,

ont appelé à: un programme de travail sur la MRV du soutien technologique et, avec la CHINE, l'ÉQUATEUR et d'autres Parties, à l'élimination des obstacles, notamment en ce qui concerne les DPI. L'INDE et le PAKISTAN ont mis en exergue le financement des DPI. Les LMDC, la CHINE, le KOWEÏT et d'autres Parties ont indiqué que le FVC pourrait fournir un guichet consacré aux questions de DPI. Le Japon s'est opposé à considérer les DPI, et la BOLIVIE, avec CUBA, a appelé à un atelier sur la question.

Concernant la façon dont le développement et le transfert de technologies pourraient être pris en compte dans l'accord de 2015, Nauru a souligné, au nom de l'AOSIS, l'importance de lier le développement et le transfert de technologies au mécanisme de financement. L'AOSIS, les LMDC, le NÉPAL, s'exprimant au nom des PMA, et d'autres Parties ont instamment demandé le développement et le transfert de technologies pour l'atténuation et l'adaptation. La BOLIVIE a plaidé pour: renforcer le rôle du CET; un atelier pour explorer son mandat pour guider le CRTG; et un répertoire de technologies fiables accessibles aux pays en développement.

Concernant les arrangements institutionnels pour la période de l'après-2020, l'AOSIS a souligné le fait de relier le développement et le transfert de technologies aux institutions existantes dans le cadre du mécanisme de financement. Les PMA ont déclaré qu'un mécanisme de technologie devrait être intégré au nouvel accord afin d'assurer l'efficacité et la prévisibilité de l'aide.

FINANCEMENT: Pendant les consultations ouvertes de l'ADP sur le financement en matinée, le Co-Président Runge-Metzger a invité les délégués à examiner le financement du climat dans l'accord de 2015 afin de mettre en œuvre les engagements et les arrangements institutionnels de l'après-2020.

La BOLIVIE, la CHINE, CUBA, l'ÉQUATEUR, le KOWEÏT, l'IRAN, le NICARAGUA, l'ARABIE SAOUDITE, la SIERRA LEONE et le VENEZUELA ont remis en cause la proposition des éléments sur lesquels se centrer, soulignant que les pays en développement sont inconfortables avec l'idée de se



centrer sur les questions de l'après-2020 sans discuter d'abord un financement pour la période pré-2020. La SUISSE a soutenu l'approche proposée par les Co-Présidents, déclarants que des discussions ciblées permettront de réels progrès. Soulignant la nécessité d'aller de l'avant, la COLOMBIE a demandé un engagement immédiat sur le fond.

La plupart des Parties ont convenu que l'accord de 2015 devrait s'appuyer sur les institutions existantes, notant la nécessité de les renforcer. De nombreux pays en développement ont demandé: des financements nouveaux, supplémentaires et multipliés; que le financement public soit la principale source de financement des activités reliées au climat; la MRV du soutien; un chapitre sur le financement dans l'accord de 2015, avec la même force juridique que les autres éléments de l'accord; des objectifs global et individuel pour les engagements financiers des pays développés; et une feuille de route du financement, avec l'objectif annuel de 100 milliards de \$ US comme point de départ. Certains ont également souligné que la coopération Sud-Sud est un effort volontaire.

Plusieurs pays développés ont souligné le rôle des environnements favorables pour encourager les flux financiers. Le JAPON et les ÉTATS-UNIS ont souligné la nécessité d'inciter l'investissement public et privé, les ÉTATS-UNIS signalant les finances publiques comme un élément clé pour les PMA, et soulignant le rôle du financement privé dans les économies à revenu moyen et élevé. Les ÉTATS-UNIS ont également observé que les éléments juridiquement contraignants de l'accord de 2015 sont encore à déterminer. Le CANADA a déclaré que les financements publics ne suffiront pas à répondre aux besoins des plus pauvres.

La SUISSE a souligné le rôle des examens biennaux du CPF et la nécessité de renforcer la MRV du financement tant public que privé. Le délégué a plaidé pour un engagement renforcé en ce qui concerne le montant global et les donateurs. La NORVÈGE a souligné la nécessité de financements publics pour l'adaptation, et a appelé les Parties à utiliser les mécanismes de marché pour l'établissement du prix du carbone et pour promouvoir des moyens rentables d'assurer le respect du principe du pollueur-payeur. Le BANGLADESH a souligné des financements prévisibles de l'adaptation.

URBANISATION ET RÔLE DES GOUVERNEMENTS DANS LA FACILITATION DE LA PRISE DE MESURES RELATIVES AU CLIMAT DANS LES VILLES:

Dans l'après-midi, l'atelier de L'ADP sur les ambitions à prévoir avant 2020 s'est centré sur l'urbanisation et le rôle des gouvernements dans la facilitation des mesures relatives au climat dans les villes. L'Animateur de l'atelier, Burhan Gafoor (Singapour), a plaidé pour utiliser l'évènement pour dresser le tableau des options concrètes concernant les travaux de l'ADP.

Allocution d'ouverture: Yunus Arikian, de l'organisation Gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI), et Karin Kemper, de la Banque mondiale, ont discuté de la gouvernance multi-niveaux et ont mis en évidence le rôle des villes, en matière d'action et d'influence politique à différents niveaux. Ils ont souligné: l'importance d'aborder l'atténuation et la résilience; les politiques et les cadres nationaux favorables; et les investissements dans la solvabilité et le financement des infrastructures des villes des pays en développement.

Politiques sur les transports durables: Cornie Huizenga, du Partenariat pour les transports durables à faible émission de carbone, a souligné que le monde a besoin de « moyens de transport différents » et a suggéré: d'éviter les déplacements inutiles; de passer à des transports plus propres; et d'améliorer les véhicules électriques.

Michal Olszewski, adjoint à la Maire de Varsovie, a parlé des défis des villes d'Europe centrale et orientale, en soulignant la nécessité: d'investissement dans les espaces publics; de la promotion de la bicyclette comme moyen de transport; une législation souple; et une sensibilisation accrue.

Juan Camilo Florentino, du Ministère des transports de la Colombie, a souligné l'importance de combiner les politiques nationales descendantes et les initiatives locales appliquées à large échelle.

Soulignant la population urbaine croissante en Chine, Jiang Kejun, du Conseil chinois de la réforme du développement national, a signalé les villes respectueuses du climat comme un élément clé de la politique orientée vers une faible émission de carbone de son pays.

Christine Ogut, de la Direction des routes urbaines du Kenya, a décrit le développement de nouveaux systèmes de transport rapide de masse à Nairobi et dans d'autres grandes villes, soulignant les efforts visant à lutter contre les capacités inadéquates et la participation croissante des citoyens.

Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont abordé: les politiques efficaces de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les transports et les bâtiments; le déficit de financement des besoins en infrastructures des pays en développement et le rôle des acteurs non étatiques dans le processus de l'ADP.

Politiques dans le secteur du bâtiment: Mohamed El-Soufi, ONU-Habitat, a présenté l'Initiative villes et changements climatiques, qui vise à renforcer les mesures de préparation et d'atténuation des villes des pays en développement et des PMA.

Savvas Verdis, de Siemens/Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, a souligné le défi auquel sont confrontées les villes en ce qui concerne l'accès aux ressources nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies vertes, soulignant la nécessité que ces villes soient habilitées à travailler en dehors de leurs frontières administratives.

James Drinkwater, du Conseil mondial du bâtiment durable, a souligné l'importance de la normalisation des mesures d'efficacité énergétique, et a salué l'introduction de l'audit énergétique obligatoire et les régimes de déclaration pour les bâtiments dans certaines villes.

Inés Lockhart, de la ville de Buenos Aires, a souligné les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel de sa ville en raison du subventionnement de l'énergie.

Cheah Sin Liang, Secrétaire national des changements climatiques de Singapour, a décrit le Green Mark Scheme de Singapour, un système d'évaluation des bâtiments écologiques pour évaluer les impacts et les performances environnementales.

Au cours des discussions, les ÉTATS-UNIS et l'AFRIQUE DU SUD ont exprimé leur intérêt dans la poursuite des travaux sur cette question sous l'égide de l'ADP. L'INDE a souligné des contraintes en matière de ressources financières et humaines dans les pays en développement, et la CHINE a déclaré que les initiatives visant à l'écologisation des villes ne devraient pas remplacer les engagements des pays développés.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

REDD+ (SBSTA): Au cours des consultations informelles sur les orientations méthodologiques à l'intention de la REDD+ de la matinée, les discussions ont porté sur les éléments d'un éventuel projet de décision sur les lignes directrices et les procédures pour l'évaluation technique des soumissions des Parties sur les niveaux d'émissions de référence proposés dans les forêts et/ou les niveaux de référence forestiers.

Les vues ont divergé sur la composition de l'équipe d'évaluation, notamment sur la question de savoir si un expert de la GCE peut participer en tant qu'observateur. Les Parties soutenant cette proposition ont souligné le rôle de la GCE dans l'aide apportée aux pays en développement pour renforcer leurs capacités.

Les délégués ont également débattu de la question de savoir si l'évaluation technique peut permettre d'identifier les domaines nécessitant amélioration et les besoins de renforcement des capacités, plusieurs Parties faisant valoir que cela devrait être le cas seulement si noté comme tel par la Partie concernée.

Tout au long de la journée, les consultations informelles se sont poursuivies sur les orientations méthodologiques pour la REDD+ et la coordination du soutien à la mise en œuvre des activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les arrangements institutionnels.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI): Les consultations informelles sur les PAN se sont tenues dans la matinée. Bon nombre de Parties ont appuyé des travaux s'appuyant sur le projet de conclusions des Co-Présidents.

Plusieurs pays en développement ont également soutenu l'adoption d'une décision de la CdP soulignant l'importance des PAN pour la communauté élargie de l'adaptation et du développement. Certains pays développés ont exprimé leur soutien à une décision de la CdP 19 sur l'importance des PAN, tandis que d'autres préféraient une décision de la CdP plus substantielle à un stade ultérieur, notant le mandat et les possibilités limitées du groupe de contact pour soulever l'importance de l'adaptation dans d'autres instances, notamment dans le cadre de l'ADP. Les consultations informelles se poursuivront.

QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCEMENTS (CdP): Au cours des consultations informelles sur le financement dans le cadre de la CdP en matinée, les discussions ont porté sur FLT.

La plupart des pays en développement ont signalé qu'une décision de la CdP sur le FLT serait l'une des plus importantes. Certains délégués ont instamment demandé la mise en œuvre de l'Article 4.7 de la Convention (financement et transfert de technologies), soulignant que la fourniture de ressources est une obligation pour les gouvernements, et notant que les ressources financières contribuant à l'objectif de 100 milliards de dollars ne seront pas « nouvelles », mais constituent le respect d'un engagement déjà pris.

Un certain nombre de pays en développement a plaidé pour, entre autres, des résultats plus concrets, et la clarté et la prévisibilité sous forme d'objectifs à moyen terme ou de voies chiffrés vers l'objectif de 100 milliards de dollars. De nombreux pays développés ont souligné la nécessité d'efficacité et d'environnements favorables. Certains pays développés ont indiqué qu'aucun engagements de financement ne serait pris à Varsovie et ont rejeté les voies quantifiées, en insistant sur les travaux entrepris en vue d'atteindre l'objectif de 2020. La plupart des délégués ont convenu de l'importance des efforts visant à atteindre l'objectif de 2 °C; ainsi que de la transparence et du renforcement de la confiance.

Dans l'après-midi, les consultations informelles se sont poursuivies sur les rapports du CPF et du FVC. D'autres sous-points seront examinés au cours des consultations informelles vendredi.

EXAMEN DES MODALITÉS ET PROCÉDURES DU MDP (SBI): Au cours des consultations informelles dans l'après-midi, les Parties ont examiné une liste consolidée des modifications éventuelles à apporter aux modalités et procédures du MDP. Certaines Parties ont fait remarquer que différents éléments de la liste, y compris la longueur des périodes de comptabilisation, doivent encore être approfondis. Des propositions ont été faites concernant des documents techniques et des présentations, potentiellement suivie d'un atelier. Certaines

Parties ont exprimé leur frustration concernant les faibles progrès réalisés. Des consultations informelles se poursuivront concernant une décision de la CMP 9.

PERTES ET DOMMAGES (SBI): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les Parties ont échangé des points de vue sur les éléments possibles d'un texte et d'un document sur les options, identifiant les points de convergence. Une Partie a proposé de fonder les discussions sur les éléments figurant au paragraphe 5 de la Décision 3/CP.18 (améliorer la connaissance et la compréhension des approches de gestion globale des risques, y compris les impacts à évolution lente, le renforcement du dialogue, la coordination, la cohérence et les synergies entre les parties prenantes concernées; et l'amélioration des mesures et du soutien). Les Parties ont identifié: le but et l'objectif, l'organisation et la gouvernance; les fonctions; les modalités; les liens et le soutien en tant que catégories d'ensemble pour encadrer le dialogue vers la convergence. Les Co-Présidents élaboreront un texte reflétant les observations et points de vue des Parties pour discussion.

RAPPORT DU CFA (CMP): Dans le groupe de contact de l'après-midi, les Parties ont échangé des points de vue généraux sur le rapport du CFA et le deuxième examen du FA.

Les Bahamas ont exprimé, au nom du G-77/CHINE, leurs préoccupations quant au fait que les ressources ne sont pas disponibles et qu'une liste de projets est en attente de soutien. Avec l'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAÏN, le délégué a appelé à l'obtention d'un résultat, à Varsovie, qui assure la sécurité en termes de ressources disponibles. Le GROUPE AFRICAÏN a souligné la nécessité de diversifier les sources de financement. La Jamaïque, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a appelé à une modalité pour assurer des ressources adéquates et prévisibles destinées au FA. Le Malawi a soulevé, au nom des PMA, des inquiétudes quant aux bas prix des réductions d'émissions certifiées.

Le G-77/CHINE a souligné le caractère technique de certaines recommandations sur les mesures à prendre par la CMP dans le rapport du CFA et a demandé des éclaircissements sur l'ensemble précis de décisions requises pour répondre à ces questions. L'UE a attiré l'attention sur les réalisations du FA et a exprimé sa volonté de prendre note du rapport.

Le CAN a souligné que les Parties ne peuvent pas quitter Varsovie sachant que le FA est sur son « lit de mort ». Des consultations informelles auront lieu.

TECHNOLOGIE (SBI/SBSTA): Au cours des consultations informelles sur le développement et le transfert de technologies en après-midi, les délégués ont examiné un projet de décision de la CdP sur les modalités et procédures du CRTC, et un projet de décision de la CdP sur le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC. Concernant ce dernier point, les points de vue des Parties ont divergé sur le texte proposant de demander au CET d'aborder les DPI. Certains s'y sont opposés, en déclarant que le

CET est déjà invitée à explorer des environnements favorables et les obstacles. Concernant le troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques des Parties non visées à l'Annexe I, les Parties ont exprimé leur déception face au manque de temps pour aborder la question de façon adéquate. Une Partie a déclaré que le report du point à la SBSTA 40 n'affecterait pas la mise en œuvre des évaluations des besoins technologiques. D'autres Parties ont souligné la nécessité de mesures de mise en œuvre.

DANS LES COULOIRS

Jeudi, la pression provoquée par les nombreuses réunions tenues en parallèle a semblé à commencer à peser sur les délégués. Dans plusieurs salles de réunion, des demandes ont été faites pour éviter le chevauchement des réunions traitant de points similaires. Les délégués ont également été vus écrivant frénétiquement des notes sur les projets de textes dans les cafés du site. Certains semblaient préoccupés, puisque le fait que les réunions avaient lieu les unes à la suite des autres signifiaient moins de temps pour étudier les textes et fournir des commentaires. Un délégué plutôt optimiste a déclaré qu'il a été impressionné par la façon dont tous les participants ont « retroussé leurs manches », avec des réunions supplémentaires prévues dans la soirée pour travailler sur des projets de textes « alors que nous ne nous réunissons pas sur mille autres choses ».

La question du financement a aujourd'hui occupé l'avant-scène lors des discussions ouvertes de l'ADP dans la matinée, avec des motions d'ordre présentées par plusieurs pays en développement demandant de se concentrer sur le financement dans la période pré-2020 avant d'aborder la période de l'après-2020. Leurs interventions reflétaient les préoccupations généralisées à savoir que le financement de la période pré-2020 peut ne jamais venir. D'autres, cependant, ont salué les discussions plus structurées et se sont dits inquiets que les délibérations de procédure aient retardé les discussions de fond sur une question cruciale.

L'espace virtuel a révélé un rythme tout aussi fervent que celui des négociations. Une pétition en ligne lancée par Naderev Saño, Commissaire aux changements climatiques des Philippines, a réuni plus de 10 000 signatures en un peu plus d'une journée.

Opération de solidarité #COP4Haiyan: Vendredi, les bénévoles de l'Action humanitaire polonaise, une organisation non gouvernementale spécialisée dans les interventions d'urgence, seront présents à l'entrée du Stade national pour collecter des fonds destinés aux secours et à la reconstruction des Philippines après le super typhon Haiyan. Une initiative de collecte de fonds Twitterstorm a également été lancée jeudi par les délégués de la jeunesse à travers quatre ONG actives aux Philippines, voir: <http://bit.ly/1cX8WiQ>. Comme l'a indiqué Naderev Saño, « Si ce n'est pas nous, alors qui ? Si ce n'est pas ici, alors où ? Si ce n'est pas maintenant, alors quand ? »



FAITS MARQUANTS DE

VARSOVIE: VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Tout au long de la journée, un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles ont eu lieu dans le cadre du SBI, du SBSTA et de l'ADP. Ils ont notamment inclus: les consultations ouvertes de l'ADP sur les éléments de l'accord de 2015 et la voie à suivre pour le secteur d'activité 2; les consultations informelles du SBI sur les plans d'adaptation nationaux (PAN); les consultations informelles du SBSTA sur les orientations méthodologiques sur la REDD+; les consultations informelles SBI/SBSTA sur le développement et le transfert des technologies; le groupe de contact SBI/SBSTA sur le forum sur les mesures de riposte; les consultations informelles SBI/SBSTA sur le comité de l'adaptation; et le groupe de contact SBI/SBSTA sur l'Examen de la période 2013-2015. La plénière informelle de bilan du Président de la CdP s'est réunie dans la soirée.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DU PRÉSIDENT

Dans la soirée, le Président de la CdP Korolec a convoqué une plénière informelle de bilan. Il a salué les progrès positifs, tout en notant que les questions évoluent à des rythmes différents.

Le Président du SBSTA Muyungi a expliqué que le SBSTA a conclu ses travaux sur dix points. Parmi les points qui nécessitent plus de temps, peut-être au-delà de la première semaine, il a identifié, entre autres, les arrangements institutionnels pour la REDD+. Il a indiqué que les Parties ont indiqué qu'elles souhaitent se réunir à nouveau pour discuter de la proposition brésilienne au titre des questions diverses, le samedi.

Le Président du SBI Chruszczow a souligné que plus de temps est nécessaire pour examiner les questions politiquement sensibles, y compris: les pertes et dommages; les mesures de riposte; la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques dans le cadre des consultations et analyses internationales; et le budget.

Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a rapporté que les Parties se sont engagées de façon constructive et substantielle sur les deux secteurs d'activité de l'ADP, et a annoncé qu'une plénière de bilan de l'ADP aura lieu le samedi.

Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont instamment demandé un accord sur les questions en suspens relatives à la technologie, et sur les pertes et dommages. Le délégué a souligné le fait que les Co-Présidents ont réassuré les délégués sur la manière transparente dont les négociations ont été guidées.

Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a instamment demandé l'accomplissement du mandat de Doha sur les pertes et dommages. La déléguée a noté des progrès positifs sur l'Examen de la période 2013-2015, et certains éléments de la technologie, tout en soulignant la nécessité d'intensifier les efforts en matière de financement.

Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a souligné la nécessité d'un résultat sur les pertes et dommages, la REDD+ et les PAN. En ce qui concerne l'ADP, il a appelé la CdP 19 à se prononcer sur les échéances et les résultats en vertu des 2 secteurs de travail. Il a également demandé une feuille de route claire sur les financements.

La Suisse, au nom du GIE, a exprimé sa « déception » quant à la première semaine de négociations et a appelé les Parties à: envoyer des signes forts relativement aux progrès accomplis dans les deux secteurs d'activité de l'ADP; remplir les mandats de Cancún en matière de MRV; et réaliser le mandat de Doha sur les pertes et dommages.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a mis l'accent sur: l'ouverture d'une voie vers l'élaboration du nouvel accord universel comme un objectif stratégique de Varsovie; la nécessité d'envoyer un signal fort concernant les mesures de suivi; et l'importance d'assurer suffisamment de fonds au budget de la CCNUCC.

Les PHILIPPINES ont exprimé leur « profonde inquiétude » face à l'absence de progrès concernant les pertes et dommages, et les questions liées au financement; et ont qualifié la baisse drastique des objectifs de certaines Parties de « dangereuse ».

Le Président de la CdP Korolec a indiqué qu'il convoquera la prochaine plénière de bilan lundi.

ADP

CONTENU ET ÉLÉMENTS DE L'ACCORD DE 2015:

Renforcement des capacités: Au cours des consultations ouvertes de l'ADP sur le renforcement des capacités en matinée, le Co-Président Kumarsingh a demandé aux Parties d'examiner comment le renforcement des capacités peut être reflété dans l'accord de 2015 et les arrangements institutionnels pour la période de l'après-2020.

Les Parties ont reconnu que le renforcement des capacités: constitue une question transversale; devrait figurer en bonne place dans l'accord de 2015; et devrait être impulsé par les pays. De nombreux pays en développement ont déclaré que le renforcement des capacités devrait être axé tant sur l'atténuation que sur l'adaptation.

Le Pakistan, s'exprimant au nom des LMDC, la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE et le Népal, s'exprimant au nom des PMA, ont souligné la nécessité d'un soutien pour le



renforcement des capacités. Saint-Kitts-et-Nevis, s'exprimant au nom de l'AOSIS, la CHINE et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE ont plaidé pour un guichet pour le renforcement des capacités dans le cadre du mécanisme financier de la Convention. L'UE a souligné le rôle du secteur privé, notamment en matière de technologie.

Concernant les arrangements institutionnels, l'UE et le JAPON ont suggéré de renforcer le Forum de Durban sur le renforcement des capacités. L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que le Forum de Durban n'a pas eu l'occasion de « faire ses preuves ». L'INDONÉSIE a souligné le rôle des points focaux nationaux du Forum. Les ÉTATS-UNIS ont appelé à encourager les organismes existants qui travaillent au renforcement des capacités dans le cadre de la Convention. L'ALGÉRIE a souligné que ces organes devraient être pourvus d'un soutien adéquat. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE et le JAPON ont proposé d'intégrer le renforcement des capacités dans tous les aspects de l'accord de 2015.

L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par la CHINE et le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, a instamment demandé le renforcement des capacités des pays à identifier leurs besoins en renforcement des capacités, et a appelé à un groupe de travail sur le renforcement des capacités. L'AOSIS a souligné la nécessité d'un organisme autonome.

Les PMA, l'AOSIS, l'AFRIQUE DU SUD, CUBA et d'autres Parties ont plaidé pour la MRV des activités menées dans le domaine du renforcement des capacités. L'UE et les ÉTATS-UNIS ont souligné leur rapport sur les activités menées en matière de renforcement des capacités.

Les Parties ont noté l'importance d'évaluer les efforts de renforcement des capacités passés et de partager les enseignements reçus. Elles ont également identifié la nécessité d'une coordination entre tous les organes de la Convention et d'autres organisations sur le renforcement des capacités. La COLOMBIE a appelé à « un nouveau look » pour identifier les bénéficiaires et ceux qui multiplient le renforcement des capacités. Les ÉTATS-UNIS ont souligné la nécessité que les pays en développement se dotent d'environnements favorables.

Transparence: Concernant la transparence des actions et du soutien, de nombreuses Parties ont souligné la nécessité de travailler davantage sur la MRV de support. Le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné la nécessité d'améliorer la transparence des engagements en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités par la clarification des montants spécifiques, des échéanciers et des sources. SAINTE-LUCIE a appelé à: un système de MRV solide et transparent sur les enseignements tirés du financement de démarrage rapide; des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du soutien; des formats standardisés des rapports produits par les pays développés; et la simplification des rapports par les pays en développement. Les ÉTATS-UNIS ont souligné que la transparence peut améliorer la fourniture du soutien, et a souligné la nécessité de règles de transparence équivalentes pour les prestataires et les destinataires.

Les LMDC ont souligné les responsabilités différenciées des pays développés et en développement en ce qui concerne les engagements et les rapports, avertissant que les tentatives de développer des règles comptables communes applicables à tous retarderaient l'action et les progrès. Le GROUPE AFRICAIN, appuyé par l'ALGÉRIE, a mis en garde contre le fait de surcharger les pays en développement et contre des obligations équivalentes imposées aux Parties visées à l'Annexe I et aux Parties non visées à l'Annexe I.

Appelant à un cadre commun sur la transparence et la responsabilisation tant pour les informations connues sur les engagements que pour la MRV ex post, l'Australie a précisé que l'intention n'est pas que les mêmes règles s'appliquent à toutes les Parties en toutes circonstances ou de créer un fardeau déraisonnable. Avec la Suisse, la déléguée a souligné que les capacités des Parties vont évoluer au fil du temps.

Concernant la transparence des engagements en matière d'atténuation, les ÉTATS-UNIS ont proposé une approche par étapes pour maximiser la participation: toutes les Parties présentent leurs engagements d'atténuation déterminés à l'échelle nationale sous l'égide d'un ensemble unique mais souple de règles applicables à tous; un processus de consultation mondiale; et des examens réguliers au stade de mise en œuvre.

En ce qui concerne les obligations d'information initiales lors de l'établissement des engagements d'atténuation, l'UE a reconnu le besoin de flexibilité, tout en demandant des informations sur: les objectifs et les périodes cibles; les secteurs et les GES couverts; les méthodologies utilisées; les approches fondées sur les mécanismes du marché; et le système de comptabilité pour le secteur d'utilisation des terres.

En ce qui concerne la MRV de l'atténuation des pays développés, le Népal, s'exprimant au nom des PMA, appuyé par la CHINE, a appelé à: des examens précis, complets et réguliers; et a souligné la nécessité d'éviter d'affaiblir les normes du système de MRV et le respect du Protocole de Kyoto.

Adaptation: Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a invité les Parties à examiner: comment le cadre actuel de l'adaptation pourrait être renforcé; et l'adaptation dans l'accord de 2015, y compris un objectif global proposé.

De nombreux pays ont reconnu le rôle central des PAN et ont souligné les dimensions mondiales, régionales, nationales et locales de l'adaptation. Le Pérou a réitéré la proposition faite par l'AILAC d'utiliser les communications nationales pour renforcer les PAN et identifier les lacunes. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que les PAN devraient être une exigence pour tous les pays. L'INDONÉSIE, la CHINE et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE ont souligné le lien entre l'adaptation et le développement durable.

Au sujet du financement, la Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, avec l'INDE, la CHINE, le KENYA et l'ÉGYPTE a exprimé sa préoccupation quant au manque de financement pour l'adaptation. Le MALI a plaidé pour le financement des programmes d'action nationaux. L'INDE a mis l'accent sur le financement du transfert de technologie. Les ÉTATS-UNIS ont indiqué leur engagement à soutenir l'adaptation.

Concernant les arrangements institutionnels, beaucoup ont appelé au renforcement des institutions existantes abordant l'adaptation dans le cadre de la Convention.

Le G-77/CHINE, le BANGLADESH, le KENYA et d'autres Parties ont appelé à un objectif global sur l'adaptation s'appuyant sur la proposition faite par le Groupe africain, déterminée en estimant les besoins en adaptation selon les scénarios d'émission. L'Australie, la NORVÈGE, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et les ÉTATS-UNIS ont souligné la difficulté technique d'agréger l'adaptation à un objectif global chiffré, les ÉTATS-UNIS ajoutant que la fixation d'un tel objectif pourrait être contreproductive. Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a invité le Groupe africain, l'Australie, les États-Unis et d'autres Parties à des consultations sur l'objectif global proposé sur l'adaptation.

Le Népal, les PHILIPPINES et Nauru, au nom de l'AOSIS, ont souligné le lien entre l'atténuation et l'adaptation. L'AOSIS a souligné que les petits États insulaires en développement seront incapables de s'adapter à certains impacts des changements

climatiques, et a souligné que seules des mesures d'atténuation ambitieuses et en temps opportun peuvent réduire les pertes et les dommages.

Technologie: Dans l'après-midi, les consultations ouvertes à tous de l'ADP se sont poursuivies sur la technologie. Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a demandé aux Parties de réfléchir sur le développement et le transfert technologique dans l'accord de 2015 et sur les dispositions institutionnelles pour la période de l'après-2020. De nombreuses Parties ont souligné: le Mécanisme technologique comme un élément important de l'accord de 2015; la nécessité de renforcer les institutions connexes; et l'importance de s'attaquer tant à l'atténuation qu'à l'adaptation. Bon nombre de délégués ont demandé des ressources financières et des liens avec le mécanisme de financement, l'ARGENTINE déclarant: « nous avons la voiture, maintenant nous avons besoin de remplir le réservoir ».

Les ÉTATS-UNIS, avec le CANADA, ont signalé les DPI comme étant critiques pour l'innovation. Le CANADA a souligné que les DPI sont suffisamment pris en compte dans d'autres forums, et les ÉTATS-UNIS, l'UE et la SUISSE ont déclaré que les DPI ne sont pas le principal obstacle au transfert de technologies. Soulignant « une impasse » dans les consultations informelles SBI/SBSTA du matin sur la technologie, le délégué des PHILIPPINES a noté que l'action renforcée sur la technologie est nécessaire à des actions significatives dans l'accord de l'après-2015. Avec l'AFRIQUE DU SUD et le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, le délégué a appelé à un mécanisme d'examen intégré pour aborder la pertinence du soutien.

Le GROUPE AFRICAÏN a également appelé: les pays de l'Annexe I à obtenir un soutien du secteur privé; et à apprendre d'autres accords multilatéraux. L'UE a suggéré que l'accord de 2015 encourage la coopération technologique internationale, et mette l'accent sur le rôle du CRTC et sur l'importance des secteurs public et privé. Le délégué a ajouté que le mécanisme technologique devrait être la composante technologique pour la période de l'après-2020, et a souligné l'importance des environnements favorables.

Les Parties ont également appelé à: de cartographier les besoins à travers l'évaluation des besoins technologiques (TNA); appuyer le transfert de connaissances traditionnelles et autochtones; la collaboration avec d'autres institutions intergouvernementales de façon à éviter les doubles emplois; et à promouvoir les synergies entre les organes du Mécanisme technologique.

Le Co-Président Kumarsingh a instamment prié les Parties de discuter davantage des DPI.

SECTEUR D'ACTIVITÉ 2: Au cours des consultations ouvertes sur la voie à suivre concernant le secteur d'activité 2 en après-midi, le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a appelé les Parties à se concentrer sur ce qui peut être réalisé pour parvenir à des décisions à Varsovie.

L'ÉQUATEUR a souligné que le fait d'accomplir des progrès pour combler l'écart de l'ambition à prévoir avant 2020 constitue un point de départ pour avancer dans le secteur d'activité 1. Le Venezuela, s'exprimant au nom des LMDC, soutenu par le KOWEÏT et l'ALGÉRIE, a plaidé pour, entre autres: la clarté sur le financement et le soutien à l'identification des besoins des pays en développement; aborder les conséquences économiques et sociales de la mise en œuvre des mesures de réponse; et la capitalisation rapide et l'opérationnalisation du FVC.

L'AFRIQUE DU SUD, les ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE et la BOLIVIE ont souligné l'atténuation, la mise en œuvre, le financement et l'écart de technologie. Le Cameroun,

s'exprimant au nom de la COMIFAC, a souligné le rôle de la réduction, de l'arrêt et de l'inversion de la déforestation dans les efforts pour combler l'écart d'atténuation. L'AFRIQUE DU SUD a plaidé pour accroître les moyens de mise en œuvre des pays non visés à l'Annexe I. Le MALI a appelé à s'appuyer sur l'objectif de 100 milliards de dollars américains, l'AFRIQUE DU SUD proposant un portail pour faire correspondre le financement avec l'appui requis.

De nombreux pays en développement ont instamment demandé la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto et l'élévation du niveau d'ambition des engagements des Parties au Protocole, ainsi que des engagements des pays développés non Parties au Protocole. La BOLIVIE a appelé à: un accès gratuit aux brevets pour permettre aux pays en développement de lutter contre les changements climatiques; et une institution opérationnelle pour s'attaquer aux pertes et dommages avec un conseil exécutif et un mécanisme de financement pour la période pré-2020.

Les ÉTATS-UNIS ont: soutenu un plan de travail pour relever le niveau d'ambition en identifiant les opportunités d'atténuation bénéficiant à tous; encouragé les pays à clarifier leurs engagements pour comprendre le niveau d'ambition pré-2020 et les pays qui n'ont pas encore pris d'engagements à Cancun à le faire; proposé de développer un système sous l'égide du cadre pour différentes approches (FVA) pour assurer la transparence et éviter le double comptage des réductions d'émissions; et ont proposé un effort mondial visant à promouvoir les actions sous-nationales de réduction des émissions dans la période pré-2020. Les ÉMIRATS ARABES UNIS ont salué les initiatives de coopération entre villes pour le développement de l'énergie verte en milieu urbain.

GROUPE DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

REDD+ (SBSTA): Au cours des consultations informelles du SBSTA sur les orientations méthodologiques pour la REDD+ en matinée, les délégués ont examiné les éléments d'un éventuel projet de décision sur les lignes directrices et les procédures pour l'évaluation technique des soumissions des Parties sur les niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés.

Les discussions ont porté sur un texte demandant instamment aux pays développés Parties et aux organisations internationales compétentes de soutenir le développement et l'évaluation des niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts. Des divergences de vues persistaient sur les grandes questions liées aux financements. Des progrès ont été réalisés sur le texte concernant la portée des lignes directrices et des procédures pour l'évaluation technique des soumissions des Parties.

Des consultations informelles se sont poursuivies dans l'après-midi.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI): Les consultations informelles sur les PAN ont eu lieu dans la matinée, les Parties examinant un projet de décision de la CdP. Les discussions ont porté sur le texte concernant les soumissions des Parties et organisations concernées sur les informations relatives à leur expérience concernant les lignes directrices initiales pour le processus d'élaboration des PAN. Les consultations informelles se poursuivront.

TECHNOLOGIE (SBI/SBSTA): Au cours des consultations informelles sur le développement et le transfert de technologies et la mise en œuvre du mécanisme de technologie en matinée, les Parties ont examiné les projets de décisions sur: le rapport sur les modalités et procédures du CRTC et son conseil

consultatif; le Programme stratégique de Poznan sur le Transfert de technologies; le troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques des Parties non visées à l'Annexe I; et le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC. Un accord général sur les projets de décisions a été obtenu, à l'exception du rapport annuel conjoint.

Concernant ce rapport, certains pays développés ont exprimé leur inquiétude concernant le texte demandant au CET d'envisager de participer en tant qu'observateur aux organes tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce. Des propositions ont également été faites pour faire passer au préambule les références à la Décision 2/CP.17 (soutien au CRTC). Plusieurs pays en développement ont exprimé leur inquiétude que le fait de réexaminer des paragraphes spécifiques pourrait ouvrir à discussion des compromis déjà faits sur le projet de texte. Une Partie a souligné la nécessité d'éviter l'impasse et d'envoyer un message fort sur l'importance du CET et du CRTC.

Aucun accord n'a été atteint. Les Co-Présidents tiendront des consultations avec les Présidents du SBI et du SBSTA.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015 (SBI/SBSTA): Des consultations informelles et un groupe de contact SBI/SBSTA sur l'Examen de la période 2013 à 2015 ont eu lieu le matin. Après quelques modifications, le groupe de contact a approuvé le projet de conclusions. Le projet de conclusions réfère, entre autres: aux prochaines réunions du dialogue structuré entre experts, en 2014; à l'examen des contributions du WG II et III du GIEC au RE5 et des autres contributions; et à des présentations sur la façon dont l'Examen va contribuer au travail de l'ADP. Le Co-Président Charles a remercié les Parties pour les « bonnes discussions » et a déclaré qu'ils avaient une meilleure compréhension des préoccupations de chacune des Parties.

FORUM SUR LES MESURES DE RIPOSTE (SBI/SBSTA): un groupe de contact SBI/SBSTA sur le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte s'est réuni dans la matinée. Le Vice-Président du SBSTA, Narcis Paulin Jeler (Roumanie) a expliqué que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les projets de conclusions. Il a proposé d'établir « un groupe de rédaction non présidé » pour les « participants actifs et tous les autres participants motivés ». Le Vice-Président du SBSTA Jeler a également suggéré que les Parties examinent son document sur les éléments éventuels d'un projet de conclusions et un projet de décision. Le G-77/CHINE s'est opposé à cette procédure, la considérant prématurée et a privilégié un rapport incluant les textes soumis par les Parties.

Les consultations informelles se sont poursuivies dans l'après-midi.

CADRE À PRÉVOIR POUR DIVERSES DÉMARCHES (SBSTA): Dans l'après-midi, les délégués ont mené des consultations informelles sur un projet de décision de la CdP concernant un cadre de référence pour diverses démarches. Plusieurs crochets ont été insérés dans le texte et les consultations informelles se sont poursuivies dans la soirée.

EXAMEN DES PROCÉDURES ET MODALITÉS DU MDP (SBI): Dans l'après-midi, les Parties ont mené des consultations informelles sur les éléments d'un projet de décision de la CMP et les conclusions du SBI sur l'examen des modalités et procédures relatives au MDP.

Les discussions ont porté sur la façon dont le SBI devrait se référer à une liste consolidée des modifications proposées aux modalités et procédures reçues à ce jour au titre du MDP, préparée par les Co-Présidents. Les Parties ont également

échangé des points de vue sur les questions à traiter dans un document technique. Les consultations informelles se sont poursuivies dans la soirée.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION (SBI/SBSTA): Au cours des consultations informelles sur le rapport du Comité de l'adaptation en après-midi, les Parties ont considéré un projet révisé de texte de décision de la CdP présenté par le Président.

Les discussions ont porté sur: les changements à apporter au règlement intérieur; l'insuffisance des ressources; et le fait d'encourager les Parties à dégager des ressources suffisantes pour la mise en œuvre réussie et opportune du plan de travail triennal du Comité. Une Partie a souligné la nécessité de renforcer le Comité de l'adaptation afin de renforcer les fondements du Cadre de l'adaptation de Cancún. Un accord a été atteint sur un texte de décision qui sera transmis à la CdP.

DANS LES COULOIRS

Au jour 5, la plupart des délégués avaient compris l'aménagement de la salle de conférence et intérieurisé la forme arrondie du stade. Certains ont également estimé que les discussions sur certaines questions « tournaient en rond ». Concernant les discussions sur la technologie dans le cadre de l'ADP, des controverses familières sont apparues concernant les DPI. Dans les discussions SBI/SBSTA sur la technologie, les Parties ont débattu de la question de faire référence à l'Organisation mondiale du commerce et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Certains ont également fait remarquer que les progrès sur les plans d'adaptation nationaux ont ralenti et, selon un délégué, ont empêché les Parties de centrer leur attention sur les pertes et dommages. Un négociateur a noté que la planification des réunions attribuant brièvement le créneau « pertes et dommages: 16 heures à ... » a indiqué que personne ne pouvait, à ce stade, estimer l'heure, ou la date, de l'achèvement des négociations sur cette question. Certains points, tels que la REDD+, ont cassé le moule, réalisant de relativement bons progrès. Un délégué a toutefois estimé que les progrès sur la REDD+ constituaient une tentative de « sauver la journée », comme le consensus sur d'autres questions n'était pas imminent.

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a cherché à renouveler l'inspiration des délégués face à la procédure en attirant l'attention sur des photos exposant des projets de MDP au cours d'une manifestation présentant le concours du MDP Changing Lives Photo and Video en après-midi. Elle a indiqué que ces photos sont la preuve que le MDP n'est pas un exercice « ésotérique », et que le mécanisme est un « trésor » d'idées et d'outils pour les négociateurs qui travaillent actuellement à développer de nouveaux mécanismes fondés sur les marchés. Toutefois, les négociations ne progressaient pas aussi facilement sur les différents points de l'ordre du jour relatifs aux mécanismes fondés sur les marchés. De nombreux crochets ont rempli les textes sur le cadre de référence pour diverses démarches, et les délégués ont également eu du mal à trouver un terrain d'entente sur les modifications à apporter aux modalités et procédures. Alors que la Conférence est à mi-parcours, un négociateur a commenté: « Il reste à voir si nous serons en mesure d'assembler suffisamment d'enthousiasme et d'esprit de compromis pour prendre les mesures audacieuses nécessaires à obtenir un résultat positif et significatif à Varsovie ».



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013

La plénière informelle de bilan de l'ADP a eu lieu le matin et l'après-midi. Les plénières de clôture du SBSTA et du SBI ont eu lieu dans la soirée, se poursuivant jusque tard dans la nuit. Tout au long de la journée, un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles ont eu lieu.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBSTA

La plénière de clôture du SBSTA a été convoquée à 0h16. **PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI:** Le SBSTA a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision de la CdP (FCCC/SBSTA/2013/L.34 et Add.1).

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Les conclusions communes du SBI et du SBSTA ont été adoptées, contenant un projet de décision de la CdP (FCCC/SB/2013/L.2).

ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES POUR LA REDD+: Le Co-Président Peter Graham (Canada) a déclaré que des crochets demeurent dans les projets de décisions en attendant la conclusion des discussions sur le financement de la REDD+. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'exprimant au nom de la COALITION DES NATIONS ABRITANT DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES, a plaidé pour un paquet REDD+ composé de trois éléments, dont: des orientations méthodologiques; un arrangement institutionnel; et un programme de travail de la CdP sur le financement de la REDD+. Le SBSTA a adopté les conclusions et a transmis les projets de décisions de la CdP (FCCC/SBSTA/2013/L.33 et Add.1 et 2).

COORDINATION DE L'AIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS RELIÉES AUX MESURES D'ATTÉNUATION DANS LE SECTEUR DES FORÊTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: Les conclusions conjointes du SBI et du SBSTA ont été adoptées (FCCC/SB/2013/L.5).

TECHNOLOGIE: Rapport annuel conjoint du CET et du CRTC: Le Président du SBSTA Muyungi a rapporté que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur cette question, abordée conjointement par le SBI et le SBSTA, et qu'il informerait le Président de la CdP/CMP en conséquence.

Modalités et procédures du CRTC et de son conseil consultatif: Les conclusions conjointes du SBI et du SBSTA ont été adoptées et un projet de décision de la CdP a été transmis (FCCC/SB/2013/L.3 et Add.1).

Troisième rapport de synthèse de l'évaluation des besoins technologiques (TNA) des Parties non visées à l'Annexe I: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.27).

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.25).

MESURES DE RIPOSTE: Forum et programme de travail: Les conclusions communes du SBI et du SBSTA ont été adoptées (FCCC/SB/2013/L.4).

Article 3.14 du Protocole: Cette question a été abordée conjointement avec le point de l'ordre du jour du SBI sur l'Article 2.3 du Protocole, avec l'accord de l'examiner à la SB 40.

QUESTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE: Le Président du SBSTA Muyungi a parcouru les conclusions adoptées lors de la plénière du SBSTA, et les Parties les ont acceptés, le mercredi (FCCC/SBSTA/2013/L.35).

L'AUSTRALIE, s'exprimant au nom du Canada, du Japon, de la Norvège, de la Fédération de Russie et des États-Unis, a déploré le manque de discussions sur l'agriculture; a exprimé sa préoccupation quant à la manière dont les conclusions ont été adoptées; et a exprimé l'espoir que la SBSTA 40 s'appuiera sur les points de convergence. La SUISSE, s'exprimant au nom du GIÉ, a regretté qu'aucun groupe de contact n'ait été établi et la confusion entourant l'adoption des conclusions. L'UE a déploré que les observations des Parties n'aient pas été considérées à la SBSTA 39. Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, la Gambie, au nom des PMA, l'INDE, l'ÉGYPTE, la BOLIVIE, les PHILIPPINES, l'ARABIE SAOUDITE, l'ARGENTINE et d'autres pays en développement ont appuyé la façon dont les conclusions ont été adoptées, signalant que les procédures ont été conduites correctement, l'ÉGYPTE, la BOLIVIE, l'ARGENTINE et le NICARAGUA soulignant le rôle de l'agriculture dans l'adaptation.

QUESTIONS METHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Le programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés: Le SBSTA a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision (FCCC/SBSTA/2013/L.32 et Add.1).

Lignes directrices générales concernant la MRV des MAAN au niveau national entreprises par les pays en développement: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.28).

Révision des directives de la CCNUCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'Annexe I: Le SBSTA a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision (FCCC/SBSTA/2013/L.29 et Add.1).

Interface d'accès aux données relatives aux GES: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.23).

Emissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.22).

Questions méthodologiques relevant du Protocole: Incidences de la mise en œuvre des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.31).

UTCATF au titre des Articles 3.3 et 3.4 du Protocole au titre et du MDP: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.26).

HCFC-22 et HFC-23: Le SBSTA a adopté les conclusions et a recommandé des projets de conclusions de la CMP (FCCC/SBSTA/2013/L.24 et Add.1).

Clarification du libellé de l'Article 3.7 ter de la section G de l'Amendement de Doha au Protocole: Le modérateur Nagmeldin Elhassan (Soudan) a déclaré que le groupe informel n'a pas été en mesure de terminer les travaux sur cette question, mais a convenu d'inviter la CMP à examiner plus avant ces



questions en vue d'adopter une décision à cette session. Le SBSTA a adopté les conclusions reflétant cette recommandation (FCCC/SBSTA/2013/L.31).

MÉCANISMES DE MARCHÉ ET DÉMARCHES NON FONDÉES SUR LE MARCHÉ DE LA CONVENTION: Le Président du SBSTA Muyungi a déclaré qu'aucun accord n'a été atteint sur les sous-points sur le cadre pour différentes approches (FVA), les démarches non fondées sur le marché et le nouveau mécanisme fondé sur le marché (NMM). Il a également indiqué qu'il n'y avait pas de consensus quant au fait de poursuivre les travaux au cours de la deuxième semaine de la CdP. Se référant au règlement intérieur, il a déclaré que la question sera examinée par la SBSTA 40.

La NOUVELLE-ZÉLANDE, s'exprimant au nom de l'Australie, du Canada, du Japon, du Kazakhstan, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de l'Ukraine et des États-Unis, l'UE et la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, ont exprimé leur soutien à l'idée de demander à la Présidence de la CdP de faciliter les travaux sur ces questions la semaine prochaine. La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a souligné la nécessité de respecter le mandat donné à Doha. Le Mexique, s'exprimant au nom du GIE, a déclaré que les mandats spécifiques devraient prévaloir sur le règlement intérieur.

La BOLIVIE, avec le NICARAGUA, CUBA, les PHILIPPINES, le VENEZUELA, la MALAISIE, l'Angola s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, la CHINE et le Sénégal, s'exprimant au nom des PMA, a souligné le manque de consensus et a appuyé l'examen de la question à la SBSTA 40.

Notant l'absence de consensus, le Président du SBSTA Muyungi, a demandé, et les Parties ont convenu, d'accepter sa proposition d'utiliser l'article 16 du règlement intérieur et de considérer chacun des trois sous-éléments à la SBSTA 40.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Les conclusions conjointes du SBI et du SBSTA ont été adoptées (FCCC/SB/2013/L.1).

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA CLARIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES: Le SBSTA a adopté les conclusions et a transmis le projet de conclusions à la CdP (FCCC/SBSTA/2013/L.30 et Add.1).

AUTRES QUESTIONS: Proposition brésilienne: Le Président du SBSTA Muyungi a signalé qu'aucun consensus n'avait été atteint et la question n'a pas pu être examinée lors de cette session.

Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, appuyées par le VENEZUELA, la BOLIVIE, l'INDE, le NICARAGUA, l'ARGENTINE, la MALAISIE et les PHILIPPINES, a déploré qu'aucun signal fort ne soit envoyé depuis Varsovie sur des informations objectives et scientifiques relatives aux responsabilités historiques. Le BRÉSIL a regretté qu'il n'ait pas été demandé au GIEC de fournir cette information.

La SUISSE a mis en exergue l'information scientifique qui inclut non seulement les contributions historiques, mais la capacité ainsi que les émissions actuelles et futures. L'UE a souligné la nécessité que les consultations nationales sur les engagements de l'accord de 2015 soient fondées sur un large éventail d'indicateurs, y compris les émissions passées, actuelles et futures et les différentes capacités.

CLÔTURE DE LA SESSION: La 39 SBSTA a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2013/L.21). Les Parties ont demandé que leurs déclarations soient mises à disposition sur le site de la CCNUCC. L'Australie, s'exprimant au nom du Japon, du Canada, de l'Australie et des États-Unis, a noté que l'examen conduit par le SBSTA du rapport annuel conjoint du CET et du CRTC n'a pas été complété lors de cette session et doit être considéré à la SBSTA 40.

Le FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES a souligné que la gestion traditionnelle des forêts a contribué à l'adaptation et à l'atténuation et a appelé à l'inclusion d'indicateurs des droits de l'homme dans les paiements REDD+ axés sur les résultats. Le Groupe des AGRICULTEURS a demandé aux Parties d'élaborer un programme de travail sur l'agriculture axé sur la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation. Soulignant l'agriculture, le CAN a identifié la nécessité: de promouvoir une agriculture biodiverse et à petite échelle; d'inclure des garanties; et promouvoir la sécurité alimentaire. CLIMATE JUSTICE NOW! a souligné que toutes les questions relevant du SBSTA devraient se centrer sur l'amélioration du niveau d'ambition et a qualifié les marchés de

« distraction dangereuse » face à la nécessité de procéder à des réductions d'émissions. L'organisation YOUNGO a mis en garde contre la création d'un nouveau mécanisme de marché.

Le Président du SBSTA Muyungi a remercié les délégués et clos la réunion à 2h56.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBI

La plénière de clôture du SBI s'est réunie d'abord dans l'après-midi et a repris à 0h42.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le SBI a élu Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) en tant que Vice-Président du SBI, et Mabafokeng F. Mahahabisa (Lesotho) pour poursuivre en tant que Rapporteur.

COMMUNICATIONS NATIONALES ET DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LES INVENTAIRES DES GES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I: Sixième communications nationales: Le SBI a adopté les conclusions et a transmis les projets de décisions de la CdP (FCCC/SBI/2013/L.7 et Add.1 et 2).

Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'Annexe B: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.3).

QUESTIONS RELATIVES AUX MÉCANISMES DU PROTOCOLE: Examen des modalités et procédures: Le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision de la CMP (FCCC/SBI/2013/L.9 et Add.1).

Examen des lignes directrices pour l'application conjointe: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.11).

Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.12).

Modalités visant à accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'Annexe I de la Convention ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement: Le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision de la CMP (FCCC/SBI/2013/L.14 et Add.1).

PMA: Le SBI a adopté les conclusions avec des modifications mineures (FCCC/SBI/2013/L.2).

PAN: Le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision de la CMP (FCCC/SBI/2013/L.10 et Add.1).

PERTES ET DOMMAGES: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.15), a transmis la question à la CMP pour examen ultérieur.

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: Fonds pour l'adaptation: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.6 et Add.1).

TECHNOLOGIE: Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.4).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre de la Convention: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.19).

Le renforcement des capacités au titre du Protocole: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.18/Rev.1).

MESURES DE RIPOSTE: ARTICLE 3.14 DU PROTOCOLE: Le SBI a décidé d'indiquer dans son rapport que la question sera examinée à la SBI 40.

Mise en œuvre de la Décision 1/CP.10: Le SBI a décidé d'indiquer dans son rapport que la question sera examinée à la SBI 40.

PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DONT LA SITUATION PARTICULIÈRE EST RECONNUE PAR LA CDP: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.17). La TURQUIE a proposé de demander au Secrétariat de la CCNUCC de réviser le document technique (FCCC/TP/2013/3) sur cette question.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013: Concernant le projet de conclusions (FCCC/SBI/2013/L.20), le Président du SBI Chruszczow a indiqué qu'aucun consensus n'avait été atteint sur une référence à une décision de la CdP sur le budget de l'exercice biennal 2014-2015. Soulignant l'importance du paragraphe proposé, les Philippines ont souligné, au nom du G-77/CHINE, les préoccupations des pays en développement sur la politique du Secrétariat concernant leur participation dans les organes thématiques de la Convention. Les ÉTATS-UNIS se sont opposés à ce paragraphe, en disant qu'il préjuge du résultat des discussions sur le budget-programme de l'exercice 2014-2015.

Notant l'absence de consensus, la nature technique de la décision et le fait que la question peut être considérée dans le contexte du budget-programme de l'exercice 2014-2015, le Président du SBI Chruszczow a encouragé les Parties à trouver un langage acceptable pour tous.

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015:

Le SBI a décidé de recommander que la CdP 19 et la CMP 9 examinent plus en profondeur cette question et de transmettre le texte comme une annexe aux conclusions du SBI (FCCC/SBI/2013/L.22). De nombreux pays en développement ont appelé à l'adoption urgente d'un budget équilibré. De nombreux pays développés ont souligné que le texte annexé ne reflète pas l'ensemble des propositions.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I: GCE: à 5h30 le dimanche matin, le Président du SBI Chruszczow a informé les Parties d'un accord sur le GCE.

Soutien financier et technique: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.5).

MAAN DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: équipe d'experts techniques dans le cadre des consultations et analyses internationales (ICA): Aucun accord n'a été signalé.

Programme de travail visant à améliorer la compréhension de la diversité des MAAN: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.8).

AUTRES QUESTIONS: La date de l'achèvement du processus d'examen par des experts en vertu de l'Article 8 de la première période d'engagement: le Brésil a souligné, au nom du G-77/CHINE, l'information pertinente pour les négociations de l'ADP. Soutenu par le NICARAGUA, la BOLIVIE, la CHINE et CUBA, le délégué s'est dit préoccupé par la réticence des Parties visées à l'Annexe I à s'entendre sur une date. L'UE, appuyée par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, l'Australie, la NOUVELLE-ZÉLANDE, la NORVÈGE et le JAPON, a souligné que c'est « une question purement technique », a noté que les informations pertinentes seront accessibles au public d'ici la mi-2014; et a mis en garde de ne pas compromettre l'intégrité du processus d'examen par des experts.

Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.13), transmettant la question à la SBI 40 pour examen. Le Président du SBI Chruszczow a indiqué qu'il rendra compte au Président de la CdP, qui décidera s'il y a lieu de consulter davantage les Parties sur la voie à suivre.

Genre et changements climatiques: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.16).

Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public): Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.21).

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE: Des déclarations de clôture ont été faites lors de la plénière de clôture du SBI en après-midi, les organisations observatrices présentant d'abord leurs déclarations. YOUNGO a souligné le besoin urgent d'un mécanisme solide sur les pertes et dommages, soulignant certains impacts des changements climatiques, comme la submersion de territoires terrestres et l'acidification des océans. Les PEUPLES AUTOCHTONES ont plaidé pour la création: d'une institution permanente pour aborder les pertes et dommages; et un organe consultatif technique, incluant la participation de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones.

Les ENGO ont indiqué que le MDP et l'AC ont engendré une augmentation des émissions nettes, demandant instamment aux délégués de réformer ces mécanismes. Notant que des mesures positives ont été prises, FEMMES ET GENRE ont appelé à un financement supplémentaire pour la participation au processus de la CCNUCC.

Reconnaissant l'importance de l'adaptation pour les pays en développement, les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont salué l'organisation d'un programme de travail sur la coopération en matière de stratégies de riposte, mais ont exprimé leur déception concernant, entre autres: le peu de progrès accomplis par le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte; et la « crise du financement de l'adaptation ». L'Australie, s'exprimant au nom du GROUPE DE COORDINATION, a déclaré sa satisfaction concernant les progrès accomplis dans le cadre du SBI, demandant instamment aux délégués de continuer de travailler sur, entre autres, les PAN, les MAAN et le Mécanisme technologique.

Notant que plusieurs éléments restent à compléter, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a signalé les pertes et dommages comme étant particulièrement importants, attirant

l'attention sur la nécessité d'aborder les impacts économiques, humains et sociaux des changements climatiques. Le Népal a demandé, au nom des PMA, qu'un temps soit alloué au SBI pour aborder les pertes et dommages « de manière constructive » et que le GCE soit doté d'un mandat plus long.

SUSPENSION DE LA PLÉNIÈRE: Dimanche matin, le Président du SBI Chruszczow a rapporté que les Parties ont réussi à s'entendre sur le GCE. Notant l'absence de quorum, il a suspendu le SBI à 5h33 et a déclaré que la plénière de clôture du SBI se réunira de nouveau lundi.

ADP

CONSULTATIONS SUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

2: Au cours des consultations ouvertes de l'ADP sur la voie à suivre dans le cadre du secteur d'activité 2 en matinée, le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a souligné la nécessité de se concentrer sur des résultats concrets.

Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, et le PAKISTAN ont appelé les pays développés à prendre les devants en matière d'atténuation. L'INDE et la CHINE ont exprimé leur inquiétude liée au fait que les pays visés à l'Annexe I réduisent leur niveau d'ambition. Le CANADA a déclaré que le déficit du niveau d'ambition ne peut être comblé uniquement par les pays développés. La SUISSE, l'Australie et le CANADA ont appelé les Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs engagements d'atténuation.

La BOLIVIE a proposé un atelier sur les moyens de mise en œuvre et de développé les efforts d'atténuation des pays. L'UE a salué les initiatives de coopération internationale tandis que l'INDE a mis en garde contre le transfert de la responsabilité aux pays en développement.

De nombreux pays en développement ont indiqué que le secteur d'activité 2 devrait porter non seulement sur l'atténuation, mais aussi sur les moyens de mise en œuvre, qui devraient être renforcés. Le délégué des PHILIPPINES a plaidé pour une voie vers l'objectif de 100 milliards de dollars US et, avec le PAKISTAN, la capitalisation et l'opérationnalisation du FVC.

L'AOSIS, appuyée par la SUISSE et le MEXIQUE, a proposé un programme de travail sur les aires présentant un potentiel d'atténuation élevé avec un accent initial sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'UE a suggéré de donner au Secrétariat de la CCNUCC le mandat d'identifier la recherche technologique permettant d'accroître le niveau d'ambition en matière d'atténuation. Le MEXIQUE a proposé un programme de travail du SBSTA sur la promotion de technologies avec un dialogue politique de haut niveau pour augmenter le niveau d'ambition fondé sur les RCMD. Les ETATS-UNIS, appuyés par le CANADA et l'Australie, ont appelé à exploiter le potentiel d'atténuation des acteurs infranationaux. La CHINE a déclaré que ces efforts locaux relèvent de l'action nationale.

Concernant les HFC, le CANADA a instamment demandé « un signal fort » aux marchés demandant de développer des alternatives sûres. L'INDE et l'ARABIE SAOUDITE ont souligné que les HFC « appartiennent » au cadre de la CCNUCC. L'UE a souligné la responsabilité partagée avec le Protocole de Montréal. La CHINE a déclaré que les principes de la CCNUCC doivent s'appliquer à l'élimination progressive des HFC. Le MEXIQUE a souligné les avantages partagés en matière de santé d'aborder les polluants de courte durée de vie.

Les PHILIPPINES et la CHINE ont instamment demandé la ratification de l'Amendement de Doha. L'UE a indiqué que la législation d'application est déjà en place.

La ZAMBIE a plaidé pour l'établissement d'un groupe de contact sous l'égide du secteur d'activité 2 pour commencer la rédaction du texte.

PLÉNIÈRE de BILAN: La plénière de bilan de l'ADP a eu lieu le matin et l'après-midi. Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a identifié les objectifs de Varsovie, y compris: des progrès sur les éléments de l'accord de l'après-2015 et de la clarté sur le niveau d'ambition pré-2020. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a souligné les messages clés du secteur d'activité 2: travailler dans le cadre des principes et dispositions de la Convention; accélérer la mise en œuvre des décisions antérieures; renforcer le niveau d'ambition en vertu de la Convention; et des propositions d'initiatives spécifiques pour accroître l'ambition. Soulignant les liens entre les périodes pré et post-2020, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a récapitulé les secteurs où des travaux supplémentaires sont nécessaires, y compris: les engagements d'atténuation; un objectif mondial pour l'adaptation et le renforcement des programmes d'action

nationaux; la mobilisation et la multiplication des financements; l'amélioration du mécanisme technologique et des discussions sur les DPI; et la définition de la MRV. Il a demandé aux Parties de réfléchir à: ce qui peut et doit être inclus dans une décision à Varsovie; et la façon dont les Co-Présidents de l'ADP peuvent soutenir leurs travaux.

La Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a plaidé pour des informations sur le cadre que les Co-Présidents utiliseront pour organiser toutes les contributions. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a appelé à une décision sur le « Plan de travail de Varsovie » pour relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation. Le Népal, s'exprimant au nom des PMA: a demandé que les Co-Présidents compilent un résumé des opinions et des soumissions des Parties et des organisations observatrices; a plaidé pour un mode de travail plus formel à travers des groupes de contact et une feuille de route avec de nouveaux objectifs ambitieux; et a identifié la volonté politique comme l'élément clé manquant.

L'UE a plaidé pour: de solides règles internationales garantissant l'intégrité environnementale; de l'ambition avec des engagements qui sont justes pour tout le monde; une décision sur les éléments de l'accord de 2015; et des engagements nouveaux et améliorés au titre de l'examen de l'ambition du Protocole de Kyoto.

Le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, a plaidé pour plus de clarté sur la structuration des négociations, y compris: un espace de discussions sur la science et l'équité; un plan de travail pour 2014, incluant les demandes de soumissions. Concernant le secteur d'activité 2, le délégué a soutenu les quatre piliers identifiés par les Co-Présidents, et a demandé des éclaircissements sur les financements.

SINGAPOUR, avec la NORVÈGE, a appelé à définir clairement la voie vers un accord d'ici 2015. Le délégué a également suggéré d'examiner les liens entre les différentes questions et d'identifier ce qui doit être décidé à Varsovie.

La REPUBLIQUE DE COREE a instamment demandé de se concentrer sur des règles communes pour définir les engagements nationaux. L'INDE a déploré la baisse du niveau d'ambition des Parties visées à l'Annexe I et a souligné la nécessité d'une décision équilibrée sur tous les éléments. Le NICARAGUA a souligné l'augmentation du niveau d'ambition pré-2020 dans le contexte où les Parties visées à l'Annexe I révisent leurs QELRC au titre de l'Amendement de Doha. Les ETATS-UNIS ont soutenu une décision et des conclusions concises permettant de travailler en vue de l'objectif de 2015 et incorporant les points de convergence.

Appelant à un résultat équilibré, les Philippines, s'exprimant au nom des LMDC, ont souligné que l'action doit être guidée par les principes et les dispositions de la Convention, avertissant que les chemins éloignant de la CCNUCC peuvent conduire à des « territoires inexplorés et à l'échec ». La COLOMBIE, s'exprimant au nom du Costa Rica, du Panama et du Pérou, a signalé le besoin de passer à des modalités plus concrètes de travail dès que possible pour obtenir un résultat solide sous l'égide de l'ADP à Varsovie. La Suisse, s'exprimant au nom du GIÉ, a déclaré que l'équilibre entre les secteurs d'activité 1 et 2 ne devrait pas être utilisé « comme prétexte pour ralentir » les négociations. Le délégué a déclaré que des progrès sont nécessaires dans les deux, mais « l'absence de progrès dans l'un n'est pas une raison pour ne pas avancer dans l'autre ».

La CHINE a plaidé pour des résultats, à Varsovie, concernant une décision sur l'organisation des travaux et des réunions de l'ADP supplémentaires. Le délégué a proposé une décision de la CdP demandant la poursuite des travaux de l'ADP d'une façon ciblée. Avec l'AOSIS et l'AFRIQUE DU SUD, il a exprimé sa déception face à l'absence d'ambition, proposant qu'une décision de la CdP demande instamment aux Parties visées à l'Annexe I de relever leur niveau d'ambition en conformité avec la science et les RCMD. Il a également souligné la nécessité d'une feuille de route vers la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars US. L'AFRIQUE DU SUD a exprimé sa préoccupation quant au fait que certains pays visés à l'Annexe I réduisent leurs engagements. La déléguée a suggéré que les Co-Présidents de l'ADP préparent un résumé informel des discussions du secteur d'activité 1, et a recommandé une décision de la CdP demandant aux organes subsidiaires, ainsi qu'à d'autres organisations compétentes, de fournir des informations en temps opportun à l'ADP.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a suggéré « revenir » vers ce qui doit être accompli d'ici décembre 2015 pour déterminer les directives nécessaires attendues de Varsovie, et a plaidé passer

à un réglage plus serré, mais transparent, afin de parvenir à une décision concise, mais de fond. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a appelé à une décision concrète et pragmatique avec une indication claire des éléments de bases et du processus à suivre. Le BANGLADESH a notifié qu'il a présenté son instrument d'acceptation de l'Amendement de Doha au dépositaire. La BOLIVIE a déploré des lacunes en matière d'atténuation, de financement et de transfert de technologie, et a proposé des discussions pour comprendre les besoins de financement des pays en développement.

Le Co-Président Kumarsingh a indiqué que les Co-Présidents incorporeront les réflexions et les idées des Parties dans un projet de décision pour la poursuite des discussions.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

PRISE DE DÉCISION DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE LA CCNUCC (CDP): Dans la matinée, des consultations informelles ouvertes ont eu lieu sur la prise de décision dans le processus de la CCNUCC. Certaines Parties ont demandé l'assurance que cette question ne soit pas confondue avec les discussions sur le règlement intérieur ou préjugé de l'issue de ces discussions; et la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les Articles 7 et 18 de la Convention.

Certaines Parties ont souligné la nécessité de comprendre le sens de « consensus »; et de préciser le rôle du Président et du Secrétariat. Une Partie a souligné la nécessité d'un « environnement juridique clair, où l'on ne s'écarte pas des procédures qui ne sont pas en vigueur, mais qui sont déjà appliquées ». Certaines Parties ont souligné que le règlement intérieur n'a pas été adopté en raison de l'absence d'accord sur les règles de vote, et ont appelé à un processus prospectif, sans rouvrir les décisions passées.

Il y avait convergence sur un processus conduit par les Parties et la nécessité de: respecter la souveraineté de toutes les Parties; reconnaître que tous ont la possibilité d'être entendus; et assurer l'inclusivité, la légitimité et la transparence. Certaines Parties ont souligné la nécessité d'éviter de prendre des décisions « dans les couloirs ou les arrière-salles », citant la CdP 15 à titre d'exemple.

Alors qu'une certaine convergence était observable sur le moment opportun de tenir des discussions sur l'augmentation de l'efficacité des négociations, certains ont exprimé des préoccupations quant au fait de « sacrifier l'inclusivité au nom de l'efficacité ». D'autres ont demandé de revoir les pratiques récentes qui ont favorisé l'adoption de décisions comme « les paquets ». Beaucoup se sont interrogés sur la façon dont les petits groupes de négociation sont constitués, soulignant que certaines Parties ayant un intérêt dans la question ne sont pas nécessairement invitées.

Concernant le résultat, certaines Parties ont plaidé pour une décision de la CdP 19 sur la prise de décision dans le processus de la CCNUCC, tandis que d'autres ont souligné la nécessité de maintenir le débat ouvert, sans se « fixer » sur un résultat formel.

Les consultations informelles se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

Après de nombreuses soirées de négociations, la première semaine de la conférence a pris fin, les délégués épuisés quittant les lieux tôt le dimanche matin. Fatigués, certains délégués ont réfléchi à l'impact plus large de leur travail, et beaucoup ont exprimé des inquiétudes quant aux ambitions d'atténuation plus faibles ou réduites de certaines Parties visées à l'Annexe I. Un délégué a déclaré: « nous sommes censés aller vite et loin, mais il semble que nous allons à reculons ». Dans les rues entourant le site, plus de 1 200 personnes participant à une Marche du samedi après-midi pour la justice climatique partageaient le même sentiment, affichant des bannières appelant à « changer le système, pas le climat ».

Certains délégués aux yeux rougis ont exprimé l'espoir que les progrès limités qui ont été accomplis au cours de cette première semaine ne constituaient qu'un réchauffement pour le « grand jeu » de la deuxième semaine, quand les ministres viendront « gonfler leurs muscles politiques ».



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

Dans la matinée, la reprise de la plénière de clôture du SBI et la plénière informelle de bilan du Président de la CdP ont été convoquées. Tout au long de la journée, un certain nombre de groupes de contact, de consultations informelles et d'autres réunions ont eu lieu dans le cadre de la CdP, de la CMP et de l'ADP. Il s'agit notamment: des consultations ouvertes de l'ADP sur la mise en œuvre de tous les éléments des deux secteurs d'activité; des consultations informelles ouvertes sur la prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC; et des consultations informelles sur le Mécanisme de développement propre (MDP).

REPRISE DE LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBI

Le Président du SBI Chruszczow a remercié les Parties pour leur travail acharné samedi soir et dimanche matin.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I: GCE: Le SBI a adopté les conclusions et a préparé des projets de décisions de la CdP (FCCC/SBI/2013/L.24 et Add.1 et 2).

MAAN DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: Équipe d'experts techniques participant au processus ICA: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.23). La Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a salué le travail sur le texte, notant qu'il renforce à la fois le GCE et le processus ICA, et représente le fondement final du système de MRV.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre du Protocole: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.18/Rev.1).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013: Le Président du SBI a informé que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus et le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision à la CdP (FCCC/SBI/2013/L.20).

RAPPORT DE LA SESSION: Le Secrétariat a présenté les implications budgétaires des activités demandées au titre de plusieurs points de l'ordre du jour. Le Rapporteur du SBI, Mabafokeng Mahahabisa (Lesotho), a présenté le rapport, notant que les conclusions de fond seront insérées dans sa version finale.

L'Australie, s'exprimant au nom du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Japon, a appelé à faire figurer dans le rapport qu'aucun consensus n'a été atteint sur le CET et sur le rapport annuel du CRTC, et que ce point devrait être examiné à la SBI 40. Le BANGLADESH a mis en garde contre le transfert de ce point à la SBI 40, et, avec CUBA, a appelé les Parties à consacrer du temps pour conclure cette question à Varsovie.

Le Président du SBI Chruszczow a indiqué que cette question a été transmise à la CdP, et le SBI a adopté son rapport de session (FCCC/SBI/2013/L.1). Il a clos la réunion à 12h29.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DU PRÉSIDENT

Dans son discours d'ouverture de la plénière de bilan, le Président de la CDP/CMP Korolec a décrit que les travaux de la CdP et de la CMP ont avancé sans heurts, et a attiré l'attention sur le financement comme un domaine où des « progrès significatifs » ont été réalisés et où les efforts doivent être maintenus.

Le Président du SBSTA Muyungi, a informé les Parties que le SBSTA s'est conclu avec succès, après avoir adopté 15 conclusions. Il a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de conclure trois points, qui seront transmis au Président de la CdP/CMP: les arrangements institutionnels de la REDD+ (point conjoint SBI/SBSTA); le forum sur les mesures de riposte et le programme de travail (point conjoint SBI/SBSTA); et les questions méthodologiques relatives aux Articles 5, 7 et 8 du Protocole. Il a noté deux points sur lesquels aucun progrès n'a été accompli: le rapport du CET et du CRTC (point conjoint SBI/SBSTA); et les mécanismes de marché et les démarches non fondées sur le marché, qui seront repris par la SBSTA 40.

Le Président du SBI Chruszczow a annoncé que le SBI était clos et a expliqué que, bien que des mesures importantes avaient été prises, ses questions sont demeurées en suspens, y compris: les arrangements institutionnels de la REDD+; les mesures de riposte; les pertes et dommages; et le budget de l'exercice biennal 2014-2015. Il a indiqué que les Parties ont exprimé des vues divergentes quant à savoir si l'examen du rapport du CET et du CRTC devrait être transmis à la SBI 40 ou à la CdP 19, et a transmis cette question au Président de la CdP.

Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a indiqué que le projet de texte de décision a été distribué et sera examiné dans l'après-midi.

Le Président Korolec a demandé aux Présidents du SBI et du SBSTA de poursuivre les travaux sur les questions en suspens et de lui faire rapport, le mardi 19 novembre, et a annoncé que les Ministres Bomo Edna Molewa (Afrique du Sud) et Lena Margareta Ek (Suède) vont l'aider concernant les pertes et les dommages.

Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a demandé que suffisamment de temps soit alloué aux éléments du SBSTA qui n'ont pas été achevés dans le cadre de la CdP et de la CMP. La Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a salué les progrès concernant, entre autres, la REDD+, notant la lenteur des progrès sur les mécanismes de marché; le budget; les décisions permettant la ratification de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; et les pertes et dommages. L'Australie, s'exprimant au nom du GROUPE DE COORDINATION, a plaidé pour l'envoi d'un signal fort de Varsovie concernant le fait que l'ADP est sur la bonne voie pour obtenir des résultats, et a déclaré que l'engagement de tous sera nécessaire en matière d'atténuation. Il a également souligné les progrès sur les pertes et dommages. Le Bangladesh, s'exprimant au nom des PMA, a appelé à la mise en place d'un mécanisme international sur les pertes et dommages à Varsovie, et a déploré l'absence d'un accord sur le budget, appelant à l'attribution d'une haute priorité aux mesures d'adaptation.

Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a plaidé pour des progrès sur le développement et le transfert de technologies et sur la mise en œuvre du Mécanisme technologique. Nauru,



s'exprimant au nom de l'AOSIS, a instamment prié les délégués de parvenir à une décision sur les pertes et dommages. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'exprimant au nom de la COALITION DES NATIONS ABRITANT DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES, a déclaré que la REDD+ est « un paquet à portée de main » pour la CdP 19. L'UE a appelé à la conclusion des travaux sur le budget de l'exercice 2012-2013.

ADP

CONSULTATIONS OUVERTES DE L'ADP SUR LA MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DANS LE CADRE DES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ: Dans la matinée, les Co-Présidents de l'ADP ont présenté le projet de texte sur la mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17, composée: d'un projet de conclusions des Co-Présidents; et d'un projet de décision sur le niveau d'ambition pré-2020 et les mesures post-2020, y compris une annexe avec des éléments indicatifs de l'accord de 2015. Notant que « cette semaine est le moment de décision », le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a souligné que le projet de décision est « purement indicatif » et « ne porte aucunement préjudice à la suite des travaux ». Il a invité les délégués à y réfléchir et à revenir avec des commentaires dans l'après-midi.

Dans l'après-midi, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a invité les Parties à présenter leurs réflexions initiales sur le projet de texte de décision. La Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a exprimé sa préoccupation de l'absence: de mention de l'équité ou des pertes et dommages; de feuille de route sur le transfert de technologies; d'accent sur les principes et les dispositions clés de la Convention; et d'engagements multipliés en matière d'atténuation de la part des pays développés. Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a déploré le manque d'accent sur le soutien.

Le Venezuela, s'exprimant au nom des LMDC, a souligné la nécessité de renforcer l'ambition sur le financement, la technologie et le renforcement des capacités. L'INDE a exprimé sa préoccupation que le texte « suppose » que dans l'accord de 2015, toutes les Parties auront pris des engagements en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement, de développement et de transfert des technologies et de renforcement des capacités.

Appelant à circonscrire et à définir clairement les éléments dans le texte, la Suisse, s'exprimant au nom du GIE, s'est déclarée prête à accepter le texte comme point de départ.

Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a plaidé pour un plan de travail avec des mandats et des objectifs spécifiques. La COLOMBIE, exprimant les vues de l'AILAC, a décrit le texte comme une « bonne base », soulignant que les Parties ont besoin de quitter Varsovie en sachant comment aller de l'avant, appelant à un mécanisme de respect des engagements dans l'accord de 2015.

Décrivant le texte comme un « très bon avant-projet », le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé, entre autres: à plus d'ambition; et de l'information ex ante non seulement sur l'atténuation, mais aussi sur l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. L'UE a appelé à: un plan de travail avec des échéances; la transparence en amont et une phase d'évaluation dans le cadre du secteur d'activité 1; et des actions concrètes dans le cadre du secteur d'activité 2.

La BOLIVIE a souligné que la discussion sur les moyens de mise en œuvre fait défaut dans le projet de texte, et que les pays en développement entreprennent des MAAN volontaires, et non des engagements. Concernant « la nature et l'étendue de la différenciation », l'IRAN a préféré le recours au langage convenu et commun de la Convention. Notant que le texte ne reflète pas les différents points de vue exprimés, le délégué de l'EQUATEUR a appelé à des propositions « rapides » des Parties concernant leurs attentes, et a indiqué qu'il était prêt à s'engager sans utiliser nécessairement le texte des Co-Présidents. La CHINE, a plaidé pour travailler de manière ciblée, et pour un texte d'accord équilibré « tant entre qu'au sein » des deux secteurs d'activité. Les consultations se sont poursuivies dans la soirée.

GROUPE DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

PRISE DE DÉCISION DANS LE CADRE DU PROCESSUS DÉCOULANT DE LA CCNUCC (CdP): Les consultations informelles ouvertes sur la prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC en après-midi ont

été co-animées par Gabriel Quijandria Acosta (Pérou) et Beata Jaczewska (Pologne). Les Parties ont convenu d'ouvrir cette réunion et les suivantes aux observateurs.

Les Parties se sont félicitées de la nature prospective des discussions, et des éléments identifiés pour les discussions, y compris: « le rôle moteur des Parties »; la transparence et l'ouverture; l'inclusion; l'équité et l'égalité de traitement; l'efficacité et l'efficacités; les responsabilités des Parties, des Présidents et du Secrétariat; la nécessité d'éviter les paquets; et que les discussions sur la proposition du Mexique et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la modification des Articles 7 et 18 de la Convention sont distinctes de ces discussions. Le Secrétariat élaborera un document énumérant les questions nécessitant des discussions de fond. Les consultations informelles se poursuivront.

MDP (CMP): Dans l'après-midi, les délégués ont mené des consultations informelles sur un projet de décision sur les questions relatives au MDP. En matière de gouvernance, ils ont discuté d'un texte encourageant le Conseil exécutif du MDP (CE) à améliorer son interaction avec les autorités nationales désignées et les entités opérationnelles désignées. Concernant les méthodes de référence et de suivi et l'additionnalité, les vues ont divergé sur l'opportunité de demander au CE de: simplifier les méthodologies et les procédures de surveillance en permettant la validation des plans de surveillance après l'inscription; retirer le seuil des activités de projet concernant les activités de micro-échelle dans les programmes d'activités; étendre l'utilisation de listes positives, combinées avec des valeurs par défaut prudentes pour les types de projets où il y a un faible risque de non-additionnalité; et d'améliorer l'évaluation de l'additionnalité financière en incluant tous les coûts et les revenus, notamment les revenus attendus découlant des réductions d'émissions certifiées (URCE). Les consultations informelles se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

Alors que les délégués ont débuté la deuxième moitié de la conférence au Stade national de Varsovie, une autre conférence, jugée « controversée » par beaucoup, a eu lieu à trois kilomètres. Au Sommet international sur le charbon et le climat, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a prononcé un discours d'ouverture, avertissant que « l'industrie du charbon est confrontée à un risque entrepreneurial concernant son maintien qu'elle ne peut plus se permettre d'ignorer ». Auparavant, une lettre ouverte signée par plusieurs ONG a demandé à Figueres de se retirer de l'événement, craignant que sa présence donne de la crédibilité à une conférence « qui ne devrait pas être légitimée ». En réponse à ces préoccupations, et acquérant ensuite une approbation plutôt prudente de la part d'un représentant d'une ONG, Figueres a précisé dans son allocution que sa présence « n'est ni une approbation tacite de l'utilisation du charbon, ni un appel à la disparition immédiate de charbon. Mais je suis ici pour dire que le charbon doit changer rapidement et radicalement pour le bien de tous ».

De retour au Stade national, les délégués semblaient ravivés et même optimistes alors que le SBI concluait rapidement ses travaux, incitant les éloges de certains délégués pour le travail « merveilleux » accompli dans la l'achèvement du système MRV. A l'ADP, la production d'un projet de décision a suscité un intérêt considérable. Alors que les délégués s'entassaient dans une salle de réunion, un délégué a noté que, bien que les salles de réunion, par opposition aux séances plénières, facilitent un environnement interactif, ceci peut survenir au détriment de l'intégration, vu que « seuls ceux qui arrivent en premier obtiennent un siège à la table, et la chance de parler », tandis qu'un autre a aimé cet arrangement, qui, selon lui, « rappelle les Indabas ». Plusieurs ont souligné la tâche « non enviable » des Co-Présidents consistant à écrire le premier projet de décision de l'ADP, que certains ont qualifié de « strict minimum », et que d'autres ont décrit comme « un point de départ utile ». Un autre délégué a semblé satisfait du bourdonnement de la salle, contrairement à ce qu'il a perçu comme une « absence totale d'urgence » dans les négociations la semaine dernière. Avec les ministres en ville, et le « temps de la décision » imminent à l'ADP, il reste à voir si cet espoir timide est là pour rester.



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE: MARDI 19 NOVEMBRE 2013

Mardi après-midi, la cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau de la CdP 19 et de la CMP 9 a eu lieu. Dans la matinée, l'après-midi et la soirée, des groupes de contacts, des consultations informelles et d'autres réunions ont eu lieu dans le cadre de la CdP, de la CMP et de l'ADP. Ils ont notamment inclus: les consultations ouvertes sur les deux secteurs d'activités de l'ADP; le rapport du comité de contrôle du respect des engagements; le financement de la REDD+; et l'évènement spécial des Co-Présidents de l'ADP.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU DE LA CDP 19 ET DE LA CMP 9

Donald Tusk, Premier ministre de la Pologne, a ouvert le segment de haut niveau et a souhaité la bienvenue aux participants. Notant que la Pologne accueille la CdP/CMP pour la deuxième fois, il a présenté les défis émergents depuis Poznan: la crise financière; l'incapacité à parvenir à un accord global à Copenhague; les changements dans le marché mondial de l'énergie; et les récentes conclusions du GIEC. Soulignant que « nous ne pouvons nous permettre un échec; et que nous ne pouvons pas jouer avec le climat », il a déclaré que le principal objectif de Varsovie est de produire une « évaluation sérieuse » de ce qui est nécessaire pour atteindre un accord global.

Qualifiant Varsovie d'important tremplin, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a signalé la « pente abrupte » à gravir. Parmi les domaines d'action, il a souligné: la ratification de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; l'augmentation de l'ambition sur l'atténuation, l'adaptation et le financement visant une transformation à grande échelle; l'envoi des bons signaux politiques aux investisseurs; et la construction d'un programme d'action pour relever le défi climatique en établissant une base solide pour l'accord de 2015. Il a invité tous les délégués à venir au Sommet sur les changements climatiques de 2014 avec du leadership politique et des annonces audacieuses pour l'action. Il a instamment prié les participants à « façonner l'avenir pour toutes les générations futures et une planète Terre écologiquement durable ».

John Ashe, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a déclaré que, bien qu'il comprenne les enjeux des négociations, « l'image à l'extérieur de cette salle est sombre ». Il a indiqué que les Parties doivent parvenir à un accord en 2015, accord qui devrait inclure: des ambitions pré-2020; un mécanisme de respect des engagements; et une applicabilité à tous. En réponse aux gouvernements infranationaux, à la société civile et aux groupes d'entreprises actifs dans le domaine des changements climatiques et en demandant si les Parties ont renoncé à leurs responsabilités, Ashe a encouragé les Parties à « réagir, se lever » et déclarer que « nous allons agir ».

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres a déclaré que la CdP 19 se tient dans le cadre d'un « appel de la science, et d'un appel convainquant des Philippines ». Elle

a insisté sur la nécessité que Varsovie ouvre la voie à Lima et à Paris, et a appelé la participation active des ministres dans les efforts pour obtenir des résultats importants sur: le financement; « une pierre angulaire » pour le mécanisme des pertes et dommages; l'augmentation des ambitions pré-2020; et les éléments du nouvel accord. Elle a ajouté qu'ils devraient « se concentrer sur ce qui est faisable et nécessaire, et travailler avec intensité et avec l'intention », de « nous conduire à un projet d'accord significatif qui est fondé sur une science solide, équitable, acceptée et applicable à tous ».

Le segment de haut niveau s'est poursuivi avec des déclarations d'autres chefs d'État et chefs de gouvernement, de chefs d'État adjoints et chefs de gouvernement adjoints, de ministres et d'autres chefs de délégations. Une diffusion Internet des déclarations est disponible à l'adresse: <http://bit.ly/HX8VgK>

CONSULTATIONS INFORMELLES ET AUTRES RÉUNIONS

CONSULTATIONS OUVERTES À TOUS DE L'ADP SUR LES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ: Dans la matinée, le Co-Président Runge-Metzger a invité les Parties à continuer à clarifier leurs points de vue sur le projet de texte et a remercié les LMDC pour leur soumission. Il a noté que « le temps des listes de souhaits est terminé » et a instamment demandé aux pays d'identifier des points de convergence.

Plusieurs pays en développement, y compris le Swaziland s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, l'INDE, le MALI, la CHINE, la Bolivie s'exprimant au nom des LMDC, les PHILIPPINES et le VENEZUELA, ont plaidé pour une voie vers l'atteinte de l'objectif de 100 milliards de dollars US et la MRV du soutien. Le BRÉSIL a souligné le financement pour les MAAN. Les ÉTATS-UNIS ont souligné que l'objectif de 100 milliards de dollars US a été fixé dans le cadre d'un large ensemble de décisions et que de nouveaux engagements « ne peuvent être pris en chemin ». Les LMDC se sont opposés aux propositions relatives au recours à l'investissement privé pour les mesures d'atténuation.

Concernant la nature et l'étendue de la différenciation, la Gambie, s'exprimant au nom des PMA et le BRÉSIL ont préféré utiliser la distinction entre les pays visés à l'Annexe I et les pays non visés à l'Annexe I.

Concernant les possibilités techniques pour améliorer l'action, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, appuyée par l'UE, a suggéré d'ajouter: un délai demandant les soumissions d'ici mars 2014; une demande au Secrétariat de compiler une synthèse des données techniques, y compris des organismes externes; des réunions d'experts en mars et en juin 2014; et des réunions ministérielles en 2014, en vue du Sommet climatique des Nations Unies et de la CdP 20.

L'INDE s'est opposée à l'idée « de se lancer dans un processus technique », et, avec les LMDC, a mis en garde contre toute référence aux actions extérieures à la Convention. L'UE a plaidé pour que Varsovie montre que « nous sommes



sur la bonne voie » pour parvenir à un accord juridiquement contraignant en 2015 et pour réduire l'écart des efforts en matière d'atténuation.

La CHINE a déclaré que les négociations devraient être focussées, insistant sur la nécessité de renforcer la mise en œuvre jusqu'en 2020 et sur le Plan d'action de Bali (PAB). Les PMA ont demandé des références aux principes de l'équité et de la justice, et au renforcement de la confiance grâce à la pleine application du PAB. La SUISSE a déclaré que l'ADP devrait se centrer sur l'additionnalité.

L'UE et la SUISSE ont souligné l'importance de la transparence dans le processus. Le BRÉSIL a appelé à plus de clarté sur la transparence, ajoutant que ce n'est pas un but en soi.

L'INDE a souligné la nécessité: de relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation des pays développés à au moins 40 % en dessous des niveaux de 1990; d'améliorer le transfert de technologies; et d'aborder les DPI. Le délégué des PHILIPPINES a appelé au renforcement des déclarations des pays visés à l'Annexe I sur l'atténuation, le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. L'ARABIE SAOUDITE, les PMA et SINGAPOUR ont souligné l'importance du leadership des pays développés. L'AFRIQUE DU SUD a souligné l'évaluation scientifique des mesures d'atténuation par les pays développés. Le VENEZUELA a appelé à évaluer la performance des institutions existantes.

Le BRÉSIL a souligné la difficulté d'expliquer les actions des acteurs sous-nationaux dans un contexte multilatéral. SINGAPOUR a déclaré que la collaboration au niveau sous-national doit s'inscrire dans le contexte du partage et de l'apprentissage. Les ÉTATS-UNIS, le JAPON et le CANADA ont appuyé l'idée de faciliter le travail collaboratif sur l'atténuation et l'adaptation au niveau sous-national. Les consultations se sont poursuivies tout au long de la soirée.

RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES ENGAGEMENTS (CMP): Les consultations informelles du matin ont été co-animées par Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et Kärnström Ida (Suède). Les Parties ont examiné un projet de décision révisé par les Co-Présidents conformément aux propositions des Parties. Après une brève discussion, les Parties ont convenu de supprimer le texte sur les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires à l'appui des travaux du Comité pour la période 2014-2015. Suite à des révisions textuelles mineures, un accord a été conclu sur un projet de décision qui sera transmis à la CMP.

FINANCEMENT DE LA REDD+ (CdP): Au cours des consultations informelles sur le programme de travail sur le financement de la REDD+ axé sur les résultats en après-midi, les délégués ont discuté de la création d'une « plate-forme » d'information sur le financement de la REDD+, et du rôle du FVC. Un élément de convergence a émergé concernant le fait que la plate-forme d'information devrait être un outil volontaire, potentiellement lié à la plate-forme Internet de la CCNUCC, et devrait promouvoir la transparence sans imposer d'obligations de déclaration supplémentaires. Les délégués ont convenu que: le FVC devrait jouer un rôle central dans le financement de la REDD+ axé sur les résultats; et les méthodologies existantes devraient être utilisées. Certains délégués ont souligné la nécessité: de présenter rapport sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées; et de reconnaître le lien entre les garanties et les avantages mutuels. D'autres ont fait remarquer que les délégués « ne devraient pas revenir sur des questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord », soulignant la nécessité de faire des progrès sur des points techniques liés aux paiements axés sur les résultats.

Les consultations informelles se poursuivront, sur la base d'un projet de décision qui sera établi par les Co-Présidents du programme de travail sur le financement axé sur les résultats, Agus Sari (Indonésie) et Christina Voigt (Norvège).

ÉVÈNEMENT SPÉCIAL DES CO-PRÉSIDENTS DE L'ADP: L'évènement de l'après-midi a été animé par Jamie Peters (YOUNGO). Les participants se sont centrés sur: la façon dont l'accord de 2015 pourrait favoriser une meilleure collaboration entre les acteurs non étatiques et les gouvernements; et le rôle que la CCNUCC pourrait jouer dans

la reconnaissance et le renforcement des initiatives et des actions menées par des acteurs non étatiques. Le Secrétariat a invité les participants à examiner comment les initiatives menées par des acteurs non étatiques peuvent catalyser, encourager, faciliter et inspirer le processus de la CCNUCC.

Les Co-Présidents de l'ADP ont réagi aux commentaires de la salle sur: la nécessité de travaux préparatoires avec divers groupes pour impulser une dynamique politique interne en diffusant des informations sur les bénéfices de financer la transition vers une économie à faible émission de carbone et la croissance verte; et les perspectives sur la façon dont l'équité et la justice pourraient contribuer à l'accord de 2015.

Les participants ont également débattu, entre autres: de la reconnaissance du rôle des acteurs non étatiques; d'une transition juste pour les syndicats; du rôle du financement climatique à partir de sources privées; d'une approche fondée sur les droits de l'homme; de l'équité intergénérationnelle; et du rôle des femmes dans l'agriculture durable et l'utilisation des terres.

DANS LES COULOIRS

Comme les négociations de lundi soir se sont poursuivies dans la nuit, certains délégués ont quitté le Stade national à 6h00 le mardi pour être accueillis par la lumière de l'aube. Pendant la journée, le dynamisme est venu des groupes des jeunes et du genre. Bon nombre de délégués portaient des rubans verts en cette « Journée du genre » afin de promouvoir le rôle des approches genre dans la résolution de la crise climatique. Un délégué d'une ONG de la jeunesse a facilité l'évènement spécial des Co-Présidents de l'ADP, et le thème de la justice intergénérationnelle est également apparu au cours du segment de haut niveau dans l'après-midi, alors que de nombreux intervenants ont appelé les délégués à penser « non seulement à vos enfants, mais aux enfants de vos enfants ». Plusieurs hauts fonctionnaires ont aussi intuitivement fait écho à un sentiment général de frustration concernant les discussions de l'ADP, tout en demandant à plusieurs reprises des résultats concrets à Varsovie afin d'ouvrir la voie à Paris en 2015.

Au cours de cette deuxième journée de débat du projet de décision de l'ADP, un délégué a reconnu qu'il y a un « sentiment d'angoisse croissante » que les Parties ne trouveront pas de terrain d'entente et à la place « insisteront sur les points de divergence ». Paraphrasant les termes du Premier ministre polonais Donald Tusk lors du débat de haut niveau que « chaque joueur est en compétition avec ses collègues », un délégué s'inquiétait que les Parties oublient « que le match ne peut être gagné que par l'équipe ». Alors que beaucoup ont exprimé des préoccupations quant aux questions de procédure actuellement en discussion et à la lenteur des négociations à ce jour, un vétéran de la CCNUCC a rassuré les autres que la CdP 19 est une « CdP typique » qui « donnera lieu à un paquet de dernière minute vendredi soir ».

Opération de solidarité #COP4Haiyan: Mercredi et jeudi, Polish Humanitarian Action, une organisation non gouvernementale spécialisée dans les interventions d'urgence, organise une collecte de charité pour soutenir les opérations de secours et le travail de reconstruction aux Philippines après le passage du super typhon Haiyan. Des bénévoles seront présents de 8 à 10 h, près du vestiaire au niveau -2, zone 1, et de 5 à 8 h, à la sortie principale du Stade au niveau-1, zone A9. La première collecte vendredi dernier s'est élevée à 3 063 \$ US. Si chaque participant à la CdP 19 donne 20 \$ US, environ 200 000 dollars pourraient être recueillis. Les dons en ligne sont également possibles à l'adresse: <http://www.pah.org.pl>

Cette collecte a été facilitée par la Présidence de la CdP 19/ CMP 9 et le Secrétariat de la CCNUCC.

Une initiative de collecte de fonds Twitterstorm a également été lancée la semaine dernière par les délégués de la jeunesse à travers quatre ONG actives aux Philippines, voir <http://bit.ly/1cX8WiQ>







FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013

Mercredi, le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement des mesures liées au climat a eu lieu le matin et l'après-midi. Tout au long de la journée, des groupes de contacts, des consultations informelles et d'autres réunions ont eu lieu dans le cadre de la CdP, de la CMP et de l'ADP. Il s'agit notamment des consultations ouvertes de l'ADP sur les deux secteurs d'activité, et les consultations informelles ouvertes de la CdP sur la prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC. La plénière informelle de bilan du Président de la CdP/CMP a eu lieu dans la soirée.

DIALOGUE MINISTÉRIEL DE HAUT NIVEAU SUR LE FINANCEMENT DES MESURES LIÉES AU CLIMAT

Le dialogue ministériel en deux parties mandaté par la CdP 18 a examiné les progrès accomplis dans la mobilisation du financement à long terme des mesures liées au climat, y compris les efforts déployés par les pays développés pour multiplier le financement après 2012.

Au cours de la séance inaugurale en matinée, le Président de la CdP/CMP Korolec a instamment demandé « d'être à la hauteur de l'enjeu » du financement des mesures liées au climat, tout en reconnaissant la difficulté de la tâche. Il a appelé les Parties à faire, à Varsovie, des progrès sur le financement des mesures d'adaptation, la prévisibilité et la mobilisation d'un large éventail de sources de financement.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a souligné la nécessité d'éliminer les obstacles à l'investissement durable, y compris les « subventions perverses ». Identifiant les financements public et privé et l'opérationnalisation du FVC comme des domaines d'action commune, il a mis en garde contre les coûts de l'inaction.

Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, a déploré que « les choses n'aient pas fonctionné comme nous l'avions prévu », soulignant l'importance: du financement pour les PMA; de l'amélioration de la transparence; et des procédures financières harmonisées et de l'accès aux ressources financières.

Naoko Ishii, FEM, a souligné que: la transition vers une économie sobre en carbone nécessite le financement; le financement public peut jouer un rôle de catalyseur en libérant le potentiel du secteur privé; et le FVC et le FEM doivent développer de « fortes complémentarités ».

Hela Cheikhrouhou, FVC, a déclaré que le Fonds « est en passe de devenir opérationnel ». Elle a appelé: le Conseil du FVC à adopter les décisions nécessaires à l'opérationnalisation du Fonds; les pays en développement à identifier leurs priorités afin de pouvoir présenter des demandes au Fonds; et les pays développés à contribuer au Fonds et à catalyser les contributions du secteur privé.

Le dialogue a ensuite été ouvert par quatre « brise-glaces », et facilité par la Ministre Maria Kiwanuka (Ouganda) et le Ministre Martin Lidegaard (Danemark).

La Ministre Lisel Alamilla (Belize) a souligné la nécessité: de la prévisibilité de l'aide; de jalons dans la poursuite de l'objectif de 100 milliards de dollars US; et de la capitalisation et de l'opérationnalisation du FVC et du Fonds pour l'adaptation.

La Ministre Dalila Boudjemaa (Algérie) a souligné la nécessité d'éviter un vide entre 2015 et 2020, et de communiquer les bonnes pratiques.

Le Ministre Peter Altmeier (Allemagne) a instamment demandé aux délégués de fournir les 100 milliards de dollars promis, en attirant l'attention sur la nécessité de rediriger l'investissement privé.

Todd Stern, envoyé spécial américain pour les changements climatiques, a souligné la collaboration entre les pays donateurs pour renforcer les financements publics comme un moyen de stimuler l'investissement privé.

Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont appelé à: la multiplication des financements; l'équilibre entre le financement de l'adaptation et de l'atténuation; et à la capitalisation immédiate du FVC. L'ÉGYPTE a souligné la nécessité de définir la prévisibilité et l'additionnalité du financement des mesures liées au climat. La CHINE a souligné l'importance de s'entendre sur une feuille de route pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars US. L'UE a attiré l'attention sur les efforts de financement de démarrage rapide,



et a insisté sur l'intégration de la question du climat et sur les environnements favorables. La Colombie s'exprimant au nom de l'AILAC, a demandé de parvenir à un « fondement plus élevé et plus ambitieux » à Varsovie comprenant: un engagement politique clair sur la multiplication des financements, y compris des financements publics pour l'adaptation; une voie crédible comportant des objectifs à mi-parcours et des éclaircissements sur les différentes sources; et un processus politique visant à évaluer les progrès accomplis.

Dans l'après-midi, livrant un discours d'ouverture, Nicholas Stern a averti que « le risque politique induit par le gouvernement » est le plus grand obstacle à l'investissement privé, en appelant à un soutien accru à l'écologisation du développement dans les pays en développement. Trois « brise-glaces » ont ouvert la discussion.

La Ministre Tine Sundtoft (Norvège) a annoncé que son pays continuerait à financer la REDD+ « au moins aux niveaux actuels jusqu'en 2020 ».

Le Secrétaire d'État Edward Davey (Royaume-Uni) a annoncé de nouvelles contributions totalisant 125 millions de livres sterling au Fonds pour les PMA et au Fonds BioCarbone.

Le Secrétaire de l'environnement et des ressources naturelles du Mexique, Juan José Guerra Abud, a averti que même si le soutien international est important, chaque pays doit « faire ses devoirs » et élaborer des stratégies pour mobiliser les investissements privés à travers des financements publics.

De nombreux pays en développement, dont la NAMIBIE, la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO et le KENYA, ont souligné les obligations des pays développés de fournir des financements, et la nécessité d'opérationnaliser et de capitaliser le FVC dès que possible, l'INDE avertissant que l'absence d'un environnement favorable ne devrait pas être utilisé comme une excuse pour retarder le financement. Le Malawi, s'exprimant au nom des PMA, a appelé à un accord sur une voie du financement, dont au moins la moitié des fonds seraient destinés à l'adaptation et à la plupart aux PMA. Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE ont recommandé: la poursuite des programmes de préparation au financement pour s'assurer que le FVC est accessible à tous; et des éclaircissements sur la voie du financement pour 2020 comme un résultat clé de Varsovie. Le BÉNIN a mis en garde contre l'oubli du principe du pollueur-payeur.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a appelé à la création d'un groupe de travail sur les financements à long terme pré-et post-2020. EL SALVADOR a appelé à: des financements plus « agiles » comportant moins de formalités administratives et des frais généraux inférieurs. L'ÉQUATEUR a souligné la nécessité d'assurer le financement de la part des Parties, et non du secteur privé seulement.

De nombreux pays développés, dont le CANADA, l'UE, le JAPON, la NORVÈGE et la NOUVELLE-ZÉLANDE, ont souligné l'importance de la mobilisation des financements privés, l'UE et la SUISSE insistant sur la nécessité de créer des partenariats entre les pays développés et en développement. La

NOUVELLE-ZÉLANDE a proposé le lancement d'une plateforme de Varsovie sur le financement effectif des mesures liées au climat, incluant notamment: l'aide aux pays à définir leurs propres priorités; l'alignement des financements avec ces priorités; le soutien à des projets dont les résultats qui peuvent être mesurés et communiqués; la coordination des financements de manière simplifiée; et l'assurance que les finances publiques ne viennent pas « évincer » l'engagement du secteur privé.

Notant l'importance de comprendre la façon dont le financement public mobilise le financement privé, la Banque mondiale a souligné les progrès réalisés dans le suivi des financements des mesures liées au climat et les bénéfices partagés du financement du développement.

Le réseau CAN a appelé à une feuille de route sur le financement jusqu'en 2020, et à l'allocation à l'adaptation d'au moins 50 % des financements publics.

BINGO a déclaré que le capital privé peut être mobilisé et redirigé, notamment par: le déplacement du rapport risque-rendement dans les politiques sectorielles de base; l'intégration de la question du climat dans les cadres de politique financière; et l'élargissement du potentiel de développement des obligations vertes.

CONSULTATIONS INFORMELLES ET AUTRES RÉUNIONS

CONSULTATIONS OUVERTES DE L'ADP SUR LES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ: Dans la matinée, le Co-Président Runge-Metzger a invité les commentaires sur les « éléments communs » figurant dans l'annexe au projet de décision, en soulignant que l'annexe ne préjuge en rien des résultats.

L'INDE a mis en garde contre l'inclusion d'une telle annexe dans le projet de décision. Avec la CHINE, le BRÉSIL, les PHILIPPINES et d'autres Parties, le délégué a proposé de présenter les progrès accomplis dans une note de réflexion des Co-Présidents, tandis que la Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, la NOUVELLE-ZÉLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO et d'autres Parties ont soutenu le travail sur l'annexe.

L'AUSTRALIE a suggéré de se concentrer sur les points communs, incluant: les engagements individuels déterminés à l'échelle nationale avec des règles nationalement acceptées; la transparence de l'aide; et l'indication de la priorité accordée à l'adaptation. Avec le JAPON et le CANADA, le délégué s'est opposé à la référence aux DPI.

SINGAPOUR a appelé à transférer le texte sur les éléments communs au préambule. Avec la Gambie, s'exprimant au nom des PMA, et l'INDONÉSIE, le délégué a appelé à l'élaboration d'un plan de travail pour 2014, tandis que l'UE, le VENEZUELA, le BRÉSIL et d'autres ont exprimé leur inquiétude que la négociation d'un plan de travail pourrait détourner les délégués du travail restant à accomplir à Varsovie.

La BOLIVIE a appelé à se concentrer sur: la clarification des moyens de mise en œuvre; les pertes et dommages; un objectif de soutien financier quantifié à moyen terme; et la MRV du

soutien. Les PMA ont souligné que le nouvel accord doit être fondé sur les RCMD, l'équité et l'équité inter-générationnelle, et refléter l'urgence et la pertinence.

Les ÉTATS-UNIS ont déclaré que les domaines de convergence sont les suivants: l'accord est sous l'égide des principes de la Convention et est applicable à tous; les engagements déterminés à l'échelle nationale; et la mise en œuvre sensible aux circonstances nationales. La SUISSE a souligné les mesures d'atténuation déterminées à l'échelle nationale par tous et les règles internationalement convenues comme points communs. L'UE a souligné les éléments à prendre en considération, incluant entre autres: l'objectif de 2 °C; l'applicabilité à tous; les mécanismes de marché; et le respect des engagements.

Le délégué des PHILIPPINES a appelé à se centrer sur les ambitions pré-2020 avec des mesures à prendre et un calendrier pour 2014, incluant des objectifs de soutien et des ambitions d'atténuation de la part des Parties visées à l'Annexe I.

Le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, a exprimé son soutien à l'élaboration de points communs et a appelé à des références à l'objectif de température globale et à l'évaluation de l'adéquation des engagements.

L'AFRIQUE DU SUD a suggéré d'inclure un cadre pour l'équité. Le GROUPE AFRICAIN, l'AILAC et l'INDONÉSIE ont appuyé un objectif mondial en matière d'adaptation.

La CHINE a souligné la distinction existant dans les Annexes de la Convention. Le BRÉSIL a souligné que la disposition des Annexes de la Convention est juridiquement contraignante et non en cours de négociation. Les ÉTATS-UNIS ont déclaré qu'une décision de la CdP pourrait permettre l'« évolution » des Annexes de la Convention. Réaffirmant son engagement envers un accord juridiquement contraignant, le VENEZUELA s'est dit préoccupé du fait que certaines Parties « dévaluent » les principes et la structure de la Convention. La NOUVELLE-ZÉLANDE, appuyée par l'UE, la NORVÈGE et TRINIDAD-ET-TOBAGO, ont exprimé leur soutien aux discussions sur la différenciation.

PRISE DE DÉCISION DANS LE CADRE DU PROCESSUS RELEVANT DE LA CCNUCC (CDP): Le matin les consultations informelles ouvertes à tous ont été facilitées par Beata Jaczewska (Pologne). Les Parties ont examiné la liste préliminaire d'éléments possibles de la portée des discussions, établie par les Co-Présidents.

Concernant les éléments possibles, l'UE, appuyée par le MEXIQUE et l'INDE, a remis en cause le libellé sur le fait d'éviter les paquets, expliquant que les discussions devraient se centrer sur le processus permettant d'obtenir des résultats. L'AUSTRALIE a déclaré que les paquets ont trait à la transparence et à l'inclusivité. Le MEXIQUE a demandé l'ajout d'une référence à l'« appartenance du travail » et, avec l'AUSTRALIE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, l'UE, l'ARABIE SAOUDITE, les ÉTATS-UNIS et d'autres, ont souligné la distinction entre les rôles et les responsabilités des Parties, et celles du Président, des Présidents de séances et du Secrétariat.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE, contrée par l'ARABIE SAOUDITE, a proposé d'inclure, sans retoucher la portée des discussions, le vote et le consensus comme des « outils de prise de décision ».

Concernant l'organisation des travaux futurs, les Parties ont examiné la question de savoir si les discussions pourraient être poursuivies à Bonn en juin 2014, l'ARABIE SAOUDITE cherchant des éclaircissements sur la façon dont un ordre du jour de la CdP pourrait être légalement abordé en marge de la réunion d'un organe subsidiaire. Un projet de conclusions procédurales sera distribué, et les consultations se poursuivront.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DU PRÉSIDENT DE LA CDP/CMP

Dans la soirée, le Président de la CdP/CMP Korolec a invité les Co-Présidents et les Ministres à présenter des comptes rendus sur divers points.

Le Président du SBSTA Muyungi a indiqué que les discussions sur les mesures de riposte et les Articles 5, 7 et 8 (questions méthodologiques relevant du Protocole) requéraient plus de temps et que les consultations sur le paragraphe 7 ter de l'Article 3 de l'Amendement de Doha étaient terminées.

Concernant les arrangements institutionnels pour la REDD+, le Président du SBI Chruszczow a indiqué qu'aucun accord n'avait été conclu, mais a exprimé sa confiance qu'un « périmètre de négociation » existe.

Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a indiqué que les Co-Présidents ont préparé un texte révisé et a exprimé l'espoir de conclure les négociations dans les prochaines heures et de clore l'ADP jeudi.

Concernant les pertes et dommages, la Ministre Bomo Edna Molewa (Afrique du Sud) et la Ministre Lena Ek (Suède) ont expliqué que le consensus doit être atteint sur l'organisation de certains aspects des arrangements institutionnels et le soutien de leur opérationnalisation, ajoutant que les discussions ministérielles bilatérales initiales avaient commencé.

Le Président Korolec a indiqué que les consultations sur le budget du Secrétariat n'avaient pas donné lieu à des résultats et que Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) entreprendra des consultations. Il a indiqué que le Secrétariat compilera les déclarations de contributions financières faites au cours de la table ronde ministérielle de haut niveau sur le financement des mesures liées au climat. Concernant les consultations au titre du MDP, il a déclaré que le groupe a demandé plus de temps.

Le BANGLADESH a souligné la nécessité de formuler une feuille de route pour un accord à Paris. Il a appelé à des progrès sur: les pertes et dommages; le financement; et le budget du programme, en particulier sur l'adaptation. Le MEXIQUE a appelé à l'établissement, comme résultat minimum, d'une voie vers l'accord de 2015. La CHINE a déploré que peu n'ait été réalisé sur les pertes et dommages et le financement.

L'AUSTRALIE, s'exprimant pour le Canada, le Japon, le Kazakhstan, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Ukraine et les États-Unis, a appelé à des résultats sur la REDD+, le financement des mesures liées au climat et les pertes et dommages, conformément au mandat de Doha.

Concernant le MDP, L'ÉQUATEUR a signalé le peu de demandes sur les marchés du carbone et a déploré « les procédés inappropriés » utilisés par les animateurs sur les orientations relatives au MDP.

Concernant les Articles 5, 7 et 8, la Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a souligné la nécessité d'une décision sur cette question afin d'assurer la mise en œuvre rapide de la deuxième période d'engagement. Avec la CHINE et le VENEZUELA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné que les consultations devraient se poursuivre jeudi, et non mercredi soir, en notant que l'efficacité ne doit pas être assurée au détriment de la transparence et de l'inclusivité. Le Président Korolec a déclaré que les consultations sur la question auront lieu jeudi.

Concernant le FVA, les approches non fondées sur le marché et le NMM, la Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a exprimé sa déception du fait que les négociations n'ont pas été reprises et a appelé à s'engager sur cette question à Varsovie. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a appelé à la poursuite du dialogue sur les marchés.

La COLOMBIE, s'exprimant au nom du Chili et du Pérou, s'est dite favorable aux approches du marché et aux démarches non fondées sur le marché; et, concernant le FVA, a instamment demandé le lancement d'une plate-forme d'échange d'informations à Varsovie. L'UE a déclaré que la transparence pourrait être une première étape importante si elle est orientée vers des règles claires et des systèmes comptables, et a demandé des éclaircissements sur ce qui a été proposé et comment le débat pouvait se poursuivre.

L'AUSTRALIE, s'exprimant au nom du Canada, du Japon, du Kazakhstan, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de l'Ukraine et des États-Unis, a salué l'examen des marchés à la CdP 19.

La BOLIVIE, appuyée par le VENEZUELA, a rappelé que le SBSTA a décidé de reporter l'examen du FVA à la SBSTA 40 parce que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord. L'ÉQUATEUR a appuyé les consultations proposées par le Président sur les marchés, qui ne préjugeraient pas des discussions de la SBSTA 40. Le Président Korolec a noté l'absence de consensus sur la question, ajoutant qu'il consultera les Parties afin de soutenir le travail à la SBSTA 40.

Une autre plénière informelle de bilan du Président de la CdP/CMP aura lieu jeudi après-midi après la plénière de clôture de l'ADP.

DANS LES COULOIRS

Mercredi, plusieurs délégués ont senti « qu'une ambiance propice à faire des progrès » se profilait à l'horizon, le segment de haut niveau battant son plein, et le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon rencontrant les ministres de façon bilatérale et en petits groupes. Beaucoup ont salué le dialogue en cours de session sur le financement, une première dans l'histoire

de la CCNUCC, un délégué exprimant l'espoir qu'il générerait « l'élan politique tant attendu ». Alors qu'un participant a semblé surpris, même impressionné, par le cadre informel de l'estrade au début du dialogue, les hauts fonctionnaires étant assis dans des fauteuils disposés en demi-cercle, d'autres ont déploré que les intervenants de la salle aient désobéi aux instructions du Président « de ne pas lire de longues déclarations préparées ». Pourtant, dans ces longues déclarations sont apparues ce qu'un délégué a décrit comme des « pépites utiles », telles que la promesse norvégienne de continuer à financer la REDD+ « au moins aux niveaux actuels jusqu'en 2020 », bien qu'il se soit demandé quels chiffres concrets se cachent derrière cette promesse.

En dehors des réunions ministérielles, bon nombre de délégués ont parlé d'un « blocage » dans les discussions sur les pertes et dommages. Cette dernière frustration a surgi au moment où d'autres ont exprimé des sentiments concernant d'autres questions difficiles, telles que le financement et le plan de travail de l'ADP. Un délégué s'attendait à une nuit de discussions sur les pertes et dommages, et d'autres questions insolubles, « potentiellement en conjonction » les unes avec les autres. En prévision des débats sur le projet de décision révisé de l'ADP commençant tard dans la soirée, un délégué a fait remarquer « que nous voulons tous que soit prise à Varsovie une décision qui nous aide tous, et qui évite les pages peu claires qui exigent une année de clarification ». Avec la clôture de l'ADP jeudi, de telles discussions sont maintenant confrontées à une échéance imminente.

Opération de solidarité #COP4Haiyan: Jeudi, Polish Humanitarian Action, une organisation non gouvernementale spécialisée dans les interventions d'urgence, organise une troisième et dernière collecte de solidarité pour soutenir les opérations de secours et le travail de reconstruction aux Philippines après le passage du super typhon Haiyan. Des bénévoles seront présents de 8 à 10 h, près du vestiaire au niveau -2, zone 1, et de 5 à 8 h, à la sortie principale du Stade au niveau-1, zone A9. Le montant des deux premières collectes s'est élevé à 6 000 \$ US. Si chaque participant à la CdP 19 donne 20 \$ US, environ 200 000 dollars pourraient être recueillis. Les dons en ligne sont également possibles à l'adresse: <http://www.pah.org.pl>

Cette collecte a été facilitée par la Présidence de la CdP 19/CMP 9 et le Secrétariat de la CCNUCC.

Une initiative de collecte de fonds Twitterstorm a également été lancée la semaine dernière par les délégués de la jeunesse à travers quatre ONG actives aux Philippines, voir <http://bit.ly/1cX8WiQ>



FAITS MARQUANTS DE VARSOVIE:

JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

Jeudi matin, le dialogue ministériel de haut niveau sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP) a eu lieu. Tout au long de la journée, des groupes de contacts, des consultations informelles et d'autres réunions ont eu lieu dans le cadre de la CdP, de la CMP et de l'ADP, incluant les consultations ouvertes de l'ADP sur les deux secteurs d'activité. La plénière informelle de bilan du Président de la CdP/CMP a eu lieu dans la soirée.

DIALOGUE MINISTÉRIEL DE HAUT NIVEAU SUR LA PLATE-FORME DE DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE

Le Président de la CdP/CMP Korolec a ouvert le dialogue ministériel de haut niveau appelant toutes les Parties à travailler de concert pour protéger « les populations les plus vulnérables et ce que nous avons de plus précieux: notre planète ».

Encourageant les participants à « garder les pieds sur terre, mais à lever les yeux vers les étoiles », la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres a souligné que les efforts maximaux en matière de collaboration de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour rabaisser la courbe des émissions.

Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, a appelé les pays développés à continuer à montrer la voie, en soulignant l'importance: de rehausser le niveau d'ambition de réduction des émissions en conformité avec les buts et objectifs à long terme de la CCNUCC; d'adopter une « approche audacieuse » face au financement; et de combler le fossé du niveau d'ambition pré-2020 en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

Trois « brise-glaces » ont ouvert la première partie des discussions, qui ont été facilitées par le Ministre Vivian Balakrishnan (Singapour) qui a invité les participants à tenir une « discussion très honnête ».

Le Ministre Xie Zhenhua (Chine) a appelé à la mise en œuvre plutôt qu'à l'affaiblissement de la Convention. Soulignant la responsabilité historique des pays développés, il a souligné que les pays en développement ne pourront atteindre leurs objectifs d'atténuation et d'adaptation sans soutien.

Encourageant les Parties à aller de l'avant de concert, Todd Stern, Envoyé spécial des États-Unis pour les changements climatiques, a mis en exergue les zones de convergence émergeant des négociations de l'ADP, notamment: la participation effective de tous; les engagements d'atténuation déterminés à l'échelle nationale; le renforcement de la transparence; et la soumission des engagements des pays avant Paris. Il s'est opposé à s'en tenir aux anciennes catégories de différenciation, soulignant que pour être opérationnelles, elles doivent évoluer.

La Vice-Ministre Claudia Salerno Caldera (Venezuela) a attiré l'attention sur la nécessité de négocier un accord en vertu des principes, des règles et des Annexes de la Convention, ajoutant « qu'ils ne sont pas négociables ».

Plusieurs Parties ont appelé à une feuille de route claire, et ont instamment demandé de faire avancer les discussions au-delà de l'atténuation en abordant l'adaptation, le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

L'UE a déploré l'insuffisance des progrès sur un calendrier clair pour l'accord de 2015 et sur la multiplication des ambitions pré-2020, appelant les Parties à « faire leurs devoirs ». Elle a indiqué que l'accord de 2015 devrait être un « hybride » entre les approches descendante et ascendante pour assurer à la fois l'ambition et la participation.

Le JAPON a souligné le besoin de transparence, de règles sur les mécanismes de marché, et de l'UTCATF.



Le PÉROU a plaidé pour: une décision de l'ADP pour des négociations efficaces à Lima; des délais clairs concernant les engagements sur les efforts d'atténuation dans le cadre de la CdP; un dialogue politique entre les pays développés et en développement; une impulsion politique; et la participation du secteur privé.

Soulignant que la « base morale » du nouvel accord est la reconnaissance du fait que les activités historiques de développement ont accentué l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, la MALAISIE a appelé à une redistribution équitable de l'espace atmosphérique pour le développement.

Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a souligné que le nouvel accord doit intégrer les dernières connaissances scientifiques et limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 1,5 °C.

La deuxième série de discussions a été facilitée par le Ministre Tim Groser (Nouvelle-Zélande) et a été ouverte par trois « brise-glaces ».

Notant que le projet de décision sur l'ADP est très focalisé, le Ministre Phil Hogan (Irlande) a souligné la nécessité de parvenir à une entente sur un calendrier pour l'accord de 2015, y compris un ensemble de règles communes pour suivre les progrès et la flexibilité permettant de s'adapter aux circonstances changeantes.

Soulignant la comparabilité, la transparence et la pertinence, le Vice-Ministre Pablo Vieira (Colombie) a déclaré que: « tous les pays doivent agir, chacun réalisant ce qu'il peut », soulignant la nécessité de trouver des « champions ».

Le Ministre Jiko Fatafehi Luveni (Fidji) a appelé à l'adoption d'un accord clair et flexible basé sur un cadre commun qui: englobe une différenciation équitable; maximise la participation et l'ambition; combine l'action descendante et ascendante; et englobe la MRV, les mécanismes du marché, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre, la transparence de l'aide et le contrôle du respect des engagements.

Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreux pays ont souligné l'importance de renforcer la confiance, et ont appelé à se concentrer sur l'adaptation. Plusieurs Parties ont également souligné l'importance de la mise en œuvre, et les pertes et dommages.

Soulignant « qu'à 2 °C, qui correspondent à 3 °C en Afrique, nous ne serons pas en mesure de nous adapter », le KENYA a appelé à: un objectif clair sur l'adaptation; un appui solide sur les pertes et dommages; et le développement des capacités. La BOLIVIE a appelé à un engagement de la part des pays développés à la CdP 19 pour la fourniture d'un financement d'au moins 70 milliards de \$ US d'ici 2016 et de 100 milliards de \$ US d'ici 2020 comme point de départ. L'ARGENTINE a

souligné les principes et dispositions de la Convention, y compris les responsabilités communes mais différenciées et l'équité, et un système de mise en œuvre « universel, mais non uniforme ».

La SUISSE, les ÉTATS-UNIS et l'UE ont souligné la nécessité d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles et d'éliminer les HFC. L'INDE a mis en exergue la nécessité d'aborder la question des DPI et a souligné que les HFC devraient être abordés dans le cadre de la Convention, et non dans le cadre du Protocole de Montréal.

Le délégué des ILES MARSHALL a instamment prié les délégués d'exploiter le potentiel d'atténuation immédiat que comportent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, exprimant la volonté de son pays de partager leurs expériences en matière d'énergie thermique des mers et de combustibles à hydrogène propre.

La NORVÈGE a instamment prié toutes les Parties à préparer leurs objectifs de réduction d'émissions en 2014, qui devrait être « l'année de l'ambition en matière d'atténuation ».

TRINITÉ-ET-TOBAGO a déclaré que l'accord de 2015 doit: assurer la survie de tous les pays et préserver le climat pour les générations présentes et futures; assurer l'intégrité environnementale; encourager le respect des engagements; envoyer un signal au secteur privé; être ambitieux, juridiquement contraignant et applicable à tous; et entrer en vigueur le plus tôt possible.

CONSULTATIONS INFORMELLES

CONSULTATIONS OUVERTES DE L'ADP SUR LES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ: Dans l'après-midi, le Co-Président Runge-Metzger a mis les Parties en garde contre le fait d'aller dans « des directions divergentes », et a invité les suggestions spécifiques en matière de rédaction.

Concernant la préparation des contributions nationales, le JAPON a demandé des éclaircissements sur la façon dont les préparations nationales prévues dans le projet de texte seraient guidées par les principes de la Convention. L'ÉQUATEUR a exprimé sa préoccupation quant au fait de dicter aux Parties la façon d'entreprendre des processus nationaux; a signalé l'absence de référence aux moyens de mise en œuvre; et a suggéré une feuille de route claire vers Paris. Le BANGLADESH a souligné la nécessité que les informations soient fournies avant la CdP 21, et le PÉROU a déclaré que les Parties devraient être encouragées à rendre compte de leurs préparatifs nationaux à la réunion intersessions de 2014. L'AUSTRALIE a déclaré que seuls des « engagements initiaux » étaient attendus d'ici la CdP 21.

La NORVÈGE a appelé à: un calendrier pour intensifier les préparatifs nationaux; et des engagements qui sont quantifiables, ambitieux et transparents. La déléguée a indiqué que des engagements indicatifs doivent être soumis d'ici la fin 2014.

Observant que « lorsque nous parlons engagements, nous parlons de pays développés; et lorsque nous parlons de contributions, nous parlons de pays en développement », l'ARABIE SAOUDITE s'est opposée à un délai pour les contributions en l'absence d'une voie sur l'atteinte de l'objectif de 100 milliards de \$ US.

Concernant la demande à l'ADP de fournir des informations aux Parties pour leur permettre d'améliorer la transparence de leurs contributions, le CHILI et PÉROU ont recommandé l'adoption d'un calendrier précis. L'AUSTRALIE a souligné l'importance d'adopter des règles communes pour accroître la transparence. Le CANADA a déclaré que l'ADP devrait fournir cette information lors de la CdP 20.

Le CANADA, les ÉTATS-UNIS, l'AUSTRALIE, la NORVÈGE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné que la référence aux principes de la Convention figure dans le préambule et n'a pas besoin d'être répétée.

Concernant la demande à l'ADP de définir un processus pour examiner les contributions, TRINIDAD-ET-TOBAGO, appuyée par CUBA et l'UE, a souligné la nécessité d'adopter une décision à Varsovie. Le KENYA a demandé de définir, d'ici la CdP 20, un processus pour l'examen des contributions, y compris l'examen de l'adéquation. L'ARABIE SAOUDITE, s'exprimant au nom des LMDC, a proposé un texte encourageant toutes les Parties à entamer ou à intensifier leurs préparatifs nationaux en vue de soumettre leurs mesures déterminées à l'échelle nationale.

Concernant la nature des engagements, l'UE et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE ont suggéré une référence aux « engagements », et non aux « contributions ». Avec l'AFGHANISTAN, les Philippines, s'exprimant au nom des LMDC, ont appuyé l'idée de changer les références aux « contributions » par « engagements », en notant que les premières ne figurent pas dans la Convention. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a ajouté qu'ils devraient comporter des objectifs et des actions, tandis que le CANADA, le JAPON et l'AUSTRALIE ont souligné qu'ils devraient être déterminés à l'échelle nationale. Le CANADA a ajouté que ceux-ci seraient des « engagements initiaux » jusqu'à ce qu'ils soient légalement inscrits. Le délégué des ILES MARSHALL a mis en exergue les engagements dans des domaines autres que l'atténuation; a mis en garde contre l'insertion de « déterminé à l'échelle nationale » vu que ceci préjugerait des résultats du processus international; et a proposé de faire référence à des engagements « indicatifs » ou « proposés » comme compromis.

Concernant le renforcement du niveau d'ambition des efforts d'atténuation dans le cadre du secteur d'activité 2, le JAPON a exprimé sa préoccupation que le texte renforce les divisions entre les pays développés et en développement, et a préféré une caractérisation plus générique. Les Philippines,

s'exprimant au nom des LMDC, ont plaidé pour des références à la comparabilité des engagements et des réductions de 40 % en dessous des niveaux de 1990 pour les pays développés. NAURU, appuyée par l'INDONÉSIE, a suggéré d'établir une distinction entre les mesures mise en œuvre en respect d'engagements déjà convenus, et les nouvelles mesures. Le délégué a également suggéré d'ajouter un libellé sur l'évaluation des progrès sur ces mesures. Les consultations informelles sur le projet de décision se sont poursuivies dans la nuit.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DU PRÉSIDENT DE LA CDP/MDP

Comparant la conférence à un marathon, le Président de la CdP/CMP Korolec a instamment demandé aux Parties de maintenir le rythme pour les « deux derniers kilomètres ».

Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a indiqué que les Parties s'étaient engagées dans la rédaction du texte dans une ambiance « rappelant le monde des affaires ». Il a déclaré que le texte révisé serait disponible vendredi matin, et que les Parties en discuteraient plus tard dans la matinée avant que soit convoquée la plénière de clôture de l'ADP.

Les Ministres Bomo Edna Molewa (Afrique du Sud) et Lena Ek (Suède) ont déclaré qu'elles mènent des consultations ministérielles bilatérales sur les pertes et dommages, et ont souligné l'importance de démontrer que « la CCNUCC se soucie de ceux qui souffrent des impacts des changements climatiques ».

Le Président Korolec a présenté aux Parties une mise à jour sur plusieurs points en suspens. Concernant les questions liées au financement, il a indiqué que les Ministres Maria Kiwanuka (Ouganda) et Martin Lidegaard (Danemark) ont mené des consultations et pourraient présenter des recommandations au groupe de contact du FVC. Korolec a indiqué qu'une consultation ministérielle sur le financement aura lieu vendredi, notant les progrès réalisés sur le Fonds pour l'adaptation dans le cadre de la CMP.

Il a en outre indiqué que: les travaux sur les Articles 5, 7 et 8 (questions méthodologiques relevant du Protocole) étaient arrivés à terme; un accord sur le financement de la REDD+ avait été conclu; et les discussions de la MDP étaient « très proches » de leur conclusion. Reconnaisant l'importance des mesures de riposte, Korolec a indiqué qu'il consulterait Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) sur les prochaines étapes. Concernant le budget, il a indiqué que Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et Robert Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) tentent de résoudre les questions en suspens.

Concernant le FVA, les approches non marchandes et le NMM, Korolec a indiqué que ses consultations informelles concernant la transparence des mesures, sans préjuger du résultat

de la SBSTA 40, « n'avaient pas trouvé le cadre » pour parvenir à un consensus à Varsovie. Il a rappelé aux Parties la date limite des mises en candidature en vue de l'élection des membres du Bureau, et a indiqué que plusieurs postes étaient vacants, y compris ceux de Présidents du SBSTA et du SBI.

Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, ont réaffirmé l'importance de la transparence et de l'efficacité, et ont conseillé de ne pas revenir sur les décisions adoptées dans le cadre des organes subsidiaires ou de l'un des groupes de travail.

L'UE a demandé plus de temps pour le groupe sur les questions méthodologiques relevant des Articles 5, 7 et 8 du Protocole, expliquant qu'il est à « des heures d'un résultat » et a besoin de plus de temps pour finaliser les « rouages » essentiels en vue de la ratification de la deuxième période d'engagement. Cette demande a été approuvée par le G-77/CHINE.

Constatant que Varsovie devrait être une étape importante vers la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto, la CHINE a déclaré qu'elle était « sur le point de ne rien donner ». Le délégué a exprimé sa solidarité avec les efforts de la société civile pour promouvoir l'objectif de la Convention en se retirant des négociations, et a exprimé sa déception face à certains pays développés « faisant marche arrière » concernant leurs engagements d'atténuation et de financement, et refusant de s'engager sur les pertes et dommages.

Le Président Korolec a pris note de la demande de ne pas ouvrir à discussion les décisions prises par les organes subsidiaires, et a annoncé qu'il convoquera une réunion sur les Articles 5, 7 et 8 du Protocole vendredi matin.

DANS LES COULOIRS

Dès jeudi soir, les délégués semblaient complètement épuisés, et beaucoup craignent que les négociations tout au long de la nuit se fassent au détriment d'une large participation. Alors que tous les participants sont fatigués, les délégués des pays en développement semblaient ressentir encore plus les effets de cette fatigue. Un certain nombre de délégués de pays en développement se plaignaient qu'ils étaient à court de personnes et se trouvaient fortement sollicités par l'ordre du jour chargé. Se référant à Harry Potter, un délégué a raconté perplexe: « Aucun d'entre nous ne semble posséder une « machine à remonter dans le temps, donc contrairement à Hermione, nous ne pouvons pas revenir en arrière. Nous sommes obligés de mettre des crochets autour des textes et de quitter la pièce, afin de nous diriger vers une autre séance informelle ». Un vétéran du processus, qui était presque fier du fait que « dans les négociations sur le climat, nous sommes habitués aux séances se prolongeant jusque tard dans la nuit pendant la deuxième semaine », a déploré le fait que le marathon ait en fait débuté au cours de la première semaine de la CdP 19. Certains ont blâmé le « faux départ » de l'impasse

du SBI en juin dernier, obligeant l'organe à comprimer trois semaines de travail en une seule. La plénière de clôture du SBI, qui a été levée à 5 h ce dimanche matin, a donné le départ à une semaine de longues nuits, en particulier pour les délégués travaillant sur les questions de financement et de l'ADP qui ont dû rester au stade national toute la nuit à nouveau mercredi.

À la lumière des critiques concernant les « procédures inadéquates », et les rôles du Président de la CdP et des autres Présidents soulevées par plusieurs Parties, des préoccupations quant à la transparence, à l'inclusivité et « au rôle moteur des Parties » ont été exprimées à plusieurs reprises dans les couloirs. Alors que les participants s'armaient de courage en prévision d'une longue nuit vendredi, beaucoup se demandaient si le processus de la CCNUCC a la capacité de répondre aux préoccupations des Parties quant à la procédure ou s'il est trop ancien pour changer. Regardant vers l'avenir, les yeux mi-clos, en direction de Lima et Paris, beaucoup n'étaient pas optimistes quant aux perspectives d'une route comportant moins d'obstacles.

Opération de solidarité #COP4Haiyan: Vendredi, Action Humanitaire Polonaise, une organisation non gouvernementale spécialisée dans les interventions d'urgence, termine sa collecte de solidarité pour soutenir les opérations de secours et le travail de reconstruction aux Philippines après le passage du super typhon Haiyan. Des boîtes scellées pour les donations seront placées près du vestiaire au niveau-2, zone 1, et à la sortie principale du stade au niveau-1, zone A9 jusqu'à 17 h. Le montant collecté s'élève à environ 7 000 \$ US à ce jour. Les dons en ligne sont également possibles à l'adresse: <http://www.pah.org.pl>

Cette collecte a été facilitée par la Présidence de la CdP 19/ CMP 9 et le Secrétariat de la CCNUCC.

Une initiative de collecte de fonds Twitterstorm a également été lancée la semaine dernière par les délégués de la jeunesse à travers quatre ONG actives aux Philippines, voir <http://bit.ly/1cX8WiQ>

COMPTE-RENDU ET ANALYSE DU BNT: Le compte-rendu et l'analyse du Bulletin des négociations de la Terre sur la Conférence sur les changements climatiques de Varsovie seront disponibles le lundi 25 novembre 2013, en ligne à l'adresse: <http://www.iisd.ca/climate/cop19/enb/>

POLITIQUES ET PRATIQUES RELATIVES

AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Une base de connaissances des activités des Nations Unies et des activités intergouvernementales concernant les changements climatiques à l'échelle mondiale: Pour des mises à jour quotidiennes sur le suivi de la CdP 19 et plus, abonnez-vous à: <http://climate-1.iisd.org/about-the-climat-1-mailing-list/>



COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE VARSOVIE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 11-23 NOVEMBRE 2013

La Conférence de Varsovie sur les changements climatiques a eu lieu du 11 au 23 novembre 2013 en Pologne. Elle comprenait la 19^e session de la Conférence des Parties (CdP 19) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la neuvième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 9). La conférence comprenait également des réunions de trois organes subsidiaires: les 39^e sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 39) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 39), et la troisième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 2).

C'est la deuxième fois que les négociations des Nations Unies sur les changements climatiques ont lieu en Pologne, et la conférence a attiré plus de 8 300 participants, dont 4 022 fonctionnaires des gouvernements, 3 695 représentants des organes et agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et 658 membres des médias.

Les négociations à Varsovie ont été axées sur la mise en œuvre des accords conclus lors des réunions précédentes, notamment la poursuite des travaux du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée. Se terminant 27 heures après l'heure de clôture prévue, la réunion a adopté une décision de l'ADP qui invite les Parties à amorcer ou à intensifier les préparatifs nationaux des contributions déterminées au niveau national qu'elles envisagent, et décide d'accélérer la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de Bali et des ambitions à prévoir avant 2020. Les Parties ont également adopté une décision établissant le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages, et le « Cadre de Varsovie pour la REDD+ », une série de sept décisions sur le financement, les arrangements institutionnels et les questions méthodologiques concernant la REDD+.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la CCNUCC en 1992, qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) aux fins d'éviter « les interférences anthropiques dangereuses avec le système climatique ». La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 195 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la CdP 3 à Kyoto, au Japon, se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers l'économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. 1

Compte-rendu de la Conférence de Varsovie sur les changements climatiques	3
Conférence des Parties	3
Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto	8
Segment de haut niveau conjoint de la CdP 19 et de la CMP 9	11
Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP)	11
Organe subsidiaire de mise en œuvre	17
Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	25
Plénière de clôture conjointe CdP/CMP	30

Brève analyse de la Conférence de Varsovie sur les changements climatiques

Prochaines réunions

Glossaire

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Jennifer Allan, Beate Antonich, Alice Bisiaux, Elena Kosolapova, Ph.D., Kati Kulovesi, Ph.D., Mari Luomi, Ph.D., and Annalisa Savaresi, Ph.D. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Sandra Gagnon - Correctrice: Alexandra Lefevre. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Le bailleur de fonds du *Bulletin* est la Commission européenne (DG-ENV). Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2013, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont engagés à réduire leurs émissions globales de six GES d'une moyenne de 5% par rapport aux niveaux de 1990, et ce entre 2008 et 2012 (la première période d'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 Parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME 2005-2009: Réunie à Montréal, au Canada, fin 2005, la CMP 1 a décidé d'établir le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a créé un processus pour examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de « Dialogue de la Convention ».

En décembre 2007, la CdP 13 et la CMP 3 se sont tenues à Bali, en Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption de la Feuille de route de Bali sur les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali, et a établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) avec pour mandat de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Le terme des négociations dans les deux voies de négociation a été fixé à fin décembre 2009, à Copenhague.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. Cet événement de haut niveau a été marqué par des controverses sur la transparence et le processus. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein d'un groupe composé des représentants des grandes économies et de groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique: l'« Accord de Copenhague » qui a été par la suite présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Après 13 heures de débat, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague. En 2010, plus de 140 pays ont indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs ou mesures d'atténuation au niveau national. Les Parties ont également convenu de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP jusqu'à la CdP 16 et la CMP 6 en 2010.

CANCÚN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Cancún, au Mexique, s'est tenue en décembre 2010, où les Parties ont finalisé les Accords de Cancún. Dans la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les Parties ont convenu d'envisager le renforcement de l'objectif global à long terme lors d'un examen à mener d'ici 2015, y compris par rapport à une cible

proposée de 1,5°C. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation adaptées au niveau national (MAAN) communiqués respectivement par les pays développés et les pays en développement. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que: la mesure, la notification et la vérification (MRV); et la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de l'aménagement durable des forêts et du renforcement des stocks forestiers dans les pays en développement (REDD+).

Les accords de Cancún ont également établi plusieurs nouvelles institutions et nouveaux processus, dont le Cadre de l'adaptation de Cancún, le Comité de l'adaptation, ainsi que le Mécanisme technologique, qui comprend le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC). Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention, régi par un Conseil d'administration composé de 24 membres. Les Parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et ont établi un Comité permanent pour aider la CdP en ce qui a trait au mécanisme financier. Les Parties ont également pris acte de l'engagement par les pays développés de fournir 30 milliards de dollars US pour le financement du démarrage rapide pendant la période 2010-2012, et de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la CMP a exhorté les Parties visées à l'Annexe I à relever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, de manière à réaliser des réductions d'émissions globales conformes à l'échelle indiquée dans le Quatrième rapport d'évaluation (RE4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et a adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont été prolongés pour une autre année.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Durban, en Afrique du Sud, s'est tenue du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets, notamment l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en œuvre du FVC. Les Parties ont également convenu de lancer l'ADP nouvellement créé, ayant pour mandat « l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devra conclure ses travaux au plus tard d'ici 2015. Le nouvel instrument devrait entrer en vigueur à partir de 2020. En outre, l'ADP a également été chargé d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition d'ici à 2020 par rapport à l'objectif de 2°C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Doha s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012. La conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé « la Passerelle climat de Doha ». Il s'agit notamment des amendements apportés au Protocole de

Kyoto pour établir sa deuxième période d'engagement et un accord pour mettre fin aux travaux de l'AWG-KP à Doha. Les Parties ont également décidé de mettre fin à l'AWG-LCA et aux négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi ont été transférées au SBI et au SBSTA, telles que: l'examen de l'objectif global 2013-2015; les mesures d'atténuation des pays développés et en développement; les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les plans d'adaptation nationaux (PAN); la MRV; les mécanismes associés et non associés au marché; et la REDD+. Les principaux éléments du résultat de Doha ont également englobé un accord sur la prise en considération des pertes et dommages, par exemple à travers « un mécanisme institutionnel pour le traitement des pertes et dommages subis dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ».

ADP 2: L'ADP 2 s'est réuni à Bonn, en Allemagne, du 29 avril au 3 mai 2013. La session a été organisée autour d'ateliers et de tables rondes, portant sur deux secteurs d'activités de l'ADP. Bon nombre de délégués ont estimé ce format utile à la progression des discussions de l'ADP. Plusieurs délégués ont toutefois noté que l'ADP devra être plus ciblé et interactif lors des futures sessions.

BONN: La Conférence de Bonn sur les changements climatiques a eu lieu du 3 au 14 juin 2013. La SBI 38 a été marquée par un contentieux sur l'ordre du jour concernant une proposition présentée par la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine visant à introduire un nouvel élément sur les questions juridiques et procédurales liées à la prise de décision dans le cadre de la CdP et de la CMP. Comme aucune solution n'a été trouvée au conflit, le SBI n'a pas été en mesure d'entreprendre son travail de fond. La SBSTA 38 a réalisé ce que bon nombre de délégués ont perçu comme un progrès satisfaisant sur, entre autres, la REDD+ et plusieurs questions méthodologiques. La reprise de l'ADP 2 a été structurée autour d'ateliers et de tables rondes. Aucun accord n'a été atteint sur la création d'un ou de plusieurs groupes de contact afin de transférer une partie des travaux dans un cadre plus formel. Cependant, de l'avis de beaucoup, l'ADP devra passer en mode de négociation pour réaliser des avancées lors des sessions à venir.

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE VARSOVIE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les CdP 19 et CMP 9 ont débuté lundi matin le 11 novembre 2013. Le Président des CdP 18/CMP 8, Abdullah bin Hamad Al-Attiyah, Qatar, a souligné la Passerelle climat de Doha et les progrès accomplis à Doha. Marcin Korolec, Ministre de l'environnement de la Pologne, a appelé « chaque Partie à apporter sa contribution aux efforts pour sauver la planète », exprimant l'espoir que la CdP 19 permettra de construire une base solide pour la réponse aux changements climatiques. Rappelant aux délégués la devise olympique « plus vite, plus haut, plus fort », la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que ce qui se passe au Stade national de Varsovie « n'est pas un jeu: soit nous gagnons tous, soit nous perdons tous ».

Souhaitant la bienvenue aux délégués, Hanna Gronkiewicz-Waltz, Maire de Varsovie, a souligné les activités durables entreprises dans sa ville en matière de gestion de l'eau, de transports et d'énergie. Présentant rapport sur les changements sans précédent intervenus dans le système climatique et sur leurs conséquences, le Président du GIEC, Rajendra Pachauri, a insisté sur la nécessité que la concentration de gaz à effet de serre (GES) atteigne son point culminant en 2015 et d'augmenter la part des énergies renouvelables.

Ce rapport résume les discussions menées par la CdP, la CMP, l'ADP, le SBI et le SBSTA, suivant leurs ordres du jour respectifs. Les négociations et les résultats dans le cadre de la CdP et de la CMP sur les questions transmises au SBI, au SBSTA et à l'ADP sont résumés dans le cadre des négociations de l'organe subsidiaire correspondant.

CONFÉRENCE DES PARTIES

Le lundi 11 novembre, Marcin Korolec, Ministre de l'environnement de la Pologne, a été élu par acclamation en tant que Président de la CdP 19 et de la CMP 9.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont convenu d'appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet de règle 42 relative au vote. La CdP a ensuite adopté l'ordre du jour, le point de l'ordre du jour concernant la deuxième évaluation de l'adéquation des Articles 4.2(a) et (b) de la Convention demeurant en suspens. Les Parties ont également approuvé l'accréditation des organisations observatrices (FCCC/CP/2013/2).

Élection des membres du Bureau autres que le Président: Le Président de la CdP Korolec a indiqué que des consultations seront menées concernant l'élection des membres du Bureau. Le 23 novembre, la plénière de clôture de la CdP a élu les membres du Bureau de la CdP: Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland) en tant que Président du SBSTA; Amena Yauvoli (Fidji) en tant que Président du SBI; Cheik Ndiaye Sylla (Sénégal); Ravi Shanker Prasad (Inde); Su Wei (Chine); Jaime Hermida Castillo (Nicaragua); Jorge Voto-Bernales (Pérou); Nicole Wilke (Allemagne); Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande); et Marina Shvangiradze (Géorgie) en tant que Rapporteur.

La CdP a également élu: les membres du Bureau du SBI, incluant Ilhomjon Radjabov (Tadjikistan) en tant que Vice-Président et Mabafokeng F. Mahabisa (Lesotho) en tant que rapporteur; et les membres du Bureau de l'ADP, incluant Anna Serzysko (Pologne) en tant que Rapporteur.

La CdP a également élu les membres du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Groupe consultatif d'experts (GCE) sur les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I. Les consultations se poursuivront concernant les nominations en suspens. La liste des candidats est disponible sur le site de la CCNUCC.

Dates et lieux des futures sessions: Lors de la plénière le 22 novembre, la CdP a adopté une décision sur les futures sessions (FCCC/CP/2013/L.2), acceptant l'offre du Pérou d'accueillir la CdP 20 et la CMP 10 à Lima, du 1^{er} au 12 décembre 2014; de la France d'accueillir la CdP 21 et la CMP 11 à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015; et du Sénégal d'accueillir la CdP 22 et la CMP 12 à Dakar. Le Ministre Manuel Pulgar-Vidal Otálora (Pérou) a déclaré que le Pérou mènera des négociations de façon active, inclusive et transparente, en soulignant que les

progrès à la CdP 20 dépendront, entre autres, du dialogue entre les pays développés et en développement, et de la mobilisation de tous les acteurs, incluant la société civile et le secteur privé, et invitant les Parties à faire face aux changements climatiques avec solidarité et efficacité. Rappelant aux délégués le défi que représentera la CdP 21, le Ministre Laurent Fabius (France) a appelé les délégués « à passer du chaos au cosmos », ajoutant que l'accord de 2015 devra promouvoir un nouveau modèle économique et une plus grande solidarité. Le Ministre Mor Ngom (Sénégal) a annoncé la candidature du Sénégal pour accueillir la CdP 22 à Dakar en 2016, encourageant les Parties à aller au-delà « des considérations étroites et à agir ensemble ».

Adoption du rapport sur les pouvoirs: Le 22 novembre, la CdP a adopté le rapport sur les pouvoirs (FCCC/CP/2013/9).

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES: Le vendredi 22 novembre, la CdP a adopté les rapports de la SBSTA 38 et de la SBSTA 39 (FCCC/SBSTA/2013/3 et Add.1 et 2; et FCCC/SBSTA/2013/L.21), ainsi que le rapport de la SBI 39 (FCCC/SBI/2013/L.1).

Rapport de l'ADP: Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté le rapport de l'ADP et la décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban (voir page 11).

EXAMEN DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION: Ce point à l'ordre du jour (FCCC/CP/2009/3-7 et FCCC/CP/2010/3) a été abordé par la CdP le lundi 11 novembre. La CdP a noté les propositions du Japon (FCCC/CP/2009/3), de Tuvalu (FCCC/CP/2009/4), de l'Australie (FCCC/CP/2009/5), du Costa Rica (FCCC/CP/2009/6), des États-Unis (FCCC/CP/2009/7) et de la Grenade (FCCC/CP/2010/3). Au cours de la plénière de clôture de la CdP le vendredi 22 novembre, la CdP a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la CdP 20.

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA CONVENTION PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE SON ARTICLE 15: Proposition de la Fédération de Russie: Cette question (FCCC/CP/2011/5) a été abordée par la CdP le 13 novembre. Elle a ensuite été abordée de nouveau lors de consultations informelles modérées par Iwona Rummel-Bulska (Pologne), mais aucun accord n'a été atteint. Le 22 novembre, la CdP a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la CdP 20.

Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique: Cette question (FCCC/CP/2011/4/Rev.1) a été abordée par la CdP le 13 novembre. Elle a ensuite été abordée à nouveau lors de consultations informelles modérées par Iwona Rummel-Bulska mais aucun accord n'a été atteint. Le 22 novembre, la CdP a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la CdP 20.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le rapport du Comité pour l'adaptation (voir page 20).

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME TECHNOLOGIQUE: Rapport annuel conjoint du CET et du CRTC: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC (voir page 22).

Rapport sur les modalités et procédures du CRTC et de son Conseil consultatif: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le rapport sur les modalités et les procédures du CRTC et de son Conseil consultatif (voir page 22).

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur L'Examen de la période 2013-2015 (Voir page 23).

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: Programme de travail sur le financement à long terme: Cette question (FCCC/CP/2013/7) a été abordée par la CdP le mercredi 13 novembre. Le Co-Président du Programme de travail sur le financement à long terme (FLT), Mark Storey (Suède), a présenté le programme de travail renforcé sur le FLT, soulignant l'importance de la transparence dans la définition et le suivi du FLT, et appelant à déterminer les moyens d'augmenter le financement privé de l'adaptation.

Les Philippines, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), ont déclaré qu'un résultat positif en 2015 dépend des progrès réalisés sur la prévisibilité, la responsabilité et la durabilité du FLT. L'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe africain, a souligné que l'ampleur des mesures prises en réponse aux changements climatiques est liée à l'ampleur de l'appui fourni aux pays en développement. Les Maldives ont encouragé les pays développés à parvenir à un accord sur le partage du fardeau pour atteindre l'objectif annuel de 100 milliards de dollars US. La Colombie, s'exprimant au nom de l'Association des États indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC), a instamment demandé: la clarté et la prévisibilité de la fourniture des financements; des éclaircissements sur l'ampleur des moyens à mobiliser; et un financement suffisant pour le Fonds pour l'adaptation. L'Union européenne (UE) a indiqué qu'elle a rempli ses obligations en matière de FLT et en a présenté rapport. La République de Corée a proposé la création d'un groupe de travail sur le FLT afin d'entamer un dialogue politique sur cette question.

Cette question a également été abordée dans un groupe de contact co-présidé par Kamel Djemouai (Algérie) et Herman Sips (Pays-Bas), de concert avec tous les autres sous-points de la CdP relatifs au financement, à l'exception de la REDD+ (à savoir: le rapport du Comité permanent sur le financement (CPF), le rapport du Fonds vert pour le climat (FVC) et les directives à son intention, l'arrangement entre la CdP et le FVC, le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les directives à son intention, et la cinquième revue du mécanisme financier), qui s'est réuni tout au long de la réunion.

Dans la réunion du mercredi 13 novembre du groupe de contact, les Parties ont échangé des points de vue sur la hiérarchisation et l'échelonnement des sous-points. Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont suggéré un échelonnement du plus facile au plus difficile. L'UE a proposé d'établir « des points de départ et d'arrivée clairs » et les États-Unis ont déclaré qu'ils attendent avec impatience le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement. Beaucoup de Parties ont convenu que le sous-point sur les arrangements entre le FEM et la CdP est le moins controversé, tandis que le FLT est

le plus difficile. De nombreux pays en développement, y compris la Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, et l'Arabie saoudite, ont signalé le FLT comme une priorité.

Les discussions sur les sous-éléments, en fonction de leur ordre de présentation alphabétique à l'ordre du jour de la CdP, se sont poursuivies, en commençant par le FLT le jeudi 14 novembre. La plupart des pays en développement ont signalé qu'une décision de la CdP sur le FLT serait l'une des plus importantes. Certains délégués ont instamment demandé la mise en œuvre de l'Article 4.7 de la Convention (financement et transfert de technologies), soulignant que la fourniture de ressources est une obligation pour les gouvernements, et notant que les ressources financières contribuant à l'objectif de 100 milliards de dollars US ne seront pas « nouvelles », mais constituent le respect d'un engagement déjà pris. Un certain nombre de pays en développement a plaidé pour, entre autres, des résultats plus concrets, et la clarté et la prévisibilité sous forme d'objectifs à moyen terme ou de voies chiffrées vers l'objectif de 100 milliards de dollars US. De nombreux pays développés ont souligné la nécessité de l'efficacité et d'environnements favorables. Certains pays développés ont indiqué qu'aucun engagement de financement ne serait pris à Varsovie et ont rejeté l'idée des objectifs quantifiés, en insistant sur les travaux entrepris en vue d'atteindre l'objectif de 2020. La plupart des délégués ont convenu de l'importance des efforts visant à atteindre l'objectif de 2°C; ainsi que de la transparence et du renforcement de la confiance.

Au cours de la plénière informelle de bilan du Président des CdP/CMP le jeudi 21 novembre, le Président de la CdP a indiqué qu'il avait demandé aux Ministres Maria Kiwanuka (Ouganda) et Martin Lidegaard (Danemark) de mener des consultations visant à résoudre les questions en suspens. Le 22 novembre, le Ministre Ephraïm Kamuntu (Ouganda) a remplacé la Ministre Kiwanuka.

Après de longues consultations le samedi 23 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.13), la CdP, entre autres:

- prend note du rapport des Co-Présidents du FLT concernant le programme de travail du FLT;
- souligne l'urgence de la mise en œuvre des engagements liés au financement et au transfert de technologies dans le cadre de la Convention;
- reconnaît l'engagement pris par les pays développés de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020 dans le cadre des mesures significatives d'atténuation et de la transparence de la mise en œuvre, et l'importance d'apporter des éclaircissements sur l'ampleur du soutien financier à fournir;
- reconnaît les engagements et les annonces faites par les pays développés depuis la CdP 18;
- demande aux Parties d'améliorer leurs environnements favorables et leurs cadres politiques;
- encourage les pays développés à maintenir la continuité de la mobilisation du financement public des activités relatives au climat à des niveaux croissants à partir des financements de démarrage rapide provenant d'une grande variété de sources, y compris publique, privée et alternative;

- appelle les pays développés à diriger une part importante des fonds publics vers l'adaptation et rappelle qu'une part importante des nouveaux fonds multilatéraux pour l'adaptation devrait s'écouler à travers le FVC;
- demande aux pays développés de préparer des soumissions biennales concernant leurs stratégies et leurs approches visant à multiplier le financement relatif au climat pour la période 2014-2020, incluant des informations sur les aspects quantitatifs et qualitatifs d'un objectif;
- demande au CPF d'examiner les travaux techniques en cours sur les définitions opérationnelles du financement relatif au climat; et
- décide de poursuivre les délibérations concernant le FLT, notamment dans le cadre d'ateliers en session, et de convoquer un dialogue ministériel de haut niveau tous les deux ans sur le financement relatif au climat de 2014 à 2020.

Rapport du Comité permanent sur le financement: Cette question (FCCC/CP/2013/8) a été abordée par la CdP le mercredi 13 novembre. Les Co-Présidents du CPF, Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Stefan Schwager (Suisse) ont présenté le rapport. Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/Chine, et l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe africain, ont appelé à des travaux sur la MRV du soutien. La question a également été abordée dans le groupe de contact co-présidé par Djemouai et Sips. Les discussions de ce groupe de contact sont résumées dans le cadre du sous-point sur le FLT ci-dessus. Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.8), la CdP, entre autres:

- prend note du rapport du CPF et salue la transparence et l'ouverture de ses travaux;
- prend note du premier forum du CPF et invite le CPF à envisager d'axer son deuxième forum en 2014 sur la mobilisation des financements pour l'adaptation à partir des secteurs publics et privés;
- approuve le plan de travail du CPF pour la période 2014-2015 et prend note des informations sur l'exercice d'évaluation et d'aperçu biennal des flux de financements relatifs au climat, qui sera mené en 2014;
- invite le CPF à examiner les moyens d'améliorer les travaux sur la MRV du soutien; et
- invite le CPF à renforcer ses liens avec le SBI et les organes thématiques de la Convention.

Rapport du FVC à la CdP et directives à l'intention du FVC: Cette question (FCCC/CP/2013/6, 8 et MISC.3) a été abordée par la CdP le mercredi 13 novembre. L'ancien Co-Président du FVC, Zaheer Fakir (Afrique du Sud), a présenté le rapport, et a informé que Manfred Konukiewicz (Allemagne) et Jose Maria Clemente Sarte Salceda (Philippines) ont été élus en tant que nouveaux Co-Présidents du FVC. Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/Chine, les Maldives, s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), et d'autres ont appelé à l'opérationnalisation et à la capitalisation rapide et substantielle du FVC. Le G-77/Chine a souligné que le guichet secteur privé du Fonds sera axé sur les besoins des pays et sera voué au développement durable. Le Groupe africain a appelé à une mobilisation initiale, un processus de reconstitution

des ressources, et à se centrer sur le financement de l'adaptation. L'Inde a plaidé pour équilibrer le financement de l'atténuation et de l'adaptation. La question a également été abordée dans le groupe de contact co-présidé par Djemouai et Sips. Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.12), la CdP, entre autres:

- prend note du deuxième rapport annuel du Conseil du FVC et se félicite de la mise en place d'un Secrétariat indépendant pour le FVC et de la sélection de son directeur exécutif, et de l'entrée en vigueur de l'accord conclu quant au siège;
- note les progrès accomplis par le Conseil pour assurer l'opérationnalisation du FVC;
- décide d'adopter les directives initiales du FVC sur les politiques, les priorités de programme et les critères d'admissibilité, demandant au Fonds: d'équilibrer la répartition des ressources entre l'adaptation et l'atténuation; d'adopter une approche axée sur les besoins des pays; et de prendre en compte les besoins immédiats des pays en développement vulnérables dans l'allocation des ressources pour l'adaptation, et de confirmer l'admissibilité de tous les pays en développement.

Dans ses directives supplémentaires au FVC, la CdP:

- souligne la nécessité d'une pleine opérationnalisation du FVC;
- invite le Conseil à finaliser les exigences essentielles relatives à la gestion des ressources financières, et appelle à des contributions ambitieuses et opportunes de la part des pays développés pour permettre au FVC de préparer la mobilisation initiale des ressources par la CdP 20;
- souligne que la mobilisation des ressources initiale devrait atteindre une échelle très importante; et
- invite les contributions financières provenant de diverses autres sources.

Arrangements à prévoir entre la CdP et le FVC: Cette question (FCCC/CP/2013/6 et 8) a été abordée par la CdP le mercredi 13 novembre. Le Président de la CdP Korolec a indiqué que la CdP avait demandé au CPF et au Conseil du FVC de mettre au point les arrangements à prévoir entre la CdP et le FVC. Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont souligné: que le FVC doit être guidé par la CdP et être responsable devant elle; et la nécessité de fournir des orientations sur des questions telles que les critères d'admissibilité, le plus tôt possible. La question a également été abordée dans le groupe de contact co-présidé par Djemouai et Sips. Les discussions de ce groupe de contact sont résumées dans le cadre du sous-point sur le FLT (voir page 4). Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.10), la CdP, entre autres:

- prend note du rapport du CPF contenant les projets d'arrangements présentés au Conseil du FVC, notant que le Conseil les a approuvés;
- accepte les arrangements entre la CdP et le FVC figurant dans l'annexe à la décision, mettant ainsi en vigueur les arrangements; et
- demande au Conseil du FVC de faire rapport sur la mise en œuvre des arrangements dans ses rapports annuels à la CdP, à partir de la CdP 20.

Rapport du FEM à la CdP et des directives à l'intention du FEM: Cette question (FCCC/CP/2013/3 et Add.1, 8 et MISC.4, et FCCC/SBI/2013/INF.9) a été abordée par le CdP le mercredi 13 novembre. Le FEM a présenté son rapport annuel et une mise à jour concernant l'état des ressources. Concernant les points de vue et les recommandations des Parties sur les éléments à prendre en compte pour élaborer les directives à l'intention du FEM, les Philippines ont exprimé, au nom du G-77/Chine, leur soutien pour le travail du FEM et ont demandé au FEM d'élaborer une stratégie pour sa reconstitution, compte tenu de son rôle dans l'évolution de l'architecture financière, y compris le FVC. Soulignant l'appui au développement et au transfert de technologies, l'Ouganda a indiqué que davantage de ressources doivent être mobilisées pour affronter les besoins des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation. La question a également été abordée dans le groupe de contact co-présidé par Djemouai et Sips. Les discussions de ce groupe de contact sont résumées dans le cadre du sous-point sur le FLT (voir page 4). Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.11), la CdP, entre autres:

- prend note du rapport annuel du FEM et prend note des recommandations du CPF concernant le projet de directives à l'intention du FEM;
- salue les travaux en cours du FEM sur la sixième période de reconstitution et le projet de stratégie du FEM pour 2020;
- appelle les pays développés et invite les autres Parties qui fournissent des contributions volontaires au FEM à assurer une sixième reconstitution solide;
- encourage le FEM à finaliser l'accréditation de nouvelles agences de projet et à évaluer les possibilités d'élargir les modalités d'accès direct; et
- encourage le FEM à renforcer la collaboration avec le CPF.

Cinquième revue du mécanisme financier: Cette question (FCCC/CP/2013/8 et INF.2) a été abordée par la CdP le mercredi 13 novembre. Les Philippines, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont souligné que le mécanisme financier de la Convention doit demeurer en place pour tout nouvel accord, mettant en exergue la nécessité d'assurer la prévisibilité et l'accessibilité, ainsi que l'équilibre dans l'utilisation des ressources financières. La question a également été abordée dans le groupe de contact co-présidé par Djemouai et Sips. Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.9), la CdP, entre autres:

- se félicite des projets de mise à jour des directives fournies par le CPF;
- décide d'adopter les directives mises à jour annexées à la décision;
- demande au CPF de continuer à fournir des avis d'experts dans le contexte de la cinquième revue du mécanisme financier, en vue de la finaliser à la CdP 20.

Financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la Décision 1/CP.16, (REDD+): Cette question (FCCC/CP/2013/5) a été adressée par la CdP le lundi

11 novembre, et ensuite par un groupe de contact co-présidé par Agus Sari (Indonésie) et Christina Voigt (Norvège). Le vendredi 22 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.5), la CdP, entre autres:

- réaffirme que le financement axé sur les résultats fournis aux pays en développement Parties visant la pleine mise en œuvre des activités relatives à la REDD+ peut provenir d'une variété de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, incluant d'autres sources;
- convient que les pays en développement qui cherchent à obtenir et recevoir des paiements axés sur les résultats doivent fournir leur synthèse de l'information la plus récente concernant la façon dont toutes les garanties ont été prises en compte et respectées avant de pouvoir recevoir des paiements axés sur les résultats;
- encourage les organes finançant des activités relatives à la REDD+, y compris le FVC jouant un rôle de chef de file, à canaliser collectivement des financements adéquats et prévisibles axés sur les résultats d'une manière équitable et équilibrée, en tenant compte de différentes approches politiques; et
- décide de créer un centre d'information sur la plate-forme du site Web de la Convention comme un moyen de publier des informations sur les résultats des activités relatives à la REDD+ et sur les paiements axés sur les résultats correspondants.

COMMUNICATIONS NATIONALES: Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les communications nationales des Parties visées à l'Annexe I (voir page 18).

Communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I (voir page 18).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DE LA CONVENTION: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le renforcement des capacités au titre de la Convention (voir page 23).

MISE EN ŒUVRE DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION: Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (Décision 1/CP.10): Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur la Décision 1/CP.10 (voir page 23).

PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA): Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les pays les moins avancés (voir page 20).

GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les autres questions (voir page 24).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013: Ces discussions sont résumées

dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir page 23).

Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir page 24).

Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention: Ces discussions sont résumées sous le point de l'ordre du jour du SBI sur les privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention (voir page 24).

Prise de décision dans le cadre des processus relevant de la CCNUCC: Cette question a été abordée par la CdP le lundi 11 novembre. Le Président de la CdP Korolec a souligné que le nouveau point proposé sur la prise de décision dans le cadre des processus relevant de la CCNUCC est distinct du point sur le règlement intérieur, et de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique de modifier les Articles 7 et 18 de la Convention. Il a également assuré les Parties que les discussions sur ce nouveau point seront de nature prospective, et que son inclusion ne préjugera pas des résultats.

Le mercredi 13 novembre, au cours de la plénière de la CdP, les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont demandé que les consultations informelles soient ouvertes à tous et ont mis en garde contre la duplication, les préjugés et les chevauchements. Des consultations informelles, modérées par le Vice-Ministre Gabriel Quijandría Acosta (Pérou) et le Vice-Ministre Beata Jaczewska (Pologne), ont été organisées tout au long de la réunion. Certaines Parties ont demandé l'assurance que cette question ne soit pas confondue avec, ou ne préjuge pas de l'issue de discussions sur, les règles de procédure, et la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique de modifier les Articles 7 et 18 de la Convention. Certaines Parties ont souligné la nécessité de comprendre le sens de « consensus », et de préciser le rôle du Président et du Secrétariat. Une Partie a souligné la nécessité d'un « environnement juridique clair, où l'on ne s'écarte pas des procédures qui ne sont pas en vigueur, mais qui sont déjà appliquées ». D'autres ont souligné que le règlement intérieur n'a pas été adopté en raison de l'absence d'accord sur les règles de vote, et ont appelé à un processus prospectif, sans rouvrir les décisions déjà adoptées.

Les points de vue convergeaient sur un processus conduit par les Parties et la nécessité: de respecter la souveraineté de toutes les Parties; de reconnaître que tous ont la possibilité d'être entendus; et d'assurer l'inclusivité, la légitimité et la transparence. Certaines Parties ont souligné la nécessité d'éviter de prendre des décisions « dans les couloirs ou les arrière-salles », citant la CdP 15 à titre d'exemple. Alors qu'il y avait une certaine convergence concernant le moment opportun pour tenir des discussions sur l'augmentation de l'efficacité des négociations, certains ont exprimé des inquiétudes quant au fait de « sacrifier l'inclusivité au nom de l'efficacité ». D'autres ont demandé une révision des pratiques récentes qui ont favorisé l'adoption de décisions comme les « ensembles d'accords ». Beaucoup se sont interrogés sur la façon dont les petits groupes

de négociation sont constitués, soulignant que certaines Parties ayant un intérêt dans une question ne sont pas nécessairement invitées aux réunions y afférentes. Le samedi 23 novembre, la CdP a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/CP/2013/L.3), la CdP:

- note le premier échange de points de vue sur ce point de l'ordre du jour et décide de poursuivre les discussions sur la prise de décision dans le cadre des processus relevant de la CCNUCC;
- prie le Président, en collaboration avec le Pérou en tant qu'hôte de la CdP 20, d'entreprendre des consultations prospectives, informelles et ouvertes sur la prise de décision dans le cadre des processus relevant de la CCNUCC en conjonction avec la 40^e session des organes subsidiaires;
- convient que les points 2(b) et 6(b) de l'ordre du jour de la CdP 19 sur le règlement intérieur et sur la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique, continueront à être examinés dans le cadre de processus distincts et séparés de ce point; et
- s'engage à poursuivre l'examen de ce point lors de la CdP 20.

DIALOGUE MINISTÉRIEL DE HAUT NIVEAU SUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU CLIMAT: Le mercredi 20 novembre, un dialogue ministériel en deux parties a examiné, suivant un mandat de la CdP 18, les progrès accomplis dans la mobilisation du financement à long terme des activités relatives au climat, y compris les efforts déployés par les pays développés pour intensifier le financement après 2012.

Les conférenciers étaient le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Président Jakaya Mrisho Kikwete (République-Unie de Tanzanie), la Directrice générale et Présidente du FEM, Naoko Ishii, la Directrice exécutive du FVC, Hela Cheikhrouhou, et Nicholas Stern de la London School of Economics. Le dialogue a été co-présidé par les Ministres Maria Kiwanuka (Ouganda) et Martin Lidegaard (Danemark).

Pendant la première partie du dialogue, les participants ont été invités à examiner l'« état des lieux » et les progrès accomplis en matière d'élargissement du financement des activités relatives au climat, y compris: les écarts après la période de financement de démarrage rapide; les moyens de créer un élan pour mobiliser les finances publiques, en particulier pour l'adaptation; et les défis rencontrés dans la mobilisation du financement des activités relatives au climat. Les déclarations « brise-glace » d'ouverture ont été prononcées par la Ministre Lisel Alamilla (Belize), la Ministre Dalila Boudjemaa (Algérie), le Ministre Peter Altmeier (Allemagne), et Todd Stern, Envoyé spécial pour les changements climatiques (États-Unis).

Au cours de la deuxième partie, les participants ont été invités à explorer les efforts déployés pour intensifier la mobilisation du financement climatique, incluant entre autres: les politiques collectives et les mesures réglementaires pour réorienter les flux financiers privés; les mesures de facilitation pour le déploiement efficace du financement des activités relatives au climat; et les stratégies entreprises par les pays développés de façon individuelle. Des déclarations « brise-glace » ont été prononcées par la Ministre Tine Sundtoft (Norvège), le Secrétaire

d'État Edward Davey (Royaume-Uni), et le Secrétaire de l'environnement et des ressources naturelles Juan José Guerra Abud (Mexique).

Un compte-rendu du dialogue ministériel est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12592f.html>

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de la CdP s'est réunie une première fois vendredi soir le 22 novembre, pour examiner les points convenus. La plénière a été suspendue à 21h, dans l'attente de la fin des consultations sur les questions en suspens. La plénière de clôture de la CdP a repris à 17h le samedi, lorsque le Président Korolec a invité les délégués à examiner les questions en suspens de l'ordre du jour de la CdP, en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'un « ensemble d'accords » et que chaque point serait abordé individuellement, dont: le rapport de l'ADP; les questions relatives au financement; et l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. La plénière a été de nouveau suspendue à 17h50 dans l'attente de la conclusion des consultations sur les questions en suspens. La plénière a repris à 19h04, et les délégués ont examiné: les pertes et dommages; le forum et le programme de travail sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte; le programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte; et le règlement intérieur. La plénière a été suspendue à nouveau de 19h30 à 20h43, lorsqu'elle a repris l'examen de toutes les questions restantes, notamment l'élection des membres du Bureau, et l'adoption du rapport. La CdP a adopté le rapport de la réunion (FCCC/CP/2013/L.4) et une décision exprimant sa gratitude à la Pologne et aux habitants de la ville de Varsovie (FCCC/CP/2013/L.1) pour avoir accueilli la conférence. Le Président de la CdP 19 a clos la réunion à 20h52 le samedi 23 novembre 2013.

CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO

La CMP a débuté le lundi 11 novembre et a adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/KP/CMP/2013/1). Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont proposé un nouveau point sur les modalités et les arrangements suggérant que la table ronde ministérielle de haut niveau réexamine les engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement. Appuyée par l'Australie, l'Union européenne s'y est opposée, en soulignant que la décision pertinente de Doha sur le mécanisme relatif à l'ambition fournit suffisamment d'indications à ce sujet. Notant l'absence de consensus sur sa proposition, le G-77/Chine a souligné que la question pourrait être soulevée dans le cadre du point de l'ordre sur les questions diverses. Les Parties ont adopté l'ordre du jour tel que proposé initialement et ont approuvé l'organisation des travaux, sans amendement. Le compte-rendu des déclarations liminaires est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12584f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection des membres de remplacement du Bureau: le samedi 23 novembre, la CMP a élu les membres du Conseil du Fonds pour l'adaptation; du Conseil exécutif du Mécanisme de développement propre (MDP); du Comité de contrôle du respect des engagements; et du Comité de supervision de l'application conjointe. Les consultations se poursuivront concernant les nominations en suspens.

Approbation du rapport sur les pouvoirs: Le samedi 23 novembre, la CMP a approuvé les pouvoirs des représentants (FCCC/KP/CMP/2013/8).

État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Le mercredi 13 novembre, le Secrétariat a expliqué que l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha requiert 144 ratifications et que le dépositaire a reçu les instruments d'acceptation de la Barbade, de Maurice et des Émirats Arabes Unis. L'UE a souligné son intention de ratifier l'Amendement de Doha dès que possible et a noté que plus de 110 autres Parties devront également le ratifier. La Norvège a informé que son parlement examinera prochainement une proposition de ratification. Expriment sa déception concernant l'état de ratification, la Chine a annoncé son intention de ratifier l'Amendement de Doha d'ici la fin 2014. Le vendredi 22 novembre, le Secrétariat a indiqué qu'il avait reçu l'instrument d'acceptation de l'Amendement de Doha du Bangladesh. La Suisse a demandé une correction à la note 11 de la traduction française de l'Amendement de Doha concernant la Suisse.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES: Le vendredi 22 novembre, la CMP a adopté les rapports de la SBSTA 38 et de la SBSTA 39 (FCCC/SBSTA/2013/3 et Add.1 et 2; et FCCC/SBSTA/2013/L.21), et de la SBI 39 (FCCC/SBI/2013/L.1).

QUESTIONS RELATIVES AU MDP: Directives relatives au MDP: Cette question (FCCC/KP/CMP/2013/5 (parties I et II)) a d'abord été abordée par la CMP le lundi 11 novembre, et ensuite par un groupe de contact co-présidé par Giza Gaspar Martins (Angola) et Marco Berglund (Finlande). Lors de la plénière de clôture de la CMP le samedi 23 novembre, l'Équateur a appelé à un débat politique sur la question de l'absence de demande de d'Unités de réduction certifiée des émissions (URCE). La CMP a adopté une décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.10), la CMP, notamment:

- exprime des préoccupations concernant la situation de marché difficile à laquelle sont actuellement confrontés les participants au MDP et la perte de capacité institutionnelle qui en découle et qui menace la valeur du MDP;
- encourage les Parties à recourir davantage au MDP;
- désigne comme entités opérationnelles les entités qui ont été accréditées, et désignées à titre provisoire, comme des entités opérationnelles par le Conseil d'administration pour accomplir des fonctions de validation spécifique au secteur et/ou de vérification spécifique au secteur;
- demande instamment au Conseil exécutif d'accélérer l'évaluation de l'utilisation de l'outil volontaire de développement durable et de faire rapport sur ses conclusions à la CMP 10; et
- prie le Conseil exécutif d'élaborer des outils d'orientation pour aider les autorités nationales désignées dans le suivi des avantages en matière de développement durable sur son territoire des activités relevant du MDP, et de simplifier le processus de validation des activités qui sont automatiquement considérées comme additionnelles.

Examen des modalités et procédures pour le MDP: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI concernant l'examen des modalités et procédures (voir page 19).

QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION

CONJOINTE (AC): Directives relatives à l'AC: Ce point (FCCC/KP/CMP/2013/4) a d'abord été abordé par la CMP le lundi 11 novembre, puis dans un groupe de contact co-présidé par Dimitar Nikov (France) et Yaw Osafo (Ghana). Le 22 novembre, la CMP a adopté une décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.3) la CMP, notamment:

- exprime des préoccupations concernant la situation de marché difficile à laquelle sont actuellement confrontés les participants à la AC et la perte de la capacité institutionnelle qui en résulte et qui menace la valeur de l'AC en tant qu'outil pour les Parties;
- souligne la nécessité d'améliorer l'AC dans la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto;
- prend note du rapport annuel pour la période 2012-2013 du Comité de supervision de l'application conjointe; et
- prie le Comité de supervision de soumettre des recommandations sur le système d'accréditation pour une AC aligné avec celle du MDP, qui seront examinées par la SBI 40.

Examen des lignes directrices pour l'AC: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI concernant l'examen de la révision des lignes directrices pour l'AC (voir page 19).

Rapport du Comité de contrôle du respect des engagements: Cette question (FCCC/KP/CMP/2013/3) a été abordée par la plénière de la CMP le mercredi 13 novembre. Le Co-Président du Comité de contrôle du respect des engagements, Khalid Abuleif (Arabie saoudite), a présenté le rapport annuel du Comité. Ilhomjon Radjabov (Tadjikistan) et Ida Kärnström (Suède) ont co-présidé les consultations informelles. Le 22 novembre, la CdP a adopté une décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.2), la CMP, notamment:

- prend note des travaux du Comité de contrôle du respect des engagements au cours de la période de déclaration; et
- adopte les amendements au règlement intérieur du Comité de contrôle du respect des engagements annexés à la décision.

FONDS POUR L'ADAPTATION: Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation: Cette question (FCCC/KP/CMP/2013/2 et FCCC/SBI/2013/INF.2) a été abordée par la plénière de la CMP le mercredi 13 novembre. Le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA), Hans Olav Ibrek, a présenté le rapport. Bon nombre de Parties ont souligné la nécessité d'un financement prévisible, adéquat et durable. Le Bénin a décrit l'écart entre les fonds amassés et l'objectif de collecte de fonds comme « un coup dur » pour les pays les moins avancés. L'Égypte a signalé le Fonds comme la principale source de soutien pour l'adaptation avec un accès direct et a appelé à une focalisation sur les options de reconstitution des ressources. Les groupes de la société civile: ont souligné les PAN

en tant qu'investissement, et non en tant que coût; ont indiqué que le sous-financement est le résultat du manque de fiabilité du marché; et ont déploré que les pays riches aient manqué à leur obligation morale de fournir un financement. La question a ensuite été examinée dans un groupe de contact co-présidé par Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne). Le vendredi 22 novembre, la CMP a adopté une décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.6), la CMP, notamment:

- prend note du rapport et des informations sur l'état des ressources du Fonds présentés par le Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA);
- adopte la modification des modalités et conditions des services devant être fournis par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur provisoire du Fonds;
- note avec préoccupation les questions liées à la durabilité, à l'adéquation et à la prévisibilité du financement du Fonds, compte tenu des prix actuels des URCE;
- prend note avec satisfaction des efforts du CFA pour promouvoir l'accréditation des entités nationales d'exécution et l'accès direct aux ressources du Fonds;
- invite le CFA à fournir à la CMP 10 ses vues sur les questions incluses dans le mandat de la deuxième revue du Fonds pour l'adaptation, annexé à la décision de la CMP 9 (FCCC/KP/CMP/2013/L.7), en prenant en compte des délibérations et des conclusions de la SBI 40;
- décide qu'un compte détenu dans le registre du MDP pour le Fonds reçoive 2% des produits perçus conformément au paragraphe 21 de la Décision 1/CMP.8;
- demande au CFA d'examiner les modalités de la monétisation de cette part et de transmettre ses recommandations à la CMP 10;
- prie le CFA d'élaborer et d'approuver des dispositions juridiques avec l'administrateur concernant la part de 2% pour approbation par la CMP;
- prend note de la stratégie de collecte de fonds du CFA en 2013, et continue d'encourager les Parties visées à l'Annexe I et les organisations internationales à fournir un financement à l'appui de cette stratégie, et se félicite des contributions financières et des engagements pris par rapport au Fonds en 2013.

Deuxième examen du Fonds d'adaptation: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI concernant le Fonds pour l'adaptation (voir page 22).

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I QUI SONT ÉGALEMENT PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les communications nationales et les données présentées dans les inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I (voir page 18).

DATE DE L'ACHÈVEMENT DU PROCESSUS D'EXAMEN PAR DES EXPERTS PRÉVU À L'ARTICLE 8 DU PROTOCOLE DE KYOTO POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE D'ENGAGEMENT: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur

les « Autres questions »: processus d'examen par des experts visé à l'Article 8 du protocole pour la première période d'engagement (voir page 24).

RAPPORT ANNUEL DE COMPILATION ET DE COMPTABILISATION POUR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE B AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur la compilation et la comptabilisation annuelle des Parties visées à l'Annexe B (voir page 18).

CLARIFICATION DU LIBELLÉ DE LA SECTION G (PARAGRAPHE 7 TER DE L'ARTICLE 3) DE L'AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO: Ce point (FCCC/KP/CMP/2013/7) a d'abord été abordé au cours des plénières d'ouverture de la CMP et du SBSTA le lundi 11 novembre. La question a ensuite été abordée comme un élément de l'ordre du jour du SBSTA dans un groupe informel animé par Nagmeldin Elhassan (Soudan). Au cours de la plénière de clôture du SBSTA le dimanche 17 novembre, Elhassan a indiqué que le groupe informel n'a pas été en mesure de terminer les travaux sur cette question, et le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.31) invitant la CMP à examiner la question plus en profondeur. Lors d'une plénière informelle de bilan le mercredi 20 novembre, le Président de la CdP Korolec a informé les délégués qu'il avait demandé à Iwona Rummel-Bulska (Pologne) et Marzena Anna Chodor (Pologne) de faciliter la suite des consultations. Au cours de la plénière de la CMP le vendredi 22 novembre, la CMP a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/KP/CMP/2013/L.5), la CMP: note qu'elle n'a pas été en mesure d'achever les travaux relatifs à la demande faite par le Kazakhstan de clarifier le libellé de la section G (paragraphe 7 ter de l'Article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier les informations à utiliser pour déterminer les « émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »; et prie le SBSTA de poursuivre l'examen à la SBSTA 40.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Les discussions sur ce point sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le renforcement des capacités au titre du Protocole (voir page 23).

QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 2.3 DU PROTOCOLE DE KYOTO: Les discussions concernant ce point sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'Article 3.14 (voir page 23).

QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 3.14 DU PROTOCOLE DE KYOTO: Les discussions concernant ce point sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'Article 3.14 (voir page 23).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013: Les discussions sur ce point sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir page 23).

Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015:

Les discussions concernant ce point sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir page 24).

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Le samedi 23 novembre, la CMP a adopté le rapport de la réunion (FCCC/KP/CMP/2013/L.4) et une décision exprimant sa gratitude à la Pologne et aux habitants de la ville de Varsovie (FCCC/KP/CMP/2013/L.1) pour avoir accueilli la conférence. Le Président de la CMP 9 a levé la séance à 21h00.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU CONJOINT DE LA CDP 19 ET DE LA CMP 9

Le segment de haut niveau conjoint des CdP/CMP a eu lieu les 19, 21 et 22 novembre. Donald Tusk, Premier ministre de la Pologne, a ouvert le segment de haut niveau et a souhaité la bienvenue aux participants. Notant que la Pologne accueille la CdP/CMP pour la deuxième fois, il a souligné les défis émergents depuis Poznan: la crise financière; l'incapacité à parvenir à un accord global à Copenhague; les changements dans le marché mondial de l'énergie; et les récentes conclusions du GIEC. Soulignant que « nous ne pouvons nous permettre un échec; et que nous ne pouvons pas jouer avec le climat », il a déclaré que le principal objectif de Varsovie est de produire une « évaluation sérieuse » de ce qui est nécessaire pour atteindre un accord global.

Qualifiant Varsovie d'important tremplin, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a signalé la « pente abrupte » à gravir. Parmi les domaines d'action, il a souligné: la ratification de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; l'augmentation de l'ambition en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement en vue d'une transformation à grande échelle; l'envoi de signaux politiques appropriées à l'intention des investisseurs; et l'élaboration d'un programme d'action pour relever le défi climatique en établissant une base solide pour l'accord de 2015.

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, John Ashe, a déclaré que bien qu'il comprenne les enjeux des négociations, « le panorama à l'extérieur de cette salle est sombre ». Il a indiqué que les Parties doivent parvenir à un accord en 2015, accord qui devrait inclure des ambitions pré-2020, un mécanisme de respect des engagements, et une applicabilité à tous.

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres a déclaré que la CdP 19 se tient dans le cadre d'un « appel de la science, et d'un appel convainquant des Philippines ». Elle a insisté sur la nécessité que Varsovie ouvre la voie à Lima et à Paris, et a appelé la participation active des ministres dans les efforts pour obtenir des résultats importants sur: le financement; « un fondement » pour le mécanisme des pertes et dommages; l'augmentation du niveau d'ambitions pré-2020; et les éléments du nouvel accord.

Le segment de haut niveau s'est poursuivi par des déclarations d'autres chefs d'État et chefs de gouvernement, de chefs d'État adjoints et chefs de gouvernement adjoints, de ministres et d'autres chefs de délégations. Une diffusion Internet des déclarations est disponible à l'adresse: <http://bit.ly/HX8VgK>

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE LA PLATE-FORME DE DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE (ADP)

La plénière d'ouverture de la troisième partie de la deuxième session de l'ADP (ADP 2-3), co-présidée par Kishan Kumarsingh (Trinidad-et-Tobago) et Artur Runge-Metzger (UE), a eu lieu le mardi 12 novembre. Les travaux de l'ADP ont été fondés sur: l'ordre du jour (ADP/2013/AGENDA) adopté lors de la première partie de l'ADP 2; et la note de scénario des co-présidents (ADP.2013.16.InformalNote). Le compte-rendu des déclarations liminaires est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12585f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection des membres du Bureau: Lors de la plénière de clôture de l'ADP le samedi 23 novembre, le Co-Président Kumarsingh a annoncé qu'Anna Serzysko (Pologne) serait le nouveau Rapporteur de l'ADP, débutant après l'ADP 2-3.

MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA DÉCISION 1/CP.17: L'ADP a commencé mardi 12 novembre par une séance d'information et de discussion sur un aperçu des mandats et de l'avancement des travaux réalisés par les institutions, les mécanismes et les arrangements en vertu de la Convention (FCCC/ADP/2013/INF.2). Guidés par les questions des co-présidents, les travaux subséquents se sont tenus tout au long de la première semaine dans le cadre des deux secteurs d'activité. Le secteur d'activité 1 (accord de 2015) a été examiné lors de consultations ouvertes sur le contenu et les éléments de l'accord de 2015, incluant notamment l'adaptation, l'atténuation, la technologie, le financement, le renforcement des capacités, et la transparence. Le secteur d'activité 2 (ambition à prévoir avant 2020) a été examiné lors de consultations ouvertes sur la voie à suivre, ainsi que lors d'ateliers sur les enseignements tirés de l'expérience pertinente d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020, l'urbanisation et le rôle des gouvernements dans la facilitation des mesures relatives au climat dans les villes.

Pendant la deuxième semaine, les travaux de l'ADP ont consisté en des négociations s'appuyant sur le projet de décision et les conclusions préparés par les co-présidents, menées lors de consultations informelles ouvertes sur la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17; un événement spécial des co-présidents; et un dialogue ministériel de haut niveau sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée. La décision et les conclusions de l'ADP ont été adoptées lors de la plénière de clôture le samedi 23 novembre.

VUE D'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS, DES MÉCANISMES ET DES DISPOSITIFS EN VERTU DE LA CONVENTION: Le mardi 12 novembre, le Co-Président de Runge-Metzger a identifié l'état d'avancement dans la Convention comme « un point de départ naturel » des discussions au titre des deux secteurs d'activité de l'ADP. Le Secrétariat a présenté un aperçu (FCCC/ADP/2013/INF.2), signalant une interface en ligne pour consultation future.

SECTEUR D'ACTIVITÉ 1: Adaptation: Le Co-Président Kumarsingh a attiré l'attention sur le document technique concernant l'adaptation (FCCC/TP/2013/10) au cours de la plénière d'ouverture de l'ADP le mardi 12 novembre. Plusieurs Parties ont apprécié l'importance du signal envoyé par la tenue des premières consultations ouvertes de l'ADP sur l'adaptation.

Au cours des consultations informelles le mercredi 13 novembre, le Secrétariat a présenté la synthèse des soumissions concernant les coûts, les avantages et les options en matière d'adaptation (FCCC/TP/2013/10).

Bon nombre de Parties ont indiqué que l'accord de 2015 devrait refléter l'urgence de l'adaptation afin de signaler aux institutions internationales, aux pays donateurs et au secteur privé, la nécessité de partenariats; reconnaître les efforts d'adaptation en cours par les Parties; comprendre une composante d'examen holistique évaluant les actions et les besoins nationaux et mondiaux; et renforcer le mécanisme de financement. Soulignant la transparence comme un élément clé pour renforcer la confiance, l'une des Parties a demandé la finalisation des arrangements de MRV et la clarification de nouveaux engagements à Varsovie.

Au cours des consultations ouvertes le vendredi 15 novembre les Parties ont examiné: le renforcement du cadre actuel de l'adaptation; et l'adaptation dans l'accord de 2015, incluant notamment un objectif mondial proposé. De nombreux pays ont reconnu le rôle central des PAN, et ont souligné les dimensions mondiales, régionales, nationales et locales de l'adaptation. Le Pérou a réitéré la proposition faite par l'AILAC d'utiliser les communications nationales pour renforcer les PAN et identifier les lacunes. L'Arabie saoudite a déclaré que les PAN devraient être exigés de tous les pays. L'Indonésie, la Chine et la République de Corée ont souligné le lien entre l'adaptation et le développement durable.

Au sujet du financement, la Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, avec l'Inde, la Chine, le Kenya et l'Égypte, s'est dite préoccupée par le manque de financement pour l'adaptation. Le Mali a plaidé pour le financement des programmes d'action nationaux. L'Inde a mis l'accent sur le financement du transfert de technologies. Les États-Unis ont indiqué leur engagement à soutenir l'adaptation.

Concernant les arrangements institutionnels, beaucoup ont appelé au renforcement des institutions existantes dont les travaux sont liés à l'adaptation dans le cadre de la Convention.

Le G-77/Chine, le Bangladesh, le Kenya et d'autres Parties ont appelé à un objectif global sur l'adaptation s'appuyant sur la proposition faite par le Groupe africain, déterminée en estimant les besoins en matière d'adaptation selon les scénarios d'émission. L'Australie, la Norvège, la République de Corée et les États-Unis ont souligné la difficulté technique d'agréger l'adaptation à un objectif global chiffré, les États-Unis ajoutant que le fait de fixer un tel objectif pourrait être contreproductif. Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a invité le Groupe africain, l'Australie, les États-Unis et d'autres Parties à des consultations sur l'objectif global proposé sur l'adaptation. L'AOSIS a souligné que les petits États insulaires en développement (PEID) seront incapables de s'adapter à certains impacts des changements climatiques, et a souligné que seules des mesures d'atténuation ambitieuses et en temps opportun peuvent réduire les pertes et dommages.

Atténuation: Au cours des consultations informelles le mercredi 13 novembre, un certain nombre de Parties ont convenu de l'importance d'assurer une large participation à l'élaboration de l'accord de 2015. Certaines Parties ont souligné

que les engagements en matière d'atténuation doivent être différenciés selon le principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD), et que le renforcement des efforts d'atténuation par les pays en développement dépend de la fourniture de moyens de mise en œuvre.

Des délégués ont plaidé pour un accord à Varsovie sur le lancement des consultations nationales sur les engagements en matière d'atténuation. Les Parties ont également discuté du processus à mettre en place pour définir les engagements d'atténuation. Certains ont parlé de la nécessité d'équilibrer la flexibilité des engagements déterminés à l'échelle nationale et la rigidité des règles convenues. Des suggestions ont été formulées pour engendrer « une spirale ascendante de l'ambition » avec des conditions facilitant les engagements pour comparer les engagements entre les pays. Il a également été proposé que l'accord de 2015 soit souple et adaptable à l'évolution de la science et des capacités. Une partie a souligné que les engagements doivent être honorés grâce au recours aux moyens nationaux, sans compter sur les compensations. Les Parties ont discuté des responsabilités historiques, certains proposant de confier au GIEC la tâche d'élaborer une méthodologie, tandis que d'autres ont indiqué que l'accent sur les responsabilités historiques ne garantit pas l'atteinte de l'objectif de 2°C.

Technologie: Les Parties ont convenu jeudi 14 novembre d'ouvrir toutes les consultations aux observateurs. Le Co-Président Kumarsingh a invité les Parties à centrer leurs discussions sur la façon dont le développement et le transfert des technologies peuvent être pris en compte dans l'accord de 2015 et les dispositions institutionnelles pour la période de l'après 2020.

La Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, a souligné que le développement et le transfert des technologies sont essentiels aux efforts permettant des trajectoires à faibles émissions dans les pays en développement, et a appelé à l'identification de montants, d'échéanciers et de sources de financement spécifiques pour renforcer le système actuel d'établissement des rapports. Le Venezuela a déploré le manque de soutien financier.

L'Égypte, s'exprimant au nom des pays en développement aux vues similaires (LMDC), la Chine et d'autres Parties ont plaidé pour un guichet consacré au transfert de technologies au sein du FVC. Les LMDC, avec le Pakistan, ont appelé à: un programme de travail sur la MRV du soutien technologique et, avec la Chine, l'Équateur et d'autres Parties, à l'élimination des obstacles, notamment en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle (DPI). L'Inde et le Pakistan ont mis en exergue le financement des DPI. Les LMDC, la Chine, le Koweït et d'autres Parties ont indiqué que le FVC pourrait fournir un guichet consacré aux questions de DPI. Le Japon s'est opposé à considérer les DPI, alors que la Bolivie, avec Cuba, a appelé à un atelier sur la question.

Concernant l'accord de 2015, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a souligné l'importance de lier le développement et le transfert de technologies au mécanisme de financement. L'AOSIS, les LMDC, le Népal, s'exprimant au nom des PMA, et d'autres ont plaidé pour le développement et le transfert de technologies pour l'atténuation et l'adaptation. La Bolivie

a plaidé pour: renforcer le rôle du CET; un atelier pour explorer son mandat pour guider le CRTC; et un répertoire de technologies fiables accessibles aux pays en développement.

Concernant les arrangements institutionnels pour la période de l'après-2020, l'AOSIS a souligné le fait de relier le développement et le transfert de technologies aux institutions existantes dans le cadre du mécanisme de financement. Les PMA ont déclaré qu'un mécanisme technologique devrait être intégré au nouvel accord.

Les Consultations se sont poursuivies le vendredi 15 novembre. Les États-Unis, avec le Canada, ont souligné les DPI comme étant critiques pour l'innovation. Le Canada a souligné que les DPI sont suffisamment pris en compte dans d'autres forums. Les États-Unis, l'UE et la Suisse ont déclaré que les DPI ne sont pas le principal obstacle au transfert de technologies. Avec l'Afrique du Sud et le Swaziland, les Philippines ont appelé, au nom du Groupe africain, à un mécanisme d'examen intégré pour aborder la pertinence de l'aide.

Le Groupe africain a également appelé les pays visés à l'Annexe I à mobiliser le soutien du secteur privé et à apprendre d'autres accords multilatéraux. L'UE a suggéré que l'accord de 2015 encourage la coopération technologique internationale, et mette l'accent sur le rôle du CRTC et sur l'importance des secteurs public et privé. Le délégué a ajouté que le Mécanisme technologique devrait constituer la composante technologique pour la période de l'après 2020, et a souligné l'importance des environnements favorables. Les Parties ont également appelé à: classifier les besoins à travers l'évaluation des besoins technologiques; appuyer le transfert de connaissances traditionnelles et autochtones; la collaboration avec d'autres institutions intergouvernementales de façon à éviter les doubles emplois; et à promouvoir les synergies entre les organes du Mécanisme technologique.

Financement: Au cours des consultations ouvertes le jeudi 14 novembre, les délégués ont examiné le financement des activités relatives au climat dans l'accord de 2015 afin de mettre en œuvre les engagements et les arrangements institutionnels post-2020.

La Bolivie, la Chine, Cuba, l'Équateur, le Koweït, l'Iran, le Nicaragua, l'Arabie saoudite, la Sierra Leone et le Venezuela ont remis en cause la proposition des éléments sur lesquels se centrer, soulignant que les pays en développement sont inconfortables avec l'idée de se centrer sur les questions de l'après-2020 sans discuter d'abord du financement pour la période pré-2020. La Suisse a soutenu l'approche proposée par les co-présidents, déclarants que des discussions ciblées permettront de réels progrès. La plupart des Parties ont convenu que l'accord de 2015 devrait s'appuyer sur les institutions existantes, notant la nécessité de leur mise en valeur. De nombreux pays en développement ont demandé: des financements nouveaux, supplémentaires et multipliés; que le financement public soit la principale source de financement des activités reliées au climat; la MRV du soutien; un chapitre sur le financement dans l'accord de 2015, avec la même force juridique que les autres éléments de l'accord; des objectifs globaux et individuels concernant les engagements financiers des pays développés; et une feuille de route du financement. Préoccupés par les suggestions impliquant des engagements

financiers de la part des pays en développement, certains délégués ont également souligné que la coopération Sud-Sud doit être considérée comme un « effort volontaire ».

Plusieurs pays développés ont souligné le rôle des environnements favorables dans les efforts pour encourager les flux financiers. Le Japon et les États-Unis ont souligné la nécessité d'inciter les investissements publics et privés, les États-Unis signalant les financements publics comme un élément clé pour les PMA, et soulignant le rôle du financement privé dans les économies à revenu moyen et élevé. Les États-Unis ont également observé que les éléments juridiquement contraignants de l'accord de 2015 sont encore à déterminer. Le Canada a déclaré que les financements publics ne suffiront pas à répondre aux besoins des plus pauvres.

La Suisse a souligné le rôle des examens biennaux du CPF et la nécessité de renforcer la MRV du financement tant public que privé. Le délégué a plaidé pour un engagement renforcé en ce qui concerne le montant global et les donateurs. La Norvège a souligné la nécessité de financements publics pour l'adaptation, et a appelé les Parties à utiliser les mécanismes d'établissement du prix du carbone et les mécanismes de marché rentables pour assurer le respect du principe du pollueur-payeur. Le Bangladesh a souligné l'importance des financements prévisibles de mesures d'adaptation.

Renforcement des capacités: Au cours des consultations ouvertes le vendredi 15 novembre, les Parties ont reconnu que le renforcement des capacités constitue une question transversale, qui devrait figurer en bonne place dans l'accord de 2015 et qui devrait être impulsée par les pays. De nombreux pays en développement ont déclaré que le renforcement des capacités devrait être axé tant sur l'atténuation que sur l'adaptation.

Le Pakistan, s'exprimant au nom des LMDC, la République dominicaine et le Népal, s'exprimant au nom des PMA, ont souligné la nécessité d'un soutien pour le renforcement des capacités. Saint-Kitts-et-Nevis, s'exprimant au nom de l'AOSIS, la Chine et la République de Corée ont plaidé pour un guichet dédié au renforcement des capacités dans le cadre du mécanisme financier de la Convention. L'UE a souligné le rôle du secteur privé, particulièrement en matière de technologie.

Concernant les arrangements institutionnels, l'UE et le Japon ont suggéré de renforcer le Forum de Durban sur le renforcement des capacités. L'Afrique du Sud a déclaré que le Forum de Durban n'a pas eu l'occasion de « faire ses preuves ». L'Indonésie a souligné le rôle des points focaux nationaux du Forum. Les États-Unis ont plaidé pour encourager les organismes existants qui travaillent au renforcement des capacités dans le cadre de la Convention. L'Algérie a souligné que ces organes devraient être pourvus d'un soutien adéquat. La République de Corée et le Japon ont proposé d'intégrer le renforcement des capacités dans tous les aspects de l'accord de 2015.

L'Arabie saoudite, appuyée par la Chine et le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe africain, a instamment demandé le renforcement des capacités des pays à identifier leurs besoins en matière de renforcement des capacités, et a plaidé pour la mise sur pied d'un groupe de travail sur le renforcement des capacités. L'AOSIS a souligné la nécessité d'un organe autonome. Les PMA, l'AOSIS, l'Afrique du Sud, Cuba et d'autres Parties ont plaidé pour la MRV des activités menées dans le domaine du renforcement des capacités. L'UE et les

États-Unis ont souligné leur rapport sur les activités menées en matière de renforcement des capacités. La Colombie a appelé à « un regard nouveau » pour identifier les bénéficiaires et ceux qui contribuent à multiplier les efforts de renforcement des capacités. Les États-Unis ont souligné la nécessité que les pays en développement se dotent d'environnements favorables.

Transparence: Au cours des consultations ouvertes le vendredi 15 novembre, de nombreuses Parties ont souligné la transparence des actions et du soutien, en insistant sur la nécessité de travailler davantage sur la MRV du soutien. Le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe africain, a souligné la nécessité d'améliorer la transparence des engagements en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités par la clarification des montants spécifiques, des échéanciers et des sources. Sainte-Lucie a appelé à: un système de MRV solide et transparent sur les enseignements tirés du financement de démarrage rapide; des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du soutien; des formats de rapports standardisés pour les pays développés; et la simplification des rapports pour les pays en développement. Les États-Unis ont souligné que la transparence peut améliorer la fourniture du soutien, et ont souligné la nécessité de règles de transparence équivalentes pour les prestataires et les destinataires.

Les LMDC ont souligné les responsabilités différenciées des pays développés et en développement en ce qui concerne les engagements et les rapports, avertissant que les tentatives de développer des règles comptables communes applicables à tous retarderaient l'action et les progrès. Le Groupe africain, appuyé par l'Algérie, a mis en garde contre le fait de surcharger les pays en développement et contre des obligations équivalentes imposées aux Parties visées à l'Annexe I et aux Parties non visées à l'Annexe I.

Appelant à un cadre commun sur la transparence et la responsabilisation tant pour les informations connues sur les engagements que pour la MRV *ex post*, l'Australie a précisé que l'intention n'est pas que les mêmes règles s'appliquent à toutes les Parties en toutes circonstances ou de créer un fardeau déraisonnable.

Concernant la transparence des engagements en matière d'atténuation, les États-Unis ont proposé une approche par étapes pour maximiser la participation impliquant notamment: que toutes les Parties présentent leurs engagements d'atténuation déterminés à l'échelle nationale sous l'égide d'un ensemble unique, mais souple de règles applicables à tous; un processus de consultation mondiale; et des examens réguliers au stade de mise en œuvre.

En ce qui concerne les exigences initiales en matière d'information lors de l'établissement des engagements d'atténuation, l'UE a reconnu le besoin de flexibilité, tout en demandant des informations sur: les objectifs et les périodes cibles; les secteurs et les GES couverts; les méthodologies utilisées; les approches relatives aux mécanismes du marché; et le système de comptabilité pour le secteur d'utilisation des terres.

En ce qui concerne la MRV de l'atténuation des pays développés, le Népal, s'exprimant au nom des PMA, appuyé par la Chine, a appelé à des examens précis, complets et réguliers, et a souligné la nécessité d'éviter d'affaiblir les normes du système de MRV et le respect du Protocole de Kyoto.

SECTEUR D'ACTIVITÉ 2: Voie à suivre: Au cours des consultations ouvertes le mercredi 13 novembre, les Parties ont été invitées à se centrer sur un résultat et des actions concrètes pour relever le niveau d'ambition dans le cadre du secteur d'activité 2. Le Secrétariat a présenté un document technique sur les bénéfices des mesures en termes d'atténuation, les initiatives et les options pour relever le niveau d'ambition (FCCC/TP/2013/8 et Add.1 et 2).

Nauru a proposé, au nom de l'AOSIS, un processus axé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique impliquant des présentations, des documents techniques et des ateliers d'experts. Le Népal a plaidé, au nom des PMA, pour la mise en œuvre des engagements, l'élargissement de leur champ d'application et le resserrement des règles, et a insisté sur les moyens de mise en œuvre comme étant essentiels au secteur d'activité 2.

La Malaisie a déclaré, au nom du G-77/Chine, que le renforcement des engagements des Parties visées à l'Annexe I devrait constituer la première étape et a appelé, entre autres, à la ratification de l'Amendement de Doha, et à l'établissement d'un mécanisme associant les propositions d'atténuation et d'adaptation avec les financements et la technologie. La Chine a appelé à: un résultat qui reconnaît les éléments qui vont au-delà de l'atténuation; et des programmes de travail sur la pertinence de l'aide financière et des DPI.

L'UE a suggéré: des travaux techniques s'appuyant sur l'expérience d'autres organes et d'autres ateliers; des opportunités pour les ministres de faire preuve de leadership; et de promouvoir le rôle de catalyseur de la CCNUCC.

Concernant les hydrofluorocarbures (HFC), l'Inde et l'Arabie saoudite ont souligné que les HFC « appartiennent » au cadre de la CCNUCC. L'UE a souligné la responsabilité partagée avec le Protocole de Montréal. La Chine a déclaré que les principes de la CCNUCC doivent s'appliquer à l'élimination progressive des HFC. Le Mexique a souligné les avantages partagés en matière de santé d'aborder les polluants de courte durée de vie.

La Colombie a souligné, au nom de l'AILAC, la nécessité que les émissions atteignent leur point culminant en 2015, demandant, entre autres, une ambition accrue concernant la REDD+ et une session ministérielle en juin 2014.

L'Équateur a souligné que les efforts pour remédier à l'écart du niveau d'ambition à prévoir avant 2020 constituent un point de départ pour aller de l'avant en ce qui concerne le secteur d'activité 1.

Le Venezuela, s'exprimant au nom des LMDC, soutenu par le Koweït et l'Algérie, a plaidé pour, entre autres: la clarté sur le financement et le soutien nécessaires à l'identification des besoins des pays en développement; aborder les conséquences économiques et sociales de la mise en œuvre des mesures de réponse; et la capitalisation et l'opérationnalisation accélérées du FVC.

L'Afrique du Sud, les États fédérés de Micronésie et la Bolivie ont souligné l'atténuation, la mise en œuvre, le financement et l'écart de technologie. Le Cameroun, s'exprimant au nom de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), a souligné le rôle de la réduction, de l'arrêt et de l'inversion de la déforestation dans les efforts pour remédier à l'écart de déduction des émissions. L'Afrique du Sud a plaidé

pour accroître les moyens de mise en œuvre des pays non visés à l'Annexe I. Le Mali a appelé à s'appuyer sur l'objectif de 100 milliards de dollars US, l'Afrique du Sud proposant un portail pour faire correspondre le financement avec l'appui requis.

Les États-Unis, appuyés par le Canada et l'Australie, ont appelé à incorporer le potentiel d'atténuation des acteurs sous-nationaux. La Chine a déclaré que ces efforts font partie des mesures nationales.

Atelier sur les enseignements tirés de l'expérience pertinente des autres accords multilatéraux sur l'environnement:

Cet atelier a eu lieu le mercredi 13 novembre. Les délégués ont été invités à identifier les modalités concrètes pour renforcer le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 dans le cadre du secteur d'activité 2. Les Parties ont abordé:

- l'idée de permettre aux Parties de se dispenser de prendre de nouveaux engagements;
- les relations entre le PNUE et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- l'application du principe de précaution dans le cadre du Protocole de Montréal;
- la distinction entre les obligations des pays développés et en développement;
- le fait de traiter des GES dans le cadre du Protocole de Montréal;
- les dispositions concernant la participation, en particulier des États non Parties; et
- l'impact des obligations sur les non-Parties.

Un compte-rendu complet de l'atelier est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12586f.html>

Atelier sur l'urbanisation et le rôle des gouvernements dans la facilitation de la prise de mesure relative au climat dans les villes:

Cet atelier a eu lieu le jeudi 14 novembre. Les délégués ont été invités à dresser le tableau des options concrètes concernant les travaux de l'ADP. Les participants ont abordé: les politiques réussies en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans les transports et les bâtiments; l'écart de financement des besoins des pays en développement en matière d'infrastructure; et le rôle des acteurs non étatiques dans le processus de l'ADP. Un compte-rendu complet de l'atelier est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12587f.html>

MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DANS LE CADRE DES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ:

Au cours de la deuxième semaine, les travaux de l'ADP se sont poursuivis, s'appuyant sur le projet de décision et les conclusions des co-présidents, au cours de consultations informelles ouvertes à tous sur la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17, au cours d'un événement spécial des co-présidents, et au cours d'un dialogue ministériel de haut niveau.

Évènement spécial des Co-Présidents de l'ADP: Les participants à l'évènement spécial des co-présidents de l'ADP le mardi 19 novembre se sont centrés sur: la façon dont l'accord de 2015 pourrait favoriser une meilleure collaboration entre les acteurs non étatiques et les gouvernements, et le rôle que la CCNUCC pourrait jouer dans la reconnaissance et le renforcement des initiatives et des actions des acteurs non étatiques. Pour plus de détails, consulter l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12591f.html>

Dialogue ministériel de haut niveau sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée: Le jeudi 21 novembre, le Président de la CdP 19 Korolec a invité les ministres et autres chefs de délégations à discuter de leurs points de vue sur les actions à prévoir avant 2020 pour effectuer la transition vers un monde post-2020; et des éléments requis pour un accord de 2015 réussi, significatif et durable. Pour plus de détails, consulter l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12593f.html>

Négociations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les éléments dans le cadre des deux secteurs d'activité: Les Co-Présidents de l'ADP ont présenté lundi 18 novembre le projet de texte sur la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17, composé: d'un projet de conclusions des co-présidents; et d'un projet de décision sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 et les mesures post-2020, incluant une annexe avec des éléments indicatifs de l'accord de 2015. Les Parties ont discuté de plusieurs versions révisées tout au long de la semaine. La plénière de clôture de l'ADP, qui était initialement prévue pour jeudi après-midi, a été sans cesse reportée alors que les négociations se poursuivaient en consultations ouvertes, ainsi que de façon informelle toute la journée et dans la nuit de vendredi et samedi matin.

Les points de désaccord ont inclus: l'incorporation d'« éléments indicatifs de l'accord de 2015 » ou d'une « liste non exhaustive des domaines requérant une réflexion plus approfondie » dans une annexe à la décision ou aux conclusions, respectivement, qui ont été rejetés par bon nombre de délégués vu le manque de temps alloué à la négociation; et « la nature et l'étendue de la différenciation ». Les délibérations ont été polarisées entre différents pays en développement, qui ont souligné le maintien de l'application des principes, des dispositions et de la différenciation des dispositions fondées sur les annexes de la Convention; et les pays développés, qui ont souligné la nécessité de poursuivre, mais aussi de mettre à jour l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées pour tenir compte de l'évolution des circonstances. En outre, les délégués ont divergé sur, entre autres: une feuille de route claire concernant le transfert de financements et des technologies; les pertes et dommages; la MRV du soutien; les échéances pour soumettre les engagements définis au niveau national, et l'information qui l'accompagne permettant l'évaluation de l'adéquation et de l'équité; un mécanisme de contrôle du respect des engagements; les règles comptables; et les DPI.

L'Inde a exprimé sa préoccupation quant au fait que le texte « suppose » que dans l'accord de 2015 chaque Partie aura pris des engagements en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement, de développement et de transfert de technologies, et de renforcement des capacités.

La Chine a souligné la nécessité de renforcer la mise en œuvre d'ici 2020 et le Plan d'action de Bali (PAB). Les PMA ont appelé à des références aux principes d'équité et de justice, et au renforcement de la confiance par la pleine application du PAB.

Concernant l'établissement d'une feuille de route sur le financement, les États-Unis ont souligné que l'objectif de 100 milliards de dollars US a été établi dans le cadre d'un large ensemble de décisions et que de nouveaux engagements « ne

peuvent être pris en chemin ». Les LMDC se sont opposés aux propositions relatives au recours à l'investissement privé pour les mesures d'atténuation.

Concernant l'augmentation du niveau d'ambition, l'UE a appelé à un plan de travail avec des échéances, la transparence dès le début et une phase d'évaluation dans le cadre du secteur d'activité 1, et des actions concrètes dans le cadre du secteur d'activité 2. Le délégué a également souligné l'inclusion de l'objectif de 2°C. L'Inde a souligné la nécessité: de relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation de la part des pays développés à au moins 40% en dessous des niveaux de 1990; d'améliorer le transfert de technologies; et d'aborder les DPI. L'Australie, le Japon et le Canada se sont opposés à la référence aux DPI.

Singapour a indiqué que les efforts de collaboration au niveau sous-national doivent s'inscrire dans le contexte du partage et de l'apprentissage. Les États-Unis, le Japon et le Canada ont appuyé l'idée de faciliter le travail collaboratif sur l'atténuation et l'adaptation au niveau sous-national. Les LMDC ont mis en garde contre les références aux actions extérieures à la Convention.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a ouvert la plénière de clôture de l'ADP samedi après-midi, le 23 novembre à 12h12, deux jours plus tard que prévu initialement. Revenant sur les consultations de l'ADP qu'il a qualifié d'inclusives, transparentes, interactives et franches, il a invité les Parties à envisager d'adopter le projet de conclusions contenant une liste non exhaustive des domaines de réflexion, et un projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban (FCCC/ADP/2013/L.4 et Add.1). Il a indiqué que le processus d'élaboration du texte a été mené par les Parties et que le texte tient compte de la diversité des opinions, en signalant qu'il ne préjuge pas du contenu de l'accord de 2015.

L'Inde, s'exprimant au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (BASIC), appuyée par la Chine, l'Arabie Saoudite et Singapour, a déploré que le texte n'exprime pas suffisamment l'urgence, manque d'ambition et ne comporte pas de feuille de route claire sur le financement. Le délégué a souligné que l'équilibre dans la décision nécessite qu'une référence à « toutes les Parties » avec le terme « engagements » soit accompagnée du contexte « en accord avec les dispositions de la Convention ». Il s'est opposé à l'inclusion de l'annexe dans les conclusions vu l'absence de discussion appropriée sur les domaines énumérés.

Soulignant que la différenciation doit demeurer effective et appelant à faire référence à des « mesures renforcées » en parlant des pays en développement et à des « engagements » concernant les pays développés, la Chine, avec les Philippines, a appelé à une référence à l'Article 4 de la Convention (différenciation des engagements). Le délégué a souligné que le but de l'ADP n'est pas de créer un nouveau régime climatique, mais d'améliorer la mise en œuvre pleine et effective de la Convention, exigeant des moyens de mise en œuvre et la transparence des actions et du soutien. Il a décrit l'annexe comme « déséquilibrée, très sélective et trompeuse ».

Singapour a suggéré de déplacer l'annexe à une note de réflexion des co-présidents et a souligné que les engagements antérieurs n'ont pas été remplis. Les États-Unis, avec

l'UE, ont appuyé le projet de décision et les conclusions de l'annexe, et se sont opposés à une référence à l'Article 4 de la Convention, notant des divergences de vues sur la façon dont la différenciation doit être intégrée dans le nouvel accord.

Notant que « la semaine et la nuit ont été longues » et que « cette journée est en train de devenir longue », les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont remercié toutes les Parties pour leur implication dans les discussions sur l'ADP en 2013 et ont exprimé le désir de voir un accord en 2015. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a déclaré que la décision représente une opportunité d'exploiter le potentiel d'atténuation de façon à maintenir la hausse de la température moyenne en dessous de 1,5°C, et a souligné que les Parties devraient « rentrer à la maison, faire leur travail, et revenir avec des options pour une action décisive » aux événements clés l'année prochaine. La Gambie, s'exprimant au nom des PMA, a souligné qu'elle considère le texte dans un « esprit de compromis » et qu'elle n'a pas soulevé les questions « chères » au groupe malgré des inquiétudes sur: l'adéquation, la science et les PAAN; le fait que les différentes capacités sont peu reflétées; et les références insuffisantes au financement et à la mise en œuvre.

Exprimant qu'elle est disposée à accepter le texte, la Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a appelé à agir dans le cadre des capacités respectives et en tenant compte des priorités de toutes les Parties. La déléguée a indiqué que le succès à Lima et à Paris requiert des discussions plus équilibrées et de penser à « la façon dont nous travaillons ».

La Bolivie a noté qu'elle avait initialement proposé d'ajouter une référence à l'Article 4 de la Convention (engagements), et a souligné que le texte faisant référence aux engagements des pays en développement d'ici 2015 implique un défi qui ne peut être relevé sans le respect de l'Article 4 de la Convention, incluant la clarification des dispositions concernant le financement.

Proposant de soumettre le texte pour adoption à la CdP, la Fédération de Russie a déclaré que les autres décisions des CdP/CMP ne devraient pas être tenues « en otage » en raison de l'absence d'accord sur le projet de texte de l'ADP.

Notant l'effort physique découlant du manque de sommeil et l'urgence de parvenir à un accord, le Venezuela, le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe africain, et la Suisse ont demandé aux Co-Présidents de l'ADP d'informer les délégués de l'horaire de la réunion.

Le Co-Président Kumarsingh a suspendu la plénière de clôture de l'ADP à 14h16 pour permettre aux Parties de parvenir à un accord et la plénière de clôture a repris à 15h40. L'Inde a procédé à la lecture des amendements proposés découlant du « caucus informel ». Dans le projet de décision, la proposition consistait à remplacer le terme « engagements » par « contributions, sans préjuger de la nature juridique des contributions », et le remplacement de l'expression « les Parties en mesure de le faire » par « les Parties prêtes à le faire ». Dans le projet de conclusions, la proposition visait à supprimer la liste non exhaustive des domaines nécessitant une réflexion plus approfondie figurant dans l'annexe, ainsi que la référence à l'annexe contenue dans le projet de conclusions. Avant l'adoption des conclusions de l'ADP et du projet de décision sur la poursuite des travaux de la plate-forme de Durban (FCCC/ADP/2013/L.4 et Add.1), comme modifié oralement, la Bolivie et Cuba ont exprimé leur entendement que

le paragraphe modifié dans la décision doit être appliqué en stricte conformité avec l'Article 4 et, en particulier, de l'Article 4.7 de la Convention.

L'ADP a adopté son rapport (FCCC/ADP/2013/L.3). Le Co-Président Kumarsingh a reconnu l'excellent travail des délégués pour arriver à un résultat concret, et le Co-Président Runge-Metzger, faisant également référence aux délégués, a déclaré: « Que serions-nous sans eux - et que seraient-ils sans nous? ». Le Co-Président Kumarsingh a suspendu l'ADP 2-3 à 16h08. La CdP a ensuite adopté les conclusions et la décision de l'ADP, et a pris note du rapport de l'ADP.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/ADP/2013/L.4), l'ADP invite les Parties et les organisations admises en tant qu'observateurs à présenter des informations sur les options d'actions présentant un potentiel d'atténuation élevé, incluant leurs avantages en matière d'atténuation, leurs coûts, les avantages partagés qui en découlent et les obstacles à leur mise en œuvre, et les stratégies pour surmonter ces obstacles, y compris le financement, la technologie et l'appui au renforcement des capacités concernant les mesures d'atténuation dans les pays en développement. L'ADP demande également au Secrétariat, entre autres:

- d'organiser des ateliers en session;
- d'améliorer la visibilité, sur le site de la CCNUCC, des objectifs chiffrés de réduction des émissions à l'échelle de l'économie, des engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, ainsi que des actions présentant un potentiel d'atténuation élevé, incluant les mesures adoptées par des entités publiques et privées produisant des bénéfices partagés en matière d'adaptation et de développement durable;
- d'organiser des réunions d'experts techniques en 2014 pour partager les politiques, les pratiques et les technologies et pour aborder le financement, la technologie et le renforcement des capacités nécessaires, avec un accent particulier sur les actions présentant un potentiel d'atténuation élevé, avec la participation des Parties, de la société civile, du secteur privé et des villes et autres collectivités territoriales;
- de préparer des mises à jour régulières sur les mesures ayant un potentiel d'atténuation élevé; et
- d'organiser un forum pour partager les expériences et les meilleures pratiques des villes et des collectivités territoriales en matière d'adaptation et d'atténuation.

Dans sa décision (FCCC/ADP/2013/L.4/Add.1), la CdP:

- prévient que les changements climatiques représentent une menace urgente et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines, les générations futures et la planète;
- souligne l'écart important entre l'effet global des engagements d'atténuation des Parties et les voies d'émissions globales, considérant la possibilité de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C ou 1,5°C par rapport aux niveaux pré-industriels;
- affirme que l'atteinte de l'objectif ultime de la Convention, exigera de renforcer le régime multilatéral fondé sur des règles et la mise en œuvre urgente et soutenue des engagements existants en vertu de la Convention;
- demande instamment à toutes les Parties au Protocole de Kyoto de ratifier et de mettre en œuvre l'Amendement de Doha;

- souligne que l'action renforcée et la coopération internationale en matière d'adaptation sont requises de toute urgence pour permettre et appuyer la mise en œuvre des mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des pays en développement;
- demande à l'ADP de poursuivre l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation, en tenant compte de ses travaux, notamment sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, le développement et le transfert des technologies, le renforcement des capacités, et la transparence des mesures et du soutien;
- invite toutes les Parties à amorcer ou à intensifier les préparatifs nationaux des contributions définies au niveau national qu'elles envisagent, sans préjudice de la nature juridique des contributions, dans le contexte de l'adoption d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties en vue d'atteindre l'objectif de la Convention et de les communiquer bien avant la CdP 21 (d'ici le premier trimestre de 2015 pour les Parties prêtes à le faire), sans préjuger de la nature juridique des contributions;
- demande à l'ADP d'identifier, d'ici la CdP 20, les informations que les Parties fourniront lors de la soumission de leurs contributions, sans préjudice de la nature juridique des contributions;
- exhorte et demande aux pays développés Parties, entités opérationnelles du mécanisme de financement et autres organisations en mesure de le faire de fournir un soutien pour les activités connexes dès que possible en 2014;
- décide d'accélérer la mise en œuvre intégrale du PAB, en particulier en ce qui concerne la fourniture de moyens de mise en œuvre, en reconnaissant que cette mise en œuvre permettra de relever le niveau d'ambition dans la période pré-2020;
- décide de relever le niveau d'ambition d'ici 2020 afin d'assurer des efforts d'atténuation les plus élevés possible dans le cadre de la Convention de la part de toutes les Parties; et
- décide de hâter la conduite d'activités dans le cadre du plan de travail sur l'augmentation du niveau d'ambition en matière d'atténuation.

ORGANE SUBSIDIARE DE MISE EN ŒUVRE

La SBI 39 s'est ouverte le lundi 11 novembre, Tomasz Chruszczow (Pologne) étant maintenu en tant que Président du SBI. La plénière de clôture du SBI, initialement prévue le samedi 16 novembre, s'est ouverte et a adopté les conclusions tôt le dimanche matin 17 novembre. Comme certains points de l'ordre du jour du SBI demeuraient en suspens le dimanche matin, sans quorum, la plénière de clôture du SBI a été suspendue et a repris le lundi matin 18 novembre. Cette section résume les négociations et les résultats des CdP/CMP sur les questions transmises au SBI.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le 11 novembre, les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/SBI/2013/11), le point sur les informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I étant maintenu en suspens.

COMMUNICATIONS NATIONALES ET DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LES INVENTAIRES DE GES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I: Sixièmes communications nationales:

Cette question a été abordée par le SBI le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles modérées par Fatuma Mohamed Hussein (Kenya) et Kiyoto Tanabe (Japon). Le SBI a adopté les conclusions et deux projets de décisions des CdP/CMP (FCCC/SBI/2013/L.7 et Add.1 et 2) sur les communications nationales des pays visés à l'Annexe I. Le vendredi 22 novembre, les plénières de la CdP et de la CMP ont adopté leurs décisions respectives.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.7/Add.1), la CdP, entre autres:

- souligne que les communications nationales et les inventaires annuels de GES constituent la principale source d'information pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention par les Parties visées à l'Annexe I;
- rappelle une demande de la CdP 17 à l'intention du Secrétariat de préparer un rapport de compilation-synthèse sur les rapports biennaux des pays développés Parties pour examen par la CdP 20 et les sessions ultérieures;
- rappelle que la date d'échéance des premiers rapports biennaux et des sixièmes communications nationales des pays développés Parties est le 1^{er} janvier 2014; et
- demande au Secrétariat de préparer un rapport de compilation-synthèse sur les communications pour la CdP 20.

Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.7/Add.2), la CMP, notamment:

- signale les communications et les données en tant que principale source d'information pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention et de son Protocole de Kyoto par les Parties visées à l'Annexe I qui sont également Parties au Protocole;
- rappelle une demande de la CdP 17 à l'intention du Secrétariat de préparer un rapport de compilation-synthèse sur les rapports biennaux des pays développés Parties pour examen par la CdP 20 et les sessions ultérieures;
- demande au Secrétariat de préparer un rapport de compilation-synthèse sur les informations complémentaires contenues dans les sixièmes communications nationales pour la CMP 10; et
- demande au Secrétariat d'organiser des examens centralisés des sixièmes communications nationales des Parties présentant des émissions totales de GES de moins de 50 millions de tonnes d'équivalent CO₂, à l'exception des Parties visées à l'Annexe II.

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'Annexe I pour la période 1990-2011: Cette question a été abordée en séance plénière le 11 novembre. Le SBI a pris note du rapport (FCCC/SBI/2013/19).

Rapport annuel de compilation et de comptabilisation des Parties visées à l'Annexe B: Cette question (FCCC/KP/CMP/2013/6 et Add.1) a été brièvement examinée par le SBI en plénière le 11 novembre.

Résultat final: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.3). Le vendredi 22 novembre, la CMP a pris note du rapport.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I: Groupe consultatif d'experts (GCE):

Cette question (FCCC/SBI/2013/7, 17 et 18) a d'abord été examinée en séance plénière le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles co-modérées par Fatuma Mohamed Hussein (Kenya) et Kiyoto Tanabe (Japon). Lors d'une plénière tôt le dimanche matin 17 novembre, le Président du SBI Chruszczow a indiqué que la composition du Groupe consultatif d'experts avait été acceptée.

Le vendredi 22 novembre, la plénière de la CdP a adopté les conclusions et une décision et a pris note des candidatures au GCE.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.24 et Add.2), le SBI, entre autres: note la recommandation d'élaborer un programme de travail à long terme afin de répondre efficacement aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'Annexe I pour remplir leurs exigences en matière de rapports; note que le matériel de formation du GCE devrait être mise à jour périodiquement; invite un représentant des Parties non visées à l'Annexe I à participer aux travaux du GCE en tant qu'observateur, en attendant l'examen à la CdP 20 de la question de l'adhésion de ces Parties au GCE.

Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.24/Add.1), la CdP:

- décide de poursuivre les travaux du GCE pour une période de cinq ans de 2014 à 2018;
- décide que le GCE doit fonctionner conformément au mandat révisé figurant dans l'annexe à la décision et que la composition du GCE doit être telle que définie dans les paragraphes 3 à 8 de l'annexe de la Décision 3/CP.8;
- décide que le GCE est composé d'experts choisis dans le fichier d'experts de la CCNUCC ayant des compétences dans au moins une des sections des communications nationales ou des rapports biennaux mis à jour; et
- prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, de faciliter le travail du GCE en organisant des réunions et des ateliers du GCE, et de fournir un appui technique au GCE et d'assurer la liaison avec d'autres programmes et organisations multilatérales compétentes pour un soutien financier et technique supplémentaire.

Soutien financier et technique: Cette question (FCCC/SBI/2013/INF.7 et 8 et FCCC/CP/2013/3/Add.2) a été abordée par le SBI le 11 novembre en séance plénière, et a ensuite été examiné lors de consultations informelles co-modérées par Fatuma Mohamed Hussein et Kiyoto Tanabe.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.5), le SBI, entre autres:

- invite le FEM à continuer de fournir des informations sur ses activités relatives à la préparation des rapports biennaux actualisés (RBA) ainsi que des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I, y compris les dates d'approbation du financement et du décaissement des fonds;
- encourage le FEM à rendre disponible un soutien aux Parties non visées à l'Annexe I pour la préparation de leurs RBA ultérieurs en temps opportun;
- note les progrès réalisés par le FEM dans la finalisation de son programme d'appui mondial; et

- se félicite du lancement par le Secrétariat d'une version améliorée du logiciel sur les inventaires nationaux de GES pour les Parties non visées à l'Annexe I.

MAAN DE LA PART DES PAYS EN

DÉVELOPPEMENT: Équipe d'experts techniques

participant au processus de consultations et d'analyses

internationales: Ce point a d'abord été brièvement abordé en séance plénière du SBI le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles co-moderées par Ann Gann (Singapour) et Helmut Hojesky (Autriche). Lors de la séance plénière le 18 novembre, le SBI a adopté des conclusions contenant un projet de décision de la CdP. En séance plénière le vendredi 22 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.23), la CdP, entre autres:

- constate que le processus de consultation et d'analyse internationales est de nature non intrusive, non punitive et respectueuse de la souveraineté nationale;
- reconnaît la nécessité d'un processus de consultations et d'analyses internationales qui soit efficace par rapport au coût, pratique et efficace; et de renforcer les capacités et de fournir un soutien financier en temps opportun aux Parties non visées à l'Annexe I afin de faciliter la préparation en temps opportun de leurs rapports biennaux actualisés;
- adopte la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques figurant à l'annexe; et
- prie le Secrétariat de maintenir et de mettre à jour le fichier d'experts de la Convention, et le GCE de développer et d'organiser des programmes de formation appropriés pour les experts techniques nommés.

Programme de travail visant à améliorer la compréhension de la diversité des MAAN: Cette question (FCCC/SBI/2013/INF.12/Rev.2) a été abordée par le SBI le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles moderées par Ann Gann et Helmut Hojesky. Le SBI a adopté les conclusions. Le 22 novembre, la CdP a pris note des conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.8), le SBI, entre autres: prend note de la compilation des MAAN et des informations émanant de l'atelier en session portant sur la diversité des MAAN; invite les pays visés à l'Annexe II à multiplier le soutien pour la préparation et la mise en œuvre des MAAN; et demande au Secrétariat d'organiser des discussions techniques, y compris des ateliers, en 2014, et un rapport sur le degré de coïncidence entre les mesures et le soutien dans le cadre du registre à la SBI 40 et 41.

COORDINATION DE L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONCERNANT LES MESURES D'ATTÉNUATION ADOPTÉES DANS LE SECTEUR FORESTIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS:

Cette question (FCCC/SB/2013/INF.6, FCCC/SB/2013/MISC.3 et Add. 1) a été abordée d'abord dans les séances plénières du SBI et du SBSTA, le 11 novembre, puis par un groupe de contact co-présidé par Madeleine Diouf (Sénégal) et Keith Anderson (Suisse).

Au cours des plénières de clôture du SBSTA et du SBI, le Président SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie), et le Président du SBI Chruszczow ont rapporté qu'aucun accord n'avait été

conclu sur ce point de l'ordre du jour, et que les projets de conclusions du SBI et du SBSTA (FCCC/SB/2013/L.5) ont été préparés, incluant les éléments d'un projet de décision de la CdP. Les consultations sur ce point se sont poursuivies au cours de la deuxième semaine, sous l'autorité du Président des CdP/CMP. Le vendredi 22 novembre, le Président du SBSTA Muyungi et le Président du SBI Chruszczow ont informé les délégués qu'un nouveau texte du projet de décision avait été accepté. La CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.6), la CdP, entre autres:

- invite les Parties intéressées à désigner une entité ou un point focal national; et
- encourage les entités ou points focaux nationaux, les Parties et les entités compétentes finançant des activités relatives à la REDD+ à se rencontrer sur une base volontaire, à l'occasion des premières sessions des réunions des organes subsidiaires (SB), en commençant par la deuxième période de session des réunions des SB en 2014.

QUESTIONS RELATIVES AUX MÉCANISMES DU PROTOCOLE: Examen des modalités et procédures

pour le Mécanisme de développement propre (MDP):

Ce point (FCCC/SBI/2013/MISC.1 et Add.1 et FCCC/SBI/2013/INF.1 et INF.6) a été abordé brièvement en séance plénière le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles co-moderées par Giza Martins (Angola) et Marko Berglund (Finlande). Lors de la séance plénière le samedi 16 novembre, le SBI a adopté des conclusions et les éléments d'une décision de la CMP figurant en annexe. Le 22 novembre, la CMP a adopté la décision.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.9), le SBI, entre autres, identifie une liste consolidée, mais non exhaustive des changements suggérés dans les modalités et procédures pour le MDP et la nécessité de poursuivre les travaux sur cette question à la SBI 40.

Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.8), la CMP invite la présentation de soumissions par les Parties et les organisations admises en tant qu'observateurs au Secrétariat avant le 30 avril 2014, et prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des fonds, de préparer un document technique d'ici le 19 mars 2014, sur:

- l'adhésion et la composition du Conseil exécutif du MDP;
- la responsabilité des entités opérationnelles désignées de compenser l'octroi d'Unités de réduction certifiée des émissions (URCE) découlant de lacunes importantes en matière de validation, de vérification et de certification des rapports;
- les dispositions concernant les programmes d'activités;
- la durée de la période de comptabilisation;
- les exigences relatives à la démonstration de l'additionnalité;
- le rôle des autorités nationales désignées par les Parties visées et non visées à l'Annexe I; et
- la simplification et la rationalisation du cycle de projet pour certaines catégories de projets.

Examen des lignes directrices pour l'application conjointe

(AC): Ce point (FCCC/SBI/2013/MISC.3 et Add.1 et FCCC/SBI/2013/INF.3) a d'abord été brièvement abordé par le SBI en plénière le 11 novembre, puis dans des consultations

informelles co-moderées par Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France). En plénière le samedi 16 novembre, le SBI a adopté les conclusions. Le 22 novembre, la CMP a pris note des conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.11), le SBI, entre autres: prend note des points de vue pertinents soumis par les Parties et organisations admises en tant qu'observateurs, ainsi que du document FCCC/SBI/2013/INF. 3; et s'engage à poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à la SBI 40.

Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus des unités de réduction des émissions: Ce point a d'abord été brièvement abordé par le SBI en plénière le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles co-moderées par Yaw Osafo et Dimitar Nikov. Le samedi 16 novembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.12), le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce sous-point de l'ordre du jour lors de la SBI 40, en s'appuyant sur le projet de texte proposé par les Co-Présidents des consultations informelles pertinentes.

Modalités visant à accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'Annexe I ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement: Cette question a été abordée lors de la plénière d'ouverture du SBI le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles moderées par Yaw Osafo et Dimitar Nikov. Le dimanche 17 novembre, le SBI a adopté des conclusions recommandant l'adoption d'une décision de la CMP (FCCC/SBI/2013/L.14). Le vendredi 22 novembre, la CMP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.14/Add.1), la CMP décide, entre autres:

- de créer un processus pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto afin d'accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'Annexe I ayant pris des engagements inscrits dans la troisième colonne de l'Annexe B de l'Amendement de Doha, selon certains critères;
- ces Parties peuvent présenter un rapport sur la mise en place de leur registre national d'ici le 30 juin 2015;
- pour ces Parties qui ont présenté un rapport, un examen sera lancé par une équipe d'experts;
- le rapport de cet examen est transmis au Comité de contrôle du respect des engagements; et
- parmi ces Parties, celles dont le rapport a été examiné sont admissibles à l'acquisition d'URCE délivrées pour des réductions d'émissions qui se produisent après le 31 décembre 2012, après quatre mois à compter de la date de la présentation du rapport.

Procédures, mécanismes et dispositions institutionnels à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du MDP: Cette question a été abordée par le SBI le 11 novembre. Le SBI a décidé de reporter l'examen de cette question à la SBI 40.

Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto: Le SBI a abordé cette question le 11 novembre. Le SBI a pris note

du rapport (FCCC/SBI/2013/INF.16), et a décidé de poursuivre l'examen des questions visées aux paragraphes 58(b) et (c) du rapport de 2012 à la SBI 40.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Cette question a été examinée conjointement par le SBI et le SBSTA en séance plénière le 11 novembre (FCCC/SB/2013/2), et ensuite lors de consultations informelles moderées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande). Au cours des consultations informelles le vendredi 15 novembre les Parties ont examiné un projet révisé de texte de décision de la CdP présenté par le Président. Les discussions ont porté sur: les changements à apporter au règlement intérieur; l'insuffisance des ressources; et le fait d'encourager les Parties à dégager des ressources suffisantes pour la mise en œuvre réussie et en temps opportun du plan de travail triennal du Comité. Une Partie a souligné la nécessité de renforcer le Comité de l'adaptation afin de consolider les fondements du Cadre de l'adaptation de Cancún. Le dimanche 17 novembre, le SBI et le SBSTA ont adopté un projet de décision de la CdP. Le vendredi 22 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SB/2013/L.2), la CdP, entre autres:

- note avec préoccupation l'insuffisance des ressources mentionnées dans le rapport du Comité;
- note les progrès réalisés par le Comité dans la mise en œuvre de son plan de travail triennal;
- encourage le Comité à continuer de soutenir les PAN;
- prie le Comité d'envisager de focaliser davantage son rapport thématique de 2014 et d'organiser un événement spécial au cours de la SB 40;
- décide de remplacer les postes de président et de vice-président du Comité par ceux de co-présidents;
- exprime sa gratitude pour les contributions financières et en nature réalisées à l'appui des travaux du Comité; et
- réitère son encouragement aux Parties de dégager des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du plan de travail triennal du Comité.

Pays les moins avancés (PMA): Ce point (FCCC/SBI/2013/8, 15 et 16) a d'abord été examiné par le SBI le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles moderées par Collin Beck (Îles Salomon). En séance plénière le samedi 16 novembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.2), le SBI, entre autres:

- reconnaît les progrès accomplis par le Groupe d'experts des pays les moins avancés;
- salue les directives techniques destinées au processus des PAN, les travaux sur le genre et d'autres considérations concernant les communautés vulnérables dans les pays les moins avancés, les travaux sur la promotion de la synergie régionale et la synergie entre les accords multilatéraux sur l'environnement en matière d'adaptation dans les PMA, et la mobilisation des organisations, des centres et réseaux régionaux, et des experts;
- prend note des PAAN établis par les 50 PMA Parties qui se sont engagés dans l'élaboration de PAAN; et
- se félicite de l'engagement du Groupe d'experts des pays les moins avancés avec le Comité de l'adaptation et d'autres organes compétents de la Convention.

Plans d'adaptation nationaux (PAN): Cette question (FCCC/SBI/2013/8, 9, 15 et MISC.2 et Add.1; FCCC/CP/2013/3) a été abordée par le SBI le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles modérées par Frank McGovern (Irlande) et Amjad Abdulla (Maldives). Au cours des consultations informelles le jeudi 14 novembre, de nombreuses Parties ont appuyé l'idée de s'appuyer sur le projet de conclusions des Co-Présidents. Plusieurs pays en développement ont également soutenu l'adoption d'une décision de la CdP soulignant l'importance des PAN pour la communauté élargie de l'adaptation et du développement. Certains pays développés ont exprimé leur soutien à une décision de la CdP 19 sur l'importance des PAN, tandis que d'autres préféraient une décision plus substantielle de la CdP à un stade ultérieur. Au cours des consultations informelles le vendredi 15 novembre, les Parties ont examiné un projet de décision de la CdP. Les discussions ont porté sur le texte concernant les soumissions des Parties et des organisations concernées contenant les informations sur leur expérience relative aux lignes directrices initiales pour le processus d'élaboration des PAN.

Le dimanche 17 novembre, le SBI a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP. Le vendredi 22 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.10), le SBI, entre autres: salue l'élaboration des directives techniques pour le processus des PAN, l'exposition sur les PAN tenue en juin 2013, les progrès accomplis par le FEM pour répondre aux directives de la CdP, et l'établissement du programme de soutien global des PAN pour les PMA; note que les PMA peuvent commencer à bénéficier des ressources du Fonds pour les pays les moins avancés et les pays en développement du Fonds spécial pour les changements climatiques; prie le Groupe d'experts de continuer à fournir des conseils techniques aux PMA sur le processus des PAN; et invite le groupe de travail sur les PAN du Comité de l'adaptation à rendre compte de ses travaux à la SBI et la SBSTA 41.

Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.10/Add.1), la CdP, entre autres:

- rappelle que la planification en matière d'adaptation devrait être fondée sur les priorités déterminées à l'échelle nationale;
- salue l'élaboration des directives techniques pour le processus des PAN et la mise en place du programme de soutien global des PAN pour les PMA;
- invite les pays développés Parties, les organisations des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres à renforcer l'appui financier et technique au processus des PAN;
- invite les organisations des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres à envisager la création ou l'amélioration des programmes de soutien aux processus des PAN et à soumettre au Secrétariat, d'ici le 26 mars 2014, des informations sur la façon dont ils ont répondu à cette invitation;
- invite les Parties et les organisations compétentes à soumettre, d'ici le 26 mars 2014, des informations sur leur expérience en ce qui concerne l'application des directives initiales pour les PAN pour compilation dans un document à présenter à la SBI 40; et
- décide de continuer à faire le point et, si nécessaire, de réviser les lignes directrices initiales des PAN à la CdP 20.

PERTES ET DOMMAGES: Cette question (FCCC/SBI/2013/INF.14, FCCC/SBI/2013/CRP.1 et FCCC/TP/2013/2 et 12) a d'abord été examinée par le SBI le 11 novembre. Un groupe de contact et des consultations informelles ont été modérés par Anna Lindstedt (Suède) et Robert Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis). La question s'est avérée controversée et a été transmise à des consultations ministérielles facilitées par Bomo Edna Molewa (Afrique du Sud) et Lena Ek (Suède) le 19 novembre. Elles ont rapporté que le consensus devait être atteint sur l'organisation de certains aspects des arrangements institutionnels et le soutien de leur mise en œuvre. Plusieurs pays développés ont déclaré que les pertes et dommages font partie d'un continuum de l'atténuation vers l'adaptation, alors que les pays en développement ont signalé les pertes et dommages comme une question séparée et distincte de l'adaptation. La plénière de clôture le samedi 23 novembre, a été ajournée pour permettre de nouvelles consultations informelles sur le projet de décision. Suite à ce « caucus », les pays en développement ont présenté, et les Parties ont accepté, des amendements textuels relatifs à, entre autres, la révision du mécanisme international. La CdP a adopté la décision comme oralement amendée le 23 novembre.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.15), la CdP, entre autres:

- établit le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, sous réserve d'un examen par la CdP 22, notamment concernant « sa structure, son mandat et son efficacité », pour faire face aux pertes et dommages liés aux conditions météorologiques extrêmes et aux événements à évolution lente dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques;
- établit un comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, qui fonctionne sous l'égide de, et est responsable devant, la CdP;
- demande au comité exécutif de présenter rapport chaque année à la CdP à travers les SB;
- charge le Mécanisme international de Varsovie, entre autres: de l'amélioration des connaissances et de la compréhension des approches en matière de gestion globale des risques; du renforcement du dialogue, de la coordination, de la cohérence et des synergies entre les Parties prenantes concernées; et d'améliorer les mesures et le soutien, notamment en ce qui concerne le financement, la technologie et le renforcement des capacités;
- décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le mécanisme international doit notamment: faciliter le soutien des mesures visant à remédier aux pertes et dommages; améliorer la coordination des activités pertinentes au sein des organes de la Convention existants; convoquer des réunions d'experts et des Parties prenantes concernées; promouvoir le développement des informations et les compiler, analyser, synthétiser et examiner; fournir des conseils techniques et du soutien; et faire des recommandations sur la façon d'améliorer le niveau d'engagement, les actions et la cohérence dans et en dehors de la Convention;
- invite le Secrétariat, en consultation avec le Président de la CdP, à convoquer la première réunion du comité exécutif d'ici mars 2014, qui sera ouverte aux observateurs;

- demande au comité exécutif de développer son plan de travail initial biennal pour la mise en œuvre des fonctions du mécanisme, incluant la planification de réunions, pour examen par la SB 41;
- prie les SB d'examiner la composition et les procédures du comité exécutif, et de faire des recommandations pour adoption par la CdP 20, en vue de la finalisation de son organisation et de sa gouvernance;
- demande aux pays développés de fournir aux pays en développement le financement, la technologie et le renforcement des capacités conformément à la Décision 1/CP.16 et d'autres décisions pertinentes; et
- décide de revoir le Mécanisme international de Varsovie, y compris sa structure, son mandat et son efficacité, à la CdP 22.

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: Fonds pour l'adaptation: La question (FCCC/KP/CMP/2013/2 et FCCC/SBI/2013/INF.2) a été transmise à la SBI par la CMP, et elle a été abordée le 11 novembre (FCCC/TP/2013/1). Elle a ensuite été examinée lors de consultations informelles modérées par Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne).

Au cours de sa plénière de clôture, le dimanche 17 novembre, le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.6 et Add.1), qui comprennent un projet de décision de la CMP. Les consultations sur la question se sont poursuivies dans le cadre de la CMP, au sein d'un groupe de contact.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.7), la CMP, notamment:

- décide que le deuxième examen du Fonds pour l'adaptation sera réalisé en accord avec le mandat figurant dans l'annexe à la décision;
- demande au Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA) de mettre les informations sur la situation financière du Fonds pour l'adaptation à disposition dans son rapport à la CMP 10, en vue de la finalisation de l'examen à la même session;
- invite les Parties et organisations observatrices à formuler leur points de vue sur, notamment, l'examen d'ici mars 2014;
- demande à la SBI 40 d'examiner l'examen en vue de recommander un projet de décision à la CMP 10; et
- demande un document technique du Secrétariat et du CFA, en se fondant sur le mandat et en tenant compte des délibérations et des conclusions de la SBI 40, à présenter à la SBI 41.

Autres questions: Le SBI a abordé ce point le 11 novembre, et a pris note de la mise à jour périodique par le CPF concernant ses travaux relatifs à la cinquième revue du mécanisme financier (FCCC/CP/2013/8).

TECHNOLOGIE: Rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC): Cette question (FCCC/SB/2013/1) a été abordée conjointement par le SBI et le SBSTA, le 11 novembre, et par la suite dans des consultations informelles modérées par Majid Al Suwaidi (Émirats arabes unis) et Stig Svenningsen (Norvège). Les Parties ne sont pas parvenues à un consensus au cours des discussions informelles.

Au cours de la plénière de clôture du SBI le lundi 18 novembre, l'Australie, s'exprimant au nom du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Japon, a appelé à faire

figurer dans le rapport le fait qu'aucun consensus n'a été atteint, et que ce point devrait être examiné à la SBI 40. Le Bangladesh a mis en garde contre le transfert de ce point à la SBI 40, et, avec Cuba, a appelé les Parties à consacrer du temps pour conclure cette question à Varsovie.

Le 18 novembre, le Président du SBI a informé le Président des CdP/CMP que le SBI n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur l'examen du rapport. Au cours de la plénière de la CdP le vendredi 22 novembre, le Président Korolec rapporté qu'aucun accord n'avait été conclu sur ce point. Il a proposé, et les Parties ont accepté, que le SBSTA et le SBI poursuivent les discussions sur cette question lors de leur 40^e session, en vue de transmettre un projet de décision à la CdP 20.

Résultat final: Le SBI et le SBSTA examineront cette question à la SBI et la SBSTA 40.

Modalités et procédures du CRTC et de son Conseil consultatif: Cette question (FCCC/SB/2013/INF.7) a été examinée conjointement par le SBI et le SBSTA, le 11 novembre, et ensuite au cours de consultations informelles modérées par Carlos Fuller (Belize) et Kunihiko Shimada (Japon). Le SBI et le SBSTA ont adopté les conclusions (FCCC/SB/2013/L.3), notant les travaux du CRTC dans la finalisation dans les meilleurs délais des modalités et procédures du CRTC pour examen par la CdP 19 et ont transmis une décision de la CdP (FCCC/SB/2013/L.3/Add.1), que la CdP a adoptée le vendredi 22 novembre.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SB/2013/L.3/Add.1), la CdP:

- se félicite du rapport sur les modalités et procédures du CRTC;
- adopte les modalités et les procédures du CRTC, figurant à l'Annexe I de la décision;
- adopte le règlement intérieur du Conseil consultatif du CRTC figurant à l'Annexe II de la décision;
- demande au CRTC de travailler en collaboration avec le CET pour assurer la cohérence et la synergie au sein du Mécanisme technologique; et
- demande au Comité consultatif du CRTC et au Centre de technologies climatiques de s'engager avec les institutions des pays en développement et développés Parties pour prendre part au réseau.

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies: Ce point de l'ordre du jour (FCCC/CP/2013/3 et Add.1) a été examiné en séance plénière le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles modérées par Carlos Fuller et Kunihiko Shimada.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.4), le SBI:

- prend note du rapport du FEM sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies;
- reconnaît l'appui du FEM à 36 Parties non visées à l'Annexe I de la Convention dans la conduite de l'évaluation de leurs besoins technologiques et son soutien futur à ce sujet;
- prend note du rapport du FEM sur ses consultations avec le CRTC, par le biais de son Conseil consultatif, et invite d'autres consultations sur le soutien futur du FEM au CRTC et à faire rapport à la SBI 40; et

- réitère la nécessité d'aligner la poursuite de la mise en œuvre du Programme stratégique de Poznan sur le soutien aux centres de technologie climatique et à un réseau de technologie climatique avec l'opérationnalisation et les activités du CRTC.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre de la Convention: Cette question (FCCC/SBI/2013/12; FCCC/SBI/2013/2 et Add.1, FCCC/SBI/2013/3, FCCC/SBI/2013/MISC. 4, et FCCC/SBI/2012/20) a été abordée pour la première fois le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles modérées par Amanda Katili Niode (Indonésie). Le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.19), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 40, en vue de l'adoption d'une décision à la CdP 20.

Renforcement des capacités au titre du Protocole: Cette question a été abordée le 11 novembre, et par la suite lors de consultations informelles modérées par Amanda Katili Niode.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.18/Rev.1), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 40, en vue de l'adoption d'une décision à la CdP 20.

MESURES DE RIPOSTE: Forum et programme de travail: Cette question (FCCC/SB/2013/INF.2-4, FCCC/SB/2013/INF.8-12 et FCCC/SB/2013/MISC.2 et 4) a d'abord été abordée par le SBI et le SBSTA le 11 novembre. Elle a ensuite été examinée dans un groupe de contact facilité par le Vice-Président du SBSTA, Narcis Paulin Jeler (Roumanie), et a fait l'objet de consultations informelles menées par le Président du SBI Chruszczow et le Président du SBSTA Muyungi. La question s'est avérée controversée et le 18 novembre, elle a été transmise au Président de la CdP qui a consulté Diann Black Lane (Antigua-et-Barbuda) au sujet des prochaines étapes. Après d'intenses consultations, le Président Korolec a proposé un projet de décision pour adoption par la CdP (FCCC/CP/2013/L.14). À la demande des pays en développement, cette question est restée en suspens pour examen par la SB 40.

L'atelier en cours de Forum sur la coopération sur les stratégies d'intervention du Forum sur les mesures riposte, co-modéré par le Président du SBSTA Muyungi et le Président du SBI Chruszczow, a eu lieu le mardi 12 novembre. Pour plus de détails, consulter l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12585f.html>

La CdP a pris note des conclusions le 22 novembre.

Résultat final: Dans leurs conclusions communes (FCCC/SB/2013/L.4), le SBI et le SBSTA notent avec satisfaction la réunion du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, et les présentations et les échanges réalisés au cours de l'atelier en cours de forum dans les domaines suivants: (b) (coopération en matière de stratégies de riposte) qui s'est tenu lors de la CdP 19; (c) (évaluation et analyse des impacts des mesures de riposte); (d) (échange d'expériences et examen des possibilités de diversification et de transformation économiques) et (g) (transition juste pour la population active, et création d'emplois décents et de qualité), ainsi que la réunion d'experts en cours de forum sur le domaine (e) du programme de travail (modélisation économique et tendances socioéconomiques). Ils ont également: demandé à leurs Présidents de préparer le rapport sur l'atelier en cours de forum sur le domaine (b) avant la SB 40. La SB 39 décide de soumettre les propositions de l'UE, du G-77/

Chine, et des États-Unis figurant dans l'annexe pour examen par la CdP 19. La question sera examinée plus en profondeur par la SB 40.

Article 3.14 du Protocole: Cette question a été abordée conjointement avec le point de l'ordre du SBSTA sur l'Article 2.3. Elle a d'abord été abordée brièvement en séance plénière le 11 novembre, et a ensuite été reprise dans des consultations informelles modérées par le Président du SBI Chruszczow et le Président du SBSTA Muyungi. Les discussions de fond ont été conduites dans le cadre du sous-point 15(a) (forum et programme de travail).

Résultat final: Au cours de leurs plénières de clôture, le SBI, le 17 novembre, et le SBSTA ont décidé de poursuivre les consultations sur la façon d'aborder cette question à la SBI 40 et à la SBSTA 40.

Mise en œuvre de la Décision 1/CP.10: Cette question a été abordée par la plénière du SBI le 11 novembre. Les discussions de fond ont eu lieu dans le cadre du sous-point 15(a) (forum et programme de travail).

Résultat final: Dans sa plénière de clôture, le dimanche 17 novembre, le SBI a décidé de poursuivre les consultations sur la façon d'aborder cette question à la SBI 40.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Cette question a été examinée conjointement par le SBI et le SBSTA en séance plénière (FCCC/SB/2013/INF.12) le 11 novembre, puis dans un groupe de contact co-présidé par Gertraude Wollansky (Autriche) et Leon Charles (Vanuatu). Le SBI et le SBSTA ont adopté les conclusions.

Résultat final: Dans leurs conclusions (FCCC/SB/2013/L.1), le SBI et le SBSTA, entre autres: prennent note du rapport émanant du dialogue structuré entre experts (DSE); prennent note des contributions du GIEC et d'autres, et conviennent d'examiner les rapports du RE5; demandent des réunions du DSE en parallèle avec les SB 40 et 41, et invitent les Parties à présenter leurs points de vue sur la façon dont l'examen va guider les travaux de l'ADP.

PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DONT LA SITUATION PARTICULIÈRE EST RECONNUE PAR LA CDP: Ce point (FCCC/TP/2013/3) a d'abord été abordé par le SBI le 11 novembre. Le 16 novembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.17), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 40.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013: Cette question (FCCC/SBI/2013/14, INF.4 et INF.15) a été transmise au SBI par la CdP et la CMP, et a été abordée par le SBI le 11 novembre. Les délégués ont décidé que le Président du SBI préparera un projet de conclusions. Dans la plénière du SBI le 17 novembre, le Président du SBI Chruszczow a informé que lors des consultations, le G-77/Chine a suggéré l'insertion d'un paragraphe faisant référence à une décision de la CdP sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-15. Les États-Unis ont déclaré que le paragraphe proposé par le G-77/Chine préjugerait de l'issue d'une décision qui doit encore faire l'objet d'un accord. Au cours de la plénière de clôture du SBI, le Président du SBI Chruszczow a informé que les Parties n'ont

pas été en mesure de parvenir à un consensus, et le SBI a adopté les conclusions, incluant un projet de décision des CdP/CMP (FCCC/SBI/2013/L.20).

La CdP a adopté la décision au cours de sa plénière de clôture le vendredi 22 novembre. Lors de la plénière de la CdP le samedi 23 novembre, la Secrétaire exécutive, Christiana Figueres, a informé les délégués de l'ajustement de la politique sur la participation des pays en développement, à savoir que des représentants de pays en développement désignés par leurs groupes régionaux pour participer aux réunions des organes de la Convention, et élus, seront admissibles à un financement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale, du budget de base de la Convention, et du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. La CMP a adopté la décision lors de sa plénière de clôture le samedi 23 novembre.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2013/L.20), la CdP et la CMP: prennent note des informations contenues dans les documents fournis; expriment leur gratitude aux Parties qui ont fourni des contributions au budget de base, et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, et appellent les Parties qui n'ont pas contribué à le faire; et réitèrent leur gratitude au gouvernement allemand pour sa contribution.

Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015: Cette question (FCCC/SBI/2013/6 et Corr.1 et Add.1, 2 et 3) a été transférée au SBI par la CdP et la CMP, et a d'abord été abordée par le SBI le lundi 11 novembre, puis dans un groupe de contact présidé par le Vice-Président du SBI Robert van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis), et au cours de consultations bilatérales. Dans sa plénière de clôture, le dimanche 17 novembre, le SBI a décidé de recommander que la CdP 19 et la CMP 9 examinent plus en profondeur cette question et de transmettre le projet de décision en tant qu'annexe aux conclusions du SBI (FCCC/SBI/2013/L.22). De nombreux pays développés ont souligné que le projet de décision ne reflète pas l'ensemble des propositions. Lors de la plénière informelle de bilan des CdP/CMP le mercredi 20 novembre, le Président de la CdP Korolec a indiqué que les consultations n'avaient pas abouti à des résultats et que Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et van Lierop mèneraient de nouvelles consultations. Au cours des plénières de la CdP et de la CMP le samedi 23 novembre, la CdP et la CMP ont adopté les décisions.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2013/L.7), la CdP, entre autres:

- approuve le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-15;
- note que le budget-programme approuvé prévoit des dispositions supplémentaires pour entreprendre des activités pour améliorer la mise en œuvre des mandats existants et nouveaux;
- souligne la nécessité de faire davantage d'économies en utilisant Bonn comme principal lieu de réunion;
- encourage les Parties à faire des contributions volontaires; et
- demande au Secrétaire exécutif de faire rapport à la CdP 20 sur les revenus et l'exécution du budget.

Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2013/L.9), la CMP, notamment:

- approuve la décision de la CdP 19 (FCCC/CP/2013/L.7) sur le budget-programme pour 2014-2015;
- prend note des besoins de financement pour le MDP et l'AC proposés par le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'AC; et
- approuve le budget du relevé international des transactions pour 2014-2015.

Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto:

Ce point a été abordé par le SBI en plénière le 11 novembre, et les délégués ont décidé de le reporter à la SB 40.

AUTRES QUESTIONS: Processus d'examen d'experts visé à l'Article 8 du Protocole pour la première période d'engagement:

La question a été abordée par le SBI le 11 novembre, puis dans un groupe de contact modéré par Gerhard Loibl (Autriche) et Thelma Krug (Brésil). En séance plénière le 17 novembre, le G-77/Chine a souligné que l'information est pertinente pour les négociations de l'ADP, appelant à une date pour l'achèvement de l'examen. L'UE, appuyée par la Fédération de Russie, l'Australie et d'autres Parties, a qualifié cette question de technique et a indiqué que l'information sera disponible d'ici la mi-2014. Le Président du SBI Chruszczow a indiqué qu'il fera rapport au Président de la CdP et lui a demandé de décider s'il y a lieu de poursuivre les consultations des Parties sur cette question. Le SBI a adopté les conclusions, incluant une annexe contenant un projet de décision de la CMP.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.13), le SBI décide de poursuivre l'examen de la question à la SBI 40, en vue de la préparation d'un projet de décision pour examen et adoption à la CMP 10, en tenant compte du projet de texte figurant dans l'annexe aux conclusions.

Genre et changements climatiques: Ce point (FCCC/KP/2013/4 et MISC.2) a été abordé par le SBI le 11 novembre, puis dans un groupe de contact et lors de consultations bilatérales facilitées par Lilian Portillo (Paraguay) et Georg Borsting (Norvège). Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2013/L.16), qui contiennent une annexe avec les propositions des Parties sur les moyens d'améliorer l'équilibre de genre dans le processus de la CCNUCC.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.16), le SBI, entre autres:

- s'engage à examiner les moyens pour renforcer l'équilibre de genre, une politique climatique tenant compte de l'égalité de genre et la participation effective des femmes dans les travaux des organes de la Convention et du Protocole de Kyoto;
- s'engage à continuer de travailler sur ce point de l'ordre du jour à la SBI 41;
- encourage les Parties qui sont admissibles à un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention à désigner les délégués des deux sexes pour un tel financement;
- encourage les organisations internationales et régionales à développer des outils supplémentaires, des connaissances, la recherche et les stratégies de façon à mettre en œuvre une politique climatique adaptée et tenant compte de la problématique genre au niveau international et régional et une approche à l'initiative des pays au niveau national; et

• encourage les organisations internationales et régionales, lorsqu'elles conduisent des activités de renforcement des capacités, à considérer l'équilibre de genre et à encourager la participation des femmes déléguées qui participent au processus de la CCNUCC.

Article 6 de la Convention: Cette question (FCCC/SBI/2013/13) a été abordée brièvement par le SBI le 11 novembre. Les Parties intéressées ont mené des consultations informelles, et il a été convenu que le Président du SBI rédigerait des conclusions dans le rapport. Au cours de sa plénière de clôture, le 17 novembre, le SBI a adopté les conclusions. Le 22 novembre, la CdP a pris note des conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2013/L.21), le SBI, entre autres:

- se félicite des progrès accomplis dans l'application de l'article à travers l'adoption du programme de travail de Doha et l'établissement du Dialogue sur l'Article 6 de la Convention;
- rappelle la Décision 15 de la CdP 18 (sur le genre);
- invite les autres organisations intergouvernementales à redoubler d'efforts pour aider les Parties et les parties prenantes dans la mise en œuvre du programme de travail de Doha;
- conclut que le deuxième dialogue sera organisé au cours de la SBI 40, qui considèrera également les réunions ultérieures;
- rappelle la demande formulée dans la Décision 15 de la CdP 18 aux Parties de faire rapport sur les activités et les politiques mettant en œuvre l'Article 6 dans leurs communications nationales et autres rapports; et
- prie le Secrétariat de préparer des rapports de synthèse du dialogue, et un rapport sur les bonnes pratiques concernant la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Article 6.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Les Parties ont prononcé leurs déclarations de clôture le samedi 16 novembre. Pour plus de détails, consulter l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12589f.html>. La SBI 39 a adopté son rapport le lundi 18 novembre (FCCC/SBI/2013/L.1). Le Président Chruszczow a clos la réunion à 12h19.

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La SBSTA 37 s'est ouverte le lundi 11 novembre, avec Richard Muyungi (Tanzanie) en qualité de Président. La plénière de la SBSTA a adopté les conclusions le dimanche 17 novembre. Cette section résume les négociations des CdP/CMP et les résultats de l'examen des questions transmises au SBSTA.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Concernant l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2013/4), le Président du SBSTA Muyungi a proposé d'inclure un nouveau sous-point sur la clarification du texte de l'Article 3.7 *ter* de la section G de l'Amendement de Doha concernant le point sur les questions méthodologiques relevant du Protocole. Les Parties ont accepté, adoptant l'ordre du jour et acceptant l'organisation des travaux. Le SBSTA a également convenu que les Parties soumettent leurs déclarations d'ouverture au Secrétariat pour publication en ligne.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Ce point (FCCC/SBSTA/2013/INF.6 et FCCC/TP/2013/11) a d'abord été examiné par le SBSTA le 11 novembre, et ensuite lors de consultations informelles, co-moderées par Don Lemmen

(Canada) et Juan Hoffmaister (Bolivie). En séance plénière le 16 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP. La CdP a adopté la décision le 22 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.34), le SBSTA:

- se félicite des soumissions des Parties et des organisations compétentes sur les moyens d'améliorer la pertinence et d'appuyer l'objectif du Programme de travail de Nairobi (PTN); et
- rappelle sa demande formulée au Secrétariat d'organiser une réunion d'experts techniques sur les meilleures pratiques et les outils disponibles pour l'utilisation des connaissances et des pratiques autochtones et traditionnelles en matière d'adaptation, et l'application de méthodes et d'outils qui tiennent compte des genres pour la compréhension et l'évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques, qui se tiendra en conjonction avec l'atelier du Comité de l'adaptation sur les meilleures pratiques et les besoins des communautés locales et autochtones;
- invite les Parties et les organisations partenaires du PTN à soumettre au Secrétariat avant le 20 août 2014, des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la planification nationale en matière d'adaptation; et
- prie le Secrétariat de compiler ces soumissions pour la SBSTA 41.

Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2013/L.34/Add.1), la CdP, entre autres:

- décide de poursuivre le PTN, répondant aux besoins de connaissances découlant, entre autres, du Cadre d'adaptation de Cancún et d'autres secteurs d'activité et des organes compétents de la Convention et aux besoins de connaissances identifiés par les Parties;
- décide que la pertinence du PTN doit être renforcée sur la base, entre autres: des activités qui s'appuient les unes sur les autres et sont liées à des questions pratiques et qui impliquent les praticiens de l'adaptation; du développement de liens avec d'autres secteurs d'activité pertinents, incluant le processus, la recherche et l'observation systématiques des PAN, et avec les organes dans le cadre de la Convention, notamment le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Mécanisme technologique; du développement de produits relatifs à la connaissance pour améliorer la compréhension et l'évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation en réponse aux besoins identifiés par les Parties; et du soutien à la diffusion efficace de produits relatifs à la connaissance à tous les niveaux par le biais, entre autres, des réseaux de connaissances et des points focaux nationaux, en particulier dans les pays en développement;
- reconnaît que l'efficacité des modalités du PTN devrait être renforcée, notamment à travers: l'amélioration de la pertinence et de la diffusion des produits relatifs à la connaissance; des approches améliorées pour s'engager et collaborer avec les organisations partenaires du PTN, les praticiens et les experts de l'adaptation, incluant les centres et réseaux régionaux; et la poursuite du développement du Forum des points focaux du PNT;
- demande au SBSTA d'examiner les moyens d'améliorer l'efficacité de ces modalités à la SBSTA 40;

- demande au SBSTA d'examiner, entre autres, les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé;
- demande à la SBSTA 41 de discuter des questions relevant du PTN;
- décide que les activités du PNT devraient intégrer les questions de genre, les connaissances autochtones et traditionnelles et le rôle des écosystèmes et ses impacts;
- invite le comité de l'adaptation, conformément à son mandat et ses fonctions, à fournir des recommandations d'activités à entreprendre par le PTN; et
- prie le SBSTA: d'examiner et de préciser davantage les activités supplémentaires à la SBSTA 40; de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre à la SBSTA 44; et de revoir le PTN en vue d'améliorer encore sa pertinence et son efficacité à la SBSTA 48.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le rapport du Comité d'adaptation (voir page 20).

PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT LES ACTIVITÉS LIÉES À LA REDD+: Cette question a d'abord été abordée dans la plénière du SBSTA le 11 novembre. Muyungi a rappelé que la SBSTA 38 avait recommandé l'adoption de trois projets de décisions de la CdP (FCCC/SBSTA/2013/L.12/Add.1, 2 et 3) portant sur: le calendrier et la fréquence des présentations de synthèse des informations sur la manière dont toutes les garanties doivent être traitées et respectées; les modalités pour les systèmes de surveillance nationaux des forêts; et les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. La SBSTA 38 a également préparé les éléments de deux projets de décisions de la CdP (FCCC/SBSTA/2013/L.12) sur les modalités de la MRV; et des lignes directrices et des procédures pour l'évaluation technique des soumissions des Parties sur les niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés. Ces questions ont été discutées dans un groupe de contact co-présidé par Peter Graham (Canada) et Robert Kofi Bamfo (Ghana).

Le samedi 16 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.33); et deux projets de décisions CdP (FCCC/SBSTA/2013/L.33/Add.1 et Add.2) sur les modalités de la MRV; et les lignes directrices et les procédures pour l'évaluation technique des soumissions des Parties sur les niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés.

Le 22 novembre la plénière de la CdP a adopté toutes les décisions. Les Philippines, appuyées par l'Australie, s'exprimant au nom du Groupe de coordination, la Bolivie, le Brésil, le Mexique, s'exprimant au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, et l'UE, ont souligné: que la référence aux « moyens de subsistance » dans la décision sur les causes de la déforestation ne doit pas être interprétée comme signifiant que les peuples autochtones sont les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts; et que les efforts pour s'attaquer aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts ne devraient pas affecter négativement les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones. Le Président Korolec

a invité les délégués à adopter la décision avec la précision suggérée par les Philippines et appuyée par d'autres. Il a indiqué que toutes les décisions sur la REDD+ adoptées à la CdP 19, y compris celles sur le financement et les arrangements institutionnels, conformeront le « Cadre de Varsovie pour la REDD+ ».

Résultat final: Au sujet des modalités pour les systèmes nationaux de surveillance des forêts (FCCC/SBSTA/2013/L.12/Add.1) la CdP, entre autres, décide que:

- le développement des systèmes nationaux de surveillance des forêts par les Parties pour la surveillance et la déclaration des activités en matière de REDD+ doit tenir compte des orientations de la Décision 4/CP.15 et être guidé par les plus récentes directives et lignes directrices du GIEC; et
- les systèmes de surveillance robustes des forêts nationales devraient fournir des données et des informations qui sont transparentes, cohérentes dans le temps, et adaptées à la MRV des émissions anthropiques liées aux forêts par les sources et l'absorption par les puits, des stocks de carbone forestier, et des changements des stocks de carbone forestier et dans les zones forestières résultant de la mise en œuvre des activités de REDD+.

Concernant le calendrier et la fréquence des présentations de synthèse des informations sur la manière dont les garanties doivent être traitées et respectées (FCCC/SBSTA/2013/L.12/Add.2), la CdP, entre autres, décide que:

- les pays en développement Parties devraient commencer à fournir la synthèse des informations dans leur communication nationale ou canal de communication, notamment par l'intermédiaire de la plate-forme Web de la CCNUCC, après le début de la mise en œuvre des activités de REDD+; et
- la fréquence des présentations ultérieures de la synthèse des informations doit être compatible avec les dispositions pour la présentation des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I.

Concernant les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts (FCCC/SBSTA/2013/L.12/Add.3), la CdP, entre autres, encourage les Parties, les organisations et le secteur privé à prendre des mesures pour réduire les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, et à continuer leur efforts pour s'attaquer aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts et de partager les résultats de leurs travaux.

À propos des modalités de la MRV (FCCC/SBSTA/2013/L.33/Add.2), la CdP, entre autres, décide que:

- la MRV doit être conforme aux indications données dans la Décision 4/CP.15;
- les données et informations utilisées par les Parties dans l'estimation des émissions anthropiques liées aux forêts doivent être transparentes et cohérentes dans le temps et avec les niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts établis; et
- les données et informations devraient être fournies dans les rapports biennaux de mise à jour présentés par les Parties.

Concernant les niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts (FCCC/SBSTA/2013/L.33/Add.1), la CdP, entre autres:

- adopte les lignes directrices et les procédures pour l'évaluation technique des soumissions des Parties sur les niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés; et
- demande au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur le processus d'évaluation technique, pour examen par le SBSTA.

COORDINATION DE L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX MESURES D'ATTÉNUATION ADOPTÉES DANS LE SECTEUR FORESTIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur la coordination de l'appui à la mise en œuvre des activités liées aux mesures d'atténuation adoptées dans le secteur forestier des pays en développement (voir page 19).

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MÉCANISME TECHNOLOGIQUE: Rapport annuel conjoint du CET et le CRTIC: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le rapport annuel conjoint du CET et du CRTIC (voir page 22).

Modalités et procédures du CRTIC et de son Conseil consultatif: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les modalités et les procédures du CRTIC et de son Conseil consultatif (voir page 22).

Troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques identifiés par les Parties non visées à l'Annexe I de la Convention: Ce point (FCCC/SBSTA/2013/INF.7) a été abordé par le SBSTA le 11 novembre. Un groupe de contact, qui s'est tenu avec le SBI, co-présidé par Majid Al Suwaidi (Émirats arabes unis) et Stig Svenningsen (Norvège), a examiné cette question tout au long de la semaine. Le 16 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions finales (FCCC/SBSTA/2013/L.27), le SBSTA salue les informations fournies dans le troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques identifiés par les Parties non visées à l'Annexe I et s'engage à poursuivre l'examen du rapport à la SBSTA 40.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE: Ce point a été abordé en séance plénière le 11 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.25), le SBSTA:

- prend note des déclarations faites par les représentants du GIEC, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Système mondial d'observation du climat (SMOC), et de l'information de l'OMM sur les développements relatifs à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et de la première session du Conseil intergouvernemental pour les services climatologiques (CISC);
- invite l'OMM à fournir, à la SBSTA 41, des informations sur la deuxième session du CISC;
- prend note des informations fournies par le SMOC sur ses activités récentes et prévues et sur le rôle du SMOC;
- souligne la nécessité de continuer à assurer le financement permettant de répondre aux besoins en matière d'observation du climat mondial en vertu de la Convention sur une base à long terme;

- se félicite de la contribution du Groupe de travail (GT) I au cinquième rapport d'évaluation du GIEC (RE5) et prend note de la contribution future du GT II et III au RE5, et du lancement du RE5;
- souligne l'importance de l'observation systématique pour le processus de la CCNUCC, notamment pour la prise de décision sur l'adaptation;
- constate qu'il existe encore des lacunes dans les données d'observation critique, et prie instamment les Parties et les organisations compétentes à renforcer les capacités, la collaboration et la coordination dans ce domaine; et
- note qu'un atelier sur l'observation systématique, organisé en collaboration avec le SMOC et ses bailleurs de fonds, pourrait aider à identifier les moyens de renforcer l'observation systématique.

MESURES DE RIPOSTE: Forum et programme de travail: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le forum et le programme de travail (voir page 23).

Article 2.3 du Protocole: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'Article 3.14 du Protocole (voir page 23).

QUESTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.17, Add.1 et 2) a d'abord été discutée les 11 et 13 novembre en séance plénière. Un atelier sur l'état actuel des connaissances scientifiques concernant la façon d'améliorer l'adaptation face aux impacts des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture a eu lieu le 12 novembre, co-modéré par Hans Åke Nilsagård (Suède) et Selam Kidane Abebe (Éthiopie). Pour plus de détails, consulter l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12585f.html>

Au cours de la plénière d'ouverture du SBSTA, le Président du SBSTA Muyungi a proposé d'établir un groupe de contact. Plusieurs pays en développement s'y sont opposés, arguant que les Parties ont accepté de tenir un atelier tandis que plusieurs pays développés Parties ont appuyé l'idée d'un groupe de contact. Le mercredi 13 novembre, Muyungi a indiqué que ses consultations informelles sur l'opportunité ou non de convoquer un groupe de contact ont abouti à l'accord d'examiner le rapport du Secrétariat sur l'atelier à la SBSTA 40, ainsi que les présentations par les Parties et les organisations admises en tant qu'observateurs, et de ne pas convoquer de groupe de contact. Le SBSTA a accepté ces conclusions.

Le 16 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions. Un groupe de pays développés a exprimé sa préoccupation au sujet de l'absence de discussions sur l'agriculture et de la façon dont les conclusions ont été adoptées. Ils ont appelé la SBSTA 40 à s'appuyer sur les points de convergence. D'autres pays développés ont également exprimé le regret qu'aucun groupe de contact n'ait été établi et que les soumissions n'aient pas été considérées à la SBSTA 39. De nombreux pays en développement ont soutenu la façon dont les conclusions ont été adoptées, en notant que les procédures ont été correctement appliquées, et ont souligné le rôle de l'agriculture dans l'adaptation.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.35), le SBSTA prend acte des vues échangées par les Parties au cours de l'atelier en session et accepte d'examiner le rapport de l'atelier en session et les points de vue présentés par les Parties et les organisations observatrices lors de la SBSTA 40.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés:

Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.5 et FCCC/SBSTA/2013/INF.14) a d'abord été abordée le 11 novembre, lorsque Muyungi a rappelé aux délégués les progrès réalisés à la SBSTA 38 et a établi un groupe de contact co-présidé par Rittaa Pipatti (Finlande) et Qiang Liu (Chine). Les délégués ont achevé la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, et ont convenu de terminer les travaux sur la révision des directives pour l'examen des inventaires de GES d'ici la CdP 20. Ce programme de travail se poursuivra en 2014. Le SBSTA a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP. Le 22 novembre, la plénière de la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.32), le SBSTA, entre autres:

- invite les Parties à soumettre avant le 19 février 2014, des vues détaillées sur la structure, les grandes lignes, les éléments clés, y compris le but et la portée de l'examen, le calendrier et les rapports, et le contenu des directives pour l'examen des inventaires de GES des Parties à l'Annexe I;
- prie le Secrétariat de préparer, d'ici le 26 mars 2014, un rapport de synthèse sur les points de vue et un projet de directives révisées pour l'examen des émissions de GES en tant que contributions au deuxième atelier technique qui se tiendra en avril 2014;
- accepte que les Parties prennent en compte la nécessité de mettre en place un processus d'examen rentable, efficace et pratique qui n'impose pas une charge excessive aux Parties, aux experts ou au Secrétariat;
- convient que le programme de travail nécessitera des ajustements; et
- demande au Secrétariat d'organiser un atelier technique supplémentaire dans la seconde moitié de 2014.

Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2013/L.32/Add.1), la CdP:

- adopte les directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention reliées aux inventaires de GES, des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I; et
- décide d'utiliser les directives pour l'examen des premiers rapports biennaux et des sixièmes communications nationales à partir de 2014.

Lignes directrices générales concernant la MRV des MAAN entreprises par les pays en développement: Cette question a d'abord été abordée le 11 novembre, puis dans un groupe de contact co-présidé par Sarah Kuen (Belgique) et Qiang Liu (Chine). Le SBSTA a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP. Le 22 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2013/L.28), la CdP:

- adopte les lignes directrices générales concernant la MRV des MAAN entreprises par les pays en développement;
- invite les pays en développement Parties à utiliser les lignes directrices sur une base volontaire; et

- encourage les pays développés Parties à soutenir les pays en développement Parties intéressés.

Révision des directives de la CCNUCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'Annexe I:

Cette question a d'abord été abordée le 11 novembre, puis dans un groupe de contact co-présidé par Rittaa Pipatti (Finlande) et George Wamukoya (Swaziland). Le SBSTA a adopté des conclusions et un projet de décision de la CdP. Le 22 novembre, la CdP a adopté la décision.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.29), le SBSTA, entre autres:

- se félicite de l'achèvement en temps opportun des travaux du GIEC sur les directives supplémentaires sur les zones humides, et prend note des points de vue exprimés par les Parties sur la façon de tenir compte des directives;
- convient que les Parties visées à l'Annexe I ont besoin de plus de temps pour examiner la portée des directives et de poursuivre les discussions à la SBSTA 46 pour explorer davantage l'utilisation des directives, et invite les Parties à soumettre au Secrétariat, d'ici mars 2017, des informations sur leur expérience dans l'utilisation des directives; et
- accepte de discuter de la notification des émissions/absorptions de dioxyde de carbone provenant de produits ligneux récoltés, et de poursuivre les discussions à la SBSTA 46.

Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2013/L.29/Add.1), la CdP:

- adopte les lignes directrices révisées pour la préparation des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I, partie I, incluant: les directives de la CCNUCC pour la notification des inventaires annuels de GES; le format commun révisé des tableaux de notification; et les valeurs possibles de réchauffement climatique;
- décide que les lignes directrices doivent être utilisées pour la préparation de l'annexe des inventaires des Parties visées à l'Annexe I à partir de 2015, à condition que le Secrétariat mette le logiciel du Cadre commun de présentation à disposition d'ici juin 2014; et
- encourage les Parties visées à l'Annexe I à utiliser le Supplément 2013 du GIEC aux Lignes directrices 2006 pour les inventaires nationaux de GES: Zones humides.

Interface d'accès aux données relatives aux GES: Ce point a d'abord été examiné le 11 novembre et il a ensuite été repris lors de consultations informelles, modérées par Diana Harutyunyan (Arménie) tout au long de la semaine. Le 16 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.23), le SBSTA: rappelle sa demande au Secrétariat lors de la SBSTA 38 d'appliquer toute modification technique apportée à l'interface si les « lignes directrices révisées pour la préparation des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention, première partie: Directives de la CCNUCC concernant les inventaires annuels de gaz à effet de serre » sont adoptées à la CdP 19; et accepte d'examiner les questions relatives à la poursuite du développement de l'interface à la SBSTA 43.

Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des GES des Parties visées à l'Annexe I: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.8) a été abordée pour la première fois le 11 novembre. Le SBSTA a pris note du rapport.

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux: La question a été abordée brièvement en séance plénière le 11 novembre, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) présentant rapports sur leurs travaux y afférents (FCCC/SBSTA/2013/MISC.20). Cuba, s'exprimant au nom d'un certain nombre de pays en développement, a déclaré que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée au commerce international. La Chine a salué « la réaffirmation » des RCMD par l'OACI et a déclaré que l'OMI reconnaît les principes de la CCNUCC, y compris celui des RCMD. La République de Corée a exprimé sa préoccupation par rapport aux approches unilatérales face à l'aviation et a déclaré que les émissions du transport maritime devraient être examinées dans le cadre de l'OMI.

Le Japon a souligné que le principe de non-discrimination de la Convention de Chicago relatif à l'aviation civile internationale entre en conflit avec les RCMD, et a déclaré que le premier devrait guider le secteur de l'aviation. La déléguée a indiqué que les RCMD ne sont pas appropriées pour l'industrie du transport maritime en raison de la complexité de l'enregistrement des vaisseaux. Singapour, appuyée par le Panama, a qualifié l'OACI et l'OMI d'organismes « les plus compétents » pour réduire les émissions dans leurs secteurs respectifs.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.22), le SBSTA prend note du rapport, note les points de vue exprimés par les Parties sur cette information, et invite les Secrétariats de l'OMI et de l'OACI à continuer de présenter rapport aux futures sessions du SBSTA.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE: Incidences de l'application des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.3, FCCC/SBSTA/2013/INF.15 et FCCC/TP/2013/9) a été abordée pour la première fois le 11 novembre, puis dans un groupe de contact co-présidé par Nagmeldin Elhassan (Soudan) et Anke Herold (Allemagne). Le SBSTA n'était pas en mesure de conclure ses travaux sur cette question et a décidé d'inviter la CMP à examiner un projet de texte contenant les éléments d'un projet de décision (FCCC/SBSTA/2013/L.31). Pour consulter le résultat final et les discussions sur ce point, voir la section de la CMP sur la clarification du texte de la section G (Article 3, paragraphe 7 ter) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (voir page 10).

UTCATF au titre des Articles 3.3 et 3.4 du Protocole et du MDP: La question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.18 et 19) a été brièvement abordée par le SBSTA en séance plénière le 11 novembre, et lors de consultations informelles co-présidé par Marcelo Rocha (Brésil) et Lucia Perugini (Italie). Le dimanche 17 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.26), le SBSTA, entre autres: prend note des vues exprimées par les Parties et les organisations observatrices (FCCC/SBSTA/2013/MISC.18 et 19); s'engage à poursuivre, à la SBSTA 40, l'examen des modalités et des procédures pour d'éventuelles activités supplémentaires de l'UTCATF au titre du MDP; demande au Secrétariat de préparer un document

technique et d'organiser un atelier; et s'engage à poursuivre, à la SBSTA 40, l'examen des questions du programme de travail plus complet sur la comptabilité et la complémentarité.

HCFC-22 et HFC-23: Le SBSTA a d'abord abordé cette question le 11 novembre en séance plénière, puis dans des consultations informelles modérées par Jeffery Spooner (Jamaïque) et Ulrika Raab (Suède). Au cours de la séance plénière le 16 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions et un projet de décision de la CMP. Le vendredi 22 novembre, la CMP a adopté la décision.

Résultats finaux: Dans les conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.24), le SBSTA conclut l'examen de ces questions.

- Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2013/L.24/Add.1), la CMP:
- reconnaît les travaux du SBSTA, les informations recueillies au moyen des soumissions des Parties et le document FCCC/TP/2011/2;
 - note que le SBSTA a délibéré sur les conséquences de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbones-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des URCE pour la destruction d'hydrofluorocarbones-23 (HFC-23) et les moyens de traiter ces implications; et
 - conclut son examen de ce point de l'ordre du jour.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXAMEN TECHNIQUE DES INVENTAIRES DES GES ET DES AUTRES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I EN VERTU DE L'ARTICLE 7.1 DU PROTOCOLE: Clarification du libellé de la section G, Article 3.7 ter de l'Amendement de Doha au Protocole: Les discussions sur ce point sont résumées dans le cadre du point de l'ordre du jour du CMP portant sur la clarification du libellé de la section G, Article 3.7 ter de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (voir page 10).

MÉCANISMES DE MARCHÉ ET AUTRES RELEVANT DE LA CONVENTION: Cadre à prévoir pour diverses démarches: Ce point (FCCC/SBSTA/2013/INF.11 et FCCC/TP/2013/5) a été examiné le lundi 11 novembre. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 40.

Démarches non fondées sur le marché: Ce point (FCCC/SBSTA/2013/INF.12) a été examiné le lundi 11 novembre. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 40.

Nouveau mécanisme fondé sur le marché: Ce point (FCCC/SBSTA/2013/INF.13 et FCCC/TP/2013/6) a été examiné le lundi 11 novembre. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 40.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'examen de la période 2013-2015 (voir page 23).

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA CLARIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE DES PAYS DÉVELOPPÉS: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.10 et FCCC/TP/2013/7) a été abordée pour la première fois le 11 novembre, et par la suite dans un groupe de contact présidé par Karine Hertzberg (Norvège) et Brian Matlana (Afrique du Sud). Le SBSTA a adopté

les conclusions qui indiquent que ce programme de travail continuera en 2014, et un projet de décision de la CdP. La CdP a adopté la décision le 22 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.30), le SBSTA, entre autres:

- reconnaît une convergence dans les secteurs et les gaz couverts et dans les valeurs du potentiel de réchauffement global utilisées par les pays développés en ce qui concerne l'identification des éléments communs pour mesurer les progrès relatifs à la Décision 2/CP.17, paragraphe 5, et reconnaît que l'identification des éléments communs contribuera à mesurer la comparabilité des efforts dans les pays développés; et
- s'engage à entreprendre d'autres travaux en 2014 sur l'identification des éléments communs, visés dans la Décision 2/CP.17, paragraphe 5, notamment dans le cadre du programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés Parties, demandant: des séances d'information techniques et des réunions d'experts en cours de session, et une mise à jour du document FCCC/TP/2013/7.

Dans l'addenda à ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.30/Add.1), le SBSTA prend note: d'un événement et du rapport du SBSTA sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie; de la séance d'information technique sur les rapports UTCATF; et d'un document technique sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés Parties.

AUTRES QUESTIONS: Proposition du Brésil: Cette question a d'abord été abordée le lundi 11 novembre, et ensuite elle a été examinée au cours de consultations informelles modérées par le Président du SBSTA Muyungi.

Lors de l'examen par le SBSTA de la proposition du Brésil d'envisager que le GIEC développe une méthodologie de référence sur les responsabilités historiques pour orienter les consultations nationales en vue de l'accord de 2015, les États-Unis, soutenus par l'UE, l'Australie, la Suisse, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et Israël, se sont opposés à l'examen de cette question, alors que le Venezuela, l'Inde, Cuba, la Chine, la Bolivie et l'Arabie saoudite l'ont appuyé. BASIC s'est félicité de la proposition du Brésil.

Au cours de la plénière du SBSTA le 13 novembre, le G-77/Chine a approuvé la proposition du Brésil et a demandé qu'elle soit examinée dans un groupe de contact. Les Parties ont continué à mener des consultations informelles, mais n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus. Le G-77/Chine, appuyée par le Venezuela, la Bolivie, l'Inde, le Nicaragua, l'Argentine, la Malaisie et les Philippines, a déploré le fait qu'aucun signal fort ne sera envoyé de Varsovie au sujet d'informations objectives et scientifiques sur les responsabilités historiques. Le Brésil a regretté que le GIEC n'ait pas été chargé de fournir cette information.

La Suisse a souligné que l'information scientifique comprend non seulement les contributions historiques, mais les capacités, ainsi que les émissions actuelles et futures. L'UE a souligné la nécessité de consultations nationales sur les engagements dans

l'accord de 2015 sur la base d'un large éventail d'indicateurs, incluant les émissions passées, actuelles et futures, et les différentes capacités.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La SBSTA 39 a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2013/L.21) le dimanche 17 novembre. Les Parties ont prononcé des déclarations de clôture et ont demandé qu'elles soient mises à disposition sur le site de la CCNUCC. L'Australie, s'exprimant au nom du Japon, du Canada, de l'Australie et des États-Unis, a noté que l'examen du rapport annuel conjoint du CET et du CRTC par le SBSTA n'a pas été complété lors de cette session et doit être considéré à la SBSTA 40. Muyungi a remercié les délégués et a clos la réunion à 02h56.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE CONJOINTE CDP/CMP

La plénière de clôture conjointe CdP/CMP a eu lieu dans la soirée du samedi 23 novembre. Faisant allusion à une course de marathon, le Président de la CdP 19 Korolec a exprimé sa satisfaction d'avoir atteint la ligne d'arrivée avec des résultats « dont on peut être fier ».

L'Australie, s'exprimant au nom du Groupe de coordination, a remercié la présidence pour un processus conduit par les Parties, menant à un accord entre tous les groupes et en s'appuyant sur Durban et Doha.

L'Inde a souligné que l'équité est un droit absolu et inaliénable, qui « ne saurait être assimilé à l'impartialité, et qui va bien au-delà de celle-ci ».

Les Fidji, s'exprimant au nom du G-77/Chine, ont remercié le Président de la CdP pour avoir garanti la transparence, l'inclusion, la solidarité et l'efficacité, comme promis.

Soulignant l'atteinte « des bons progrès dans l'ensemble » à Varsovie, l'UE a salué la CdP 19 comme le plus grand progrès sur la REDD+ depuis Cancún, se disant toutefois déçu que les questions techniques en suspens concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto n'aient pas pu être résolues.

Exprimant sa satisfaction concernant la création du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a déploré la persistance d'un « écart catastrophique du niveau d'ambition », en insistant sur la nécessité de relever le niveau de financement et appelant les plus grands experts du monde entier à se joindre aux efforts du Plan de l'AOSIS sur le secteur d'activité 2 lancé dans le cadre de l'ADP à Varsovie.

Remerciant le Président d'avoir « maintenu » la transparence et saluant la création du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages, le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a déploré l'absence de progrès sur, entre autres, les FLT et les DPI, et a appelé à une accélération des négociations dans le cadre de l'ADP.

Le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe africain, a appelé les Parties visées à l'Annexe I à ratifier l'Amendement de Doha, tout en exprimant: sa déception concernant l'absence de progrès sur les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour de la CMP, et l'absence d'amélioration du MDP; et des inquiétudes concernant la proposition visant à inclure le MDP dans un nouveau mécanisme fondé sur le marché.

Exprimant sa satisfaction quant à la mise en place du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages, le Panama, s'exprimant au nom du Système d'intégration centraméricain (SICA), a appelé à: renforcer les engagements des pays développés Parties; combler l'écart et augmenter le niveau d'ambitions avant 2020; et la reconstitution du FVC.

Déplorant le faible niveau d'ambition, le Mexique a souligné ses efforts déployés à l'échelle nationale, indépendamment d'un accord international, et la nécessité de prendre des mesures « sans négocier avec l'avenir de notre planète ».

L'Australie a informé que sa participation à la prise de décisions à la CdP 19 n'indique pas son acceptation des dispositions figurant au paragraphe 7 (priant instamment les pays développés à maintenir et à augmenter le financement public des activités relatives au climat) dans la décision sur le FLT (FCCC/CP/2013/L.13) et aux paragraphes 13-14 (contributions ambitieuses et opportunes afin de permettre l'opérationnalisation du FVC, y compris la mobilisation de ressources initiales) dans la décision sur le rapport et les directives à l'intention du FVC (FCCC/CP/2013/L.12). Le Canada a précisé qu'il considère que le paragraphe 13 de cette même décision fait référence à une contribution collective par les pays développés et que les pays peuvent également fournir des financements par d'autres voies. Le délégué a exprimé l'engagement du pays face à l'objectif de mobiliser conjointement, à partir d'une grande variété de sources de financement, 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020.

Les ONG environnementales ont déploré un résultat faible, insuffisant pour combler l'écart des émissions et dépourvu d'un accord clair sur une feuille de route vers l'accord de 2015. YOUNGO a instamment demandé l'application du principe de l'équité intergénérationnelle dans l'accord de 2015.

BRÈVE ANALYSE DE LA CONFÉRENCE DE VARSOVIE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*« Nous sommes sur une route vers nulle part
Montez à bord »
- Talking Heads*

L'an dernier, le typhon Bopha a ravagé les Philippines au cours de la Conférence de Doha sur les changements climatiques, ce qui a incité Naderev Saño des Philippines à demander « Si ce n'est pas nous, alors qui? Si ce n'est pas maintenant, alors quand? Si ce n'est pas ici, alors où? » Un an plus tard, la Conférence de Varsovie sur les changements climatiques s'est ouverte alors que le super typhon Haiyan, la plus forte tempête à avoir jamais touché terre, a encore ravagé les Philippines et Saño a choisi l'action plutôt que la parole, entreprenant un jeûne volontaire, rejoint par plus de 200 sympathisants, jusqu'à ce qu'un résultat significatif ait été atteint à Varsovie. Le jeûne, le super typhon, et les nombreuses marches et manifestations, sont devenus les pierres de touche de l'urgence de l'action climatique, soutenues par les signaux d'alarme émis par la communauté scientifique peu avant la CdP 19.

À l'approche de Varsovie, la communauté scientifique a lancé un « appel » indiquant que les changements climatiques sont sans équivoque et que leurs effets sont évidents dans de nombreuses parties du monde, allant des inondations au Moyen-Orient et

en Europe, jusqu'aux sécheresses prolongées aux États-Unis et en Australie. Deux mois avant la CdP, le Groupe de travail I du GIEC a conclu que l'influence humaine sur le système climatique est claire et que la limitation des changements climatiques nécessitera des réductions substantielles et durables des émissions de GES. L'Organisation météorologique mondiale a confirmé que 2013 a été parmi les dix années les plus chaudes et que la fonte des calottes glaciaires et des glaciers est responsable, en partie, d'un nouveau record du niveau de la mer.

Bien que ces rapports aient souligné les effets déjà perceptibles des changements climatiques, d'autres ont montré à quel point la réponse internationale est actuellement dérisoire. Le rapport du PNUE sur l'écart en matière d'émissions a montré une augmentation des émissions en 2013, en notant que les possibilités d'atteindre l'objectif de 2°C s'amenuisent et en mettant en garde contre les coûts de l'inaction.

C'est dans ce contexte d'urgence, demandant des mesures d'atténuation ambitieuses et d'adaptation sérieuses, et des efforts résolus sur les pertes et dommages, que la CdP 19 s'est tenue à Varsovie. Dans un contraste frappant avec la réalité sur le terrain et dans l'atmosphère, le sentiment de détermination était le grand absent au Stade national de Varsovie, le lieu de la conférence. À mi-chemin entre Durban et Paris, cette brève analyse fait le bilan de la capacité de la CdP à répondre aux attentes, des progrès accomplis par l'ADP vers un accord en 2015 et l'amélioration de l'ambition pré-2020, et de la capacité de la CCNUCC en tant que processus à répondre au sérieux défi posé par les changements climatiques.

DES ATTENTES MODESTES POUR UN ARRÊT LE LONG DE LA ROUTE

Avant l'ouverture de la conférence, beaucoup s'attendaient à ce que Varsovie soit une « CdP du financement », ou une « CdP de la mise en œuvre ». Pourtant, à la fin de la réunion, ceux qui se demandaient si la CdP 19 pourrait constituer une « CdP de la REDD+ » se sont finalement avérés avoir raison. Les Parties ont approuvé un ensemble de décisions, qualifié par beaucoup comme un succès attendu de longue date, créant le Cadre de Varsovie pour la REDD+ qui porte sur une série de questions méthodologiques, contient des arrangements institutionnels, et prévoit un financement axé sur les résultats. La CdP 19 a également pris des décisions relativement timides sur certaines questions, telles que le financement à long terme, et les pertes et dommages.

À la CdP 19, les questions financières se sont révélées épineuses, en lien direct avec la diminution de la confiance entre les Parties dans le processus climatique. Les promesses faites à Varsovie, incluant 40 millions de dollars US par la République de Corée pour le Fonds vert pour le climat (FVC) et 72,5 millions de dollars US par sept gouvernements européens au Fonds pour l'adaptation, étaient insuffisantes pour rétablir la confiance des pays en développement envers la réalisation de la promesse de 2009 de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020. Les pays en développement soulignent le fait que le financement des activités relatives au climat promis au travers du fonds multilatéral a diminué de 71% dans la dernière année, et le FVC ne contient que 6,9 millions de dollars US versés par seulement dix pays. Le FVC consistant encore largement en une « coquille vide », de nombreux pays en développement

craignaient que les promesses ne se matérialisent pas en versements réels pour réaliser l'objectif de 2020. Jusqu'à présent, les pays développés ont expliqué que leurs ministres des finances se méfient d'envoyer des fonds à une institution dont les procédures d'exploitation finalisées font défaut. À Varsovie, avec l'opérationnalisation du FVC, plusieurs pays développés ont exprimé leur volonté à s'engager, mais les promesses n'ont pas nécessairement stimulé la confiance des pays en développement dans le fait que les fonds vont effectivement se matérialiser.

Un autre point clé de l'ordre du jour de la CdP 19, les pertes et dommages, n'a pas été davantage en mesure de restaurer la confiance des pays en développement concernant le fait que le processus de la CCNUCC puisse répondre à leurs attentes. L'année dernière à Doha, il a été convenu que la CdP 19 établirait des « arrangements institutionnels, tels qu'un mécanisme international », pour remédier aux pertes et dommages dans les pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, et élaborerait ses fonctions et modalités conformément au rôle de la Convention. Cette question s'est avérée être l'une des plus controversées de la conférence.

Les pertes et dommages résultent d'événements météorologiques à évolution lente ou extrêmes qui ne peuvent être évités, même par les plus ambitieuses mesures d'atténuation. En raison de leur nature extrême, et parfois permanente, les pertes et dommages ne peuvent pas être traités de manière adéquate par l'adaptation non plus. Pour les pays en développement, en particulier les membres de l'AOSIS et du Groupe africain, il était donc crucial que les fonctions et les modalités spécifiques du mécanisme comprennent la fourniture de soutien et que le financement des mesures relatives aux pertes et dommages provienne d'une source spécialisée et distincte du financement de l'adaptation. Inversement, les pays développés ont souligné à plusieurs reprises que, dans le contexte du Cadre de l'adaptation de Cancún, les dispositions sur les pertes et dommages ne doivent pas dupliquer ou ajouter des couches au cadre institutionnel existant.

En fin de compte, l'accord a seulement été atteint lors de la plénière de clôture, le G-77/Chine insérant des modifications de dernière minute dans une dernière tentative pour distinguer les pertes et dommages de l'adaptation, ne serait-ce que dans le préambule. S'appuyant dans une large mesure sur la décision de Doha, le nouveau mécanisme international de Varsovie prévoit l'amélioration des connaissances, de l'action et du soutien relatifs aux pertes et dommages, ainsi que le renforcement du dialogue entre les parties prenantes. Pourtant il ne fait que « demander » aux pays développés de fournir aux pays en développement un soutien financier. Les dispositions relatives à l'examen 2016 de la structure, du mandat et de l'efficacité du mécanisme sont apparues comme un effort de la dernière chance par les pays en développement pour obtenir un meilleur accord;

toutefois, avec trois ans de plus à s'écouler avant que l'examen puisse éventuellement renforcer le mécanisme, cela pourrait s'avérer trop peu et trop tard pour ceux qui souffrent déjà des pertes et dommages liés aux changements climatiques.

Bien que les Parties soient parvenues à un accord minimal sur le financement et les pertes et dommages, elles n'ont pas été en mesure d'atteindre un consensus sur d'autres questions clés, notamment les marchés, l'agriculture, les mesures d'intervention, et les Articles 5, 7 et 8 (questions méthodologiques au titre du protocole). Une exception parmi ces questions était les travaux sur les démarches non fondées sur le marché, le nouveau mécanisme de marché et le cadre de diverses approches, qui visent à élaborer des règles communes pour tous les efforts d'atténuation, fondés ou non sur le marché, pour assurer l'intégrité de l'environnement. La CdP 19 a hérité du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme des questions politiquement difficiles relatives aux marchés. Les pays développés soulignent la nécessité d'une variété d'outils, tels que les mécanismes de marché, pour « étirer » leur ambition. Les pays en développement, cependant, ont une vision fondamentalement différente, évoquant la pulvérisation des marchés du carbone et des bas prix des crédits de carbone comme preuve de la nécessité d'une plus grande ambition en matière d'atténuation. Malgré la tentative du Président de la CdP d'intercéder au cours de la deuxième semaine et de trouver un moyen d'avancer sur la question, les Parties ne pouvaient parvenir à un accord, transmettant finalement cette question hautement politique à leur organe technique pour l'aborder l'année prochaine.

Au milieu de ces résultats que beaucoup ont qualifiés de « mitigés » ou « décevants », la REDD+ s'est peut-être distinguée comme un accomplissement remarquable. Après huit ans de négociations, et une période supplémentaire allouée à négocier les questions techniques de REDD+ en juin, les Parties ont finalement conclu un ensemble d'accords. Pourtant, les arrangements institutionnels et le financement se sont révélés difficiles. Les questions institutionnelles et financières ont dû composer avec la myriade d'initiatives et de projets de REDD+ en cours en dehors du processus de la CCNUCC. Alors que les négociateurs ont travaillé pendant des années pour obtenir des directives et des accords financiers communs sur la MRV, une multitude d'initiatives bilatérales et multilatérales, publiques et privées, ont surgi. Plusieurs Parties et autres parties prenantes sont déjà impliquées dans un ensemble particulier de dispositions et ne sont pas disposés à changer à mi-chemin dans leur processus de REDD+, ce qui a affaibli les décisions sur les arrangements institutionnels et le financement de la REDD+. La décision sur les arrangements institutionnels se limite à des réunions annuelles entre les points focaux nationaux et les organismes de financement. La décision sur le financement crée encore un autre centre d'information de la REDD+. Elle est loin d'établir le mécanisme de marché envisagé par ceux qui ont

remis la déforestation à l'ordre du jour de la CCNUCC en 2005. Au lieu de cela, elle penche vers une approche axée sur les fonds, ce qui pourrait, selon certaines estimations, nécessiter 30 milliards de dollars US par an.

Mis à part le succès relatif de l'ensemble d'accords sur la REDD+, la CdP 19 n'a en fait même pas répondu à ses attentes les plus modestes. Pour certains, le fait de ne répondre qu'au strict minimum constitue un signe supplémentaire que la confiance dans le processus est de plus en plus réduite, vu que les questions de confiance entre les Parties ont abouti à de graves réflexions sur le processus lui-même.

POSER UN DIAGNOSTIC DE PROCÉDURE: LUBRIFIER UNE ROUE GRINÇANTE

Depuis Copenhague, les inquiétudes sur la transparence et le processus ont jeté une ombre sur la CCNUCC. La nécessité de reconstruire la confiance entre les Parties et la légitimité du processus est très urgente. Dans une certaine mesure, les négociations plus transparentes et inclusives à Cancún et au cours des « Indabas » de Durban ont réussi à restaurer un certain degré de confiance. Pourtant, d'après discussions sont réapparues à Varsovie alors que le fragile sentiment de confiance se dissipait. Les pays en développement se sont plaints de « promesses non tenues » et ont lancé des appels désespérés à la mise en œuvre des engagements convenus sur le financement, tandis que des accusations mutuelles de retour en arrière ont été lancées. Certaines déclarations controversées prononcées lors d'une conférence de presse ont provoqué une session d'accusation entre les pays en développement aux vues similaires (LMDC) et l'UE, que certains ont même qualifiée de « négociation à travers les médias ». Avec des problèmes de confiance comme ceux-ci, la route vers Paris est susceptible d'être cahoteuse.

Les appréhensions quant à la procédure n'ont également jamais vraiment quitté le processus. A Cancún, la Présidente de la CdP, Patricia Espinosa, a clos la session par l'adoption des Accords de Cancún, malgré l'opposition de la Bolivie, incitant beaucoup à réfléchir sur le sens de consensus. Deux ans plus tard, le Président de la CdP, Abdullah bin Hamad Al-Attiyah a clos la session par l'adoption de l'Amendement de Doha malgré le drapeau levé de la Russie. Cela a incité la Russie à exiger que le processus décisionnel soit inscrit à l'ordre du jour du SBI, ce qui a abouti à une impasse procédurale en juin dernier, lorsque le SBI n'a pas pu commencer ses travaux durant deux semaines. Suite à des consultations prolongées immédiatement avant la conférence de Varsovie, un nouveau point sur la prise de décision dans le processus relevant de la CCNUCC a été introduit à l'ordre du jour de la CdP, et des consultations informelles ouvertes à tous ont été lancées. Lors de ces consultations informelles, les Parties ont examiné les questions de procédure qui encadreront leurs discussions futures.

Bien qu'aucun résultat officiel sous la forme d'une décision de la CdP n'ait été atteint, la création d'une fenêtre destinée aux discussions de procédure est importante. Les Parties semblaient

être sur la même longueur d'onde concernant l'opportunité d'aborder le processus de prise de décision perçu par beaucoup comme vicié, et concernant la nécessité de « nettoyer la maison » avant Paris. La tâche semble ardue, toutefois, vu que de nombreuses questions ont été ajoutées à une liste de points dominée par un souci primordial de légitimité du processus.

Les inquiétudes entourant la transparence et l'inclusivité par rapport à l'efficacité et l'efficacité; les rôles du Président de la CdP, du Secrétariat et des Présidents; l'organisation d'un engagement de haut niveau ainsi que le processus d'obtention de résultats - tous remontant à Copenhague - hantent le processus de la CCNUCC depuis des années. Et bien que le Président de la CdP, Marcin Korolec, ait été salué pour sa conduite du processus de manière transparente et axée sur les Parties, les délégations de nombreux pays en développement ont été trop dispersées pour être en mesure de suivre efficacement l'ordre du jour chargé. Les longues nuits, également, ont continué à compromettre la transparence, l'efficacité et l'intégration, ce qui a conduit certains à se demander si les négociations de nuit constituaient la tactique de certaines Parties, et à s'interroger sur leur bonne foi.

Le fait d'éviter les accords d'ensemble a également engendré des discussions. Avec l'adoption du règlement intérieur nulle part en vue, les accords d'ensemble ont, dans le passé, constitué le moyen de parvenir à un consensus. Pourtant, les accords d'ensemble signifient souvent que les Parties sont obligées d'accepter des compromis sur des questions qui, si elles étaient prises indépendamment, ne seraient pas acceptées. Au cours de la plénière informelle de bilan le samedi matin, le Président de la CdP Korolec a laissé échapper un « accord d'ensemble », un commentaire surprenant, qu'il a retiré plus tard, quand le G-77/Chine et d'autres ont demandé l'assurance que chaque décision serait considérée telle quelle. D'autres Parties, cependant, semblaient plus à l'aise avec la formulation accord d'ensemble. Les résultats de plusieurs CdP menant à Varsovie ont été le résultat d'accords à prendre ou à laisser, et non d'approches de concessions de part et d'autre. Varsovie s'est montrée prudente sur ce front.

ADP: ARRÊT À MI-PARCOURS SUR LA ROUTE VERS NULLE PART?

L'attente principale concernant l'ADP à la CdP 19 était l'intensification des travaux sur le contenu de l'accord de 2015 et sur les résultats concrets concernant l'ambition à prévoir avant 2020, de façon à instiller la confiance que ce processus peut arriver à des résultats sur les deux fronts. Malgré tous les efforts déployés par les Co-Présidents, les résultats ont été maigres.

La tâche d'« élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties » en 2015 devant en vigueur en 2020, convenue à Durban, est devenue le test de la capacité de la CCNUCC à répondre à l'urgence des changements climatiques. Les progrès vers un nouvel accord

constituent une indication pour déterminer si la CCNUCC est toujours pertinente et capable d'adopter les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

À mi-parcours vers 2015, avec seulement deux années à parcourir, les Parties semblent loin d'atteindre leur objectif de compléter un texte de négociation à la CdP 20 à Lima.

Il semble que l'accord de 2015 est en train de devenir un arrangement purement « ascendant », ce qui signifie que les États définissent l'étendue et la nature de leurs contributions. Ce qui semble faire défaut, ce sont les engagements descendants et un mécanisme d'engagement et d'examen pour évaluer la mosaïque des contributions nationales et déterminer si elles représentent des réductions d'émissions assez importantes pour maintenir l'objectif de 2°C. La référence controversée aux « contributions définies au niveau national envisagées », qui ne préjugerait pas de leur nature juridique, a été présentée comme un amendement oral dans les dernières minutes de la plénière de clôture de l'ADP. Le terme « contributions », par opposition à « engagements », faisait l'objet d'une division entre les pays développés et certains pays en développement, en particulier les LMDC. Ceci a conduit à laisser des questions fondamentales, telles que la nature juridique de l'accord de 2015 et les moyens de différencier les engagements dans un accord « applicable à tous », en suspens.

La différenciation est également éludée dans la décision. Bon nombre de pays développés et plusieurs pays en développement se sont dits favorables à une discussion sur la façon dont la différenciation pourrait être reflétée dans l'accord de 2015, qui, selon le mandat de Durban, devrait être « applicable à tous ». Cependant, les LMDC hésitent à revenir sur cette question et arguent plutôt que tout futur accord devrait tenir compte de la distinction entre les pays visés à l'Annexe I et ceux qui n'y sont pas visés. Les pays en développement en faveur des discussions sur la différenciation, comme l'AILAC, estimaient que leurs voix ont été étouffées par la visibilité croissante des LMDC ainsi que par l'acrimonie manifeste entre l'UE et le Venezuela, qui est devenue une distraction pendant les derniers jours.

Le fait de réviser la différenciation dans l'accord de 2015 constitue l'une des principales demandes des pays développés. Compte tenu des changements fondamentaux dans l'économie mondiale depuis 1992, certains pays non visés à l'Annexe I, tels que la République de Corée, la Chine, le Brésil et l'Inde, sont maintenant des puissances économiques avec l'augmentation des émissions de GES qui y est associée. Pendant longtemps, leur argumentation pour maintenir la différenciation entre les pays visés à l'Annexe I et les pays qui n'y sont pas visés était enracinée dans leur niveau d'émissions par habitant, qui était beaucoup plus faible que celui des pays développés, et dans leur droit au développement durable. Aujourd'hui, la Chine, le plus grand émetteur mondial en termes absolus, se classe aussi à égalité avec l'Union européenne en terme d'émission par habitant, ce qui incite ceux qui sont ouverts à la différenciation à signaler la nécessité que l'accord de 2015 tienne compte des émissions actuelles et futures, vu que celles-ci représenteront les responsabilités historiques de demain.

En outre, plusieurs pays développés, tenus actuellement comme responsables historiques des concentrations atmosphériques de GES, doivent encore empoigner leur rôle de chef de file, comme en témoigne l'écart entre les minces engagements et la mise en œuvre des engagements, et les coupes nécessaires pour maintenir la hausse des températures en dessous de 2°C.

Pendant ce temps, l'ambition des efforts d'atténuation à prévoir avant 2020 a été lente à émerger. Seuls quatre pays, à savoir le Bangladesh, la Barbade, Maurice et les Émirats Arabes Unis, ont ratifié l'Amendement de Doha, dont l'entrée en vigueur requiert 144 ratifications. La Chine et l'UE ont annoncé leur intention de le ratifier, mais, même avec tous les États membres de l'UE compris, 110 autres ratifications sont nécessaires. Ainsi, tant que l'Amendement de Doha n'entrera pas en vigueur, les Parties ayant des engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions (QELRC) ne sont pas légalement tenues de les respecter. En outre, la deuxième période d'engagement ne couvre qu'environ 15% des émissions mondiales, ce qui rend impératif que d'autres pays contribuent à l'effort mondial d'atténuation dans le but d'atteindre l'objectif de température mondiale de 2°C. La décision de la CdP sur la « poursuite des travaux de la plate-forme de Durban » ne contient pas d'objectifs pour 2020, demandant seulement instamment aux États qui n'ont pas communiqué leurs objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, ou des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, de le faire. Elle prie instamment les pays développés « à mettre en œuvre sans délai » leurs objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie en vertu de la Convention, et leur QELRC pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, le cas échéant.

En fait, si tant est que cela soit possible, la CdP de Varsovie a vu diminuer le niveau d'ambition de réduction des émissions à prévoir avant 2020. Par exemple, le Japon, l'un des rares pays visés à l'Annexe I sans QELRC pour la deuxième période d'engagement, a annoncé sa nouvelle cible de réduction des émissions de GES au cours de la première semaine de la CdP. Le pays s'est engagé à réduire ses émissions de 3,8% par rapport à 2005 d'ici 2020, ce qui, si l'on considère 1990 comme année de base, résulte en une augmentation de 3,1%, alors que dans la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, le Japon devait réduire ses émissions de GES de 6% par rapport aux niveaux de 1990.

La CdP a également décidé d'intensifier l'examen technique des options à fort potentiel d'atténuation l'année prochaine, en s'appuyant sur un document technique brièvement examiné à la CdP 19. Ceci, cependant, est moins spécifique que la proposition de l'AOSIS d'établir un processus technique axé d'abord sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, couplé à des soumissions et à des engagements de haut niveau sur ces questions. La décision offre peu aux pays en développement quant à l'amélioration de l'ambition pré-2020 relative à la fourniture d'un soutien mis à part le fait de prier instamment les

pays développés à accroître l'appui en matière de technologie, de financement et de renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement d'accroître leur ambition d'atténuation.

Dans le cadre de l'ADP, la tâche de la CdP 19 était de montrer les progrès accomplis vers l'accord de 2015 et l'amélioration de l'ambition pré-2020, et de fournir l'assurance que la CCNUCC peut obtenir des résultats sur des mandats importants dans un court laps de temps. Sur ces deux fronts, les résultats se sont révélés insuffisants. En l'absence d'éléments potentiels précis pour l'accord de 2015, on peut se demander si, à ce stade, l'ADP est un tant soit peu proche d'un accord en 2015. Les progrès vers l'augmentation de l'ambition pré-2020 semblent retardés malgré les preuves croissantes et les appels à une action urgente. Sur la route de Lima, et à seulement deux ans de la date butoir d'un accord à Paris, les résultats de Varsovie laissent peu de place aux grands espoirs.

SUR LA ROUTE VERS NULLE PART?

En annonçant son jeûne volontaire, Naderev Saño a rappelé aux participants les nombreuses critiques adressées au processus de la CCNUCC, comme celle de constituer une « farce [et] un rassemblement annuel à forte émission de carbone de voyageurs fréquents inutiles ». Mais il a aussi essayé de raviver l'espoir que le processus peut réaliser son potentiel de « projet pour sauver la planète, sauver demain, aujourd'hui ». Ce qu'il n'a pas caractérisé, et qui gagne de plus en plus en pertinence, c'est le nombre croissant d'initiatives, de politiques et de programmes en dehors de la CCNUCC traitant activement des changements climatiques. Ceux-ci naissent souvent de la frustration des juridictions infranationales et des acteurs non étatiques face à l'absence de progrès dans le cadre de la CCNUCC. Dans certains cas, des gouvernements avides de progrès se sont tournés vers d'autres institutions internationales, comme le Protocole de Montréal, ou ont pris des mesures unilatérales. Plusieurs centaines de représentants de la société civile, même ceux habituellement engagés de manière constructive dans les négociations, se sont retirés de la CdP 19, démontrant leurs profondes réserves - aussi ressenties par d'autres - quant à la capacité de la CCNUCC à atteindre des résultats.

Le problème, cependant, n'est peut-être pas seulement l'imperfection du processus, mais aussi l'absence de volonté politique. Même un excellent processus échouera face à un manque de volonté politique d'aller de l'avant et de trouver une solution. Le prochain Sommet 2014 du Secrétaire général des Nations Unies sur le climat sera peut-être en mesure d'impulser l'engagement de haut niveau qui fait défaut depuis Copenhague dans le domaine des changements climatiques. Cet engagement risque d'ancrer les positions, mais pourrait aussi permettre de trouver un terrain d'entente qui est actuellement difficile à atteindre, mais qui sera nécessaire pour maintenir la pertinence de la CCNUCC. En fin de compte, la question est de savoir si les changements climatiques vont attendre la CCNUCC. Jusqu'à présent, les faits démontrent que la CCNUCC est loin derrière.

PROCHAINES RÉUNIONS

Conférence internationale sur les changements climatiques, l'eau et les catastrophes dans les régions montagneuses:

Cette conférence est organisée par la Société des hydrologues et météorologues (SOHAM-Népal). **dates:** 27-29 novembre 2013 **lieu:** Katmandou, Népal **contact:** M. Deepak Paudel, SOHAM Népal **téléphone:** 977-9841647398 **courriel:** sohamconference2013@gmail.com **www:** <http://www.soham.org.np/pdf/international-conference.pdf>

Troisième réunion de la sixième reconstitution du FEM:

La troisième réunion de la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6) doit avoir lieu en décembre 2013. Les représentants des pays donateurs, des pays bénéficiaires non-donateurs, de la société civile, des agences du FEM, du fiduciaire, du Groupe consultatif scientifique et technique (STAP), et du Bureau d'évaluation devraient y assister. **dates:** 10-12 décembre 2013 **lieu:** Paris, France **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **fax:** +1-202-522-3240 **courriel:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/events/third-replenishment-meeting>

Septième session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies (GTO) sur les Objectifs de développement durable:

La GTO-7 examinera: les villes et les établissements humains durables; le transport durable; la consommation et la production durables (y compris les produits chimiques et les déchets); et le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe. **dates:** 6-10 janvier 2014 **lieu:** Siège des Nations Unies, New York **contact:** Direction du développement durable des Nations Unies **téléphone:** +1-212-963-8102 **fax:** +1-212-963-4260 **courriel:** dsd@un.org **www:** <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>

Sommet ministériel de GEO (Groupe sur l'observation de la terre):

La session plénière de GEO-X et le Sommet ministériel de Genève de GEO auront lieu à Genève. L'adhésion à GEO est ouverte à tous les États membres de l'ONU et à la Commission européenne. L'adhésion à GEO est subordonnée à l'approbation officielle du plan de mise en œuvre décennal de GEOSS, et tous les membres appartiennent à un caucus régional. **dates:** 12-17 janvier 2014 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat de GEO **téléphone:** +41-22-730-8505 **fax:** +41-22-730-8520 **courriel:** secretariat@geosec.org **www:** <http://www.earthobservations.org/>

Quatrième session de l'Assemblée de l'IRENA: La quatrième session de l'Assemblée de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), l'organe directeur suprême de l'IRENA, précèdera immédiatement le Sommet mondial des énergies du futur (SMEF), le Sommet international de l'eau (SIE) 2014, et EcoWASTE 2014, qui constituent ensemble la Semaine de développement durable d'Abu Dhabi (ADSW 2014). **dates:** 18-19 janvier 2014 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats

Arabes Unis **contact:** Secrétariat de l'IRENA **téléphone:** +971-2-417-9000 **courriel:** secretariat@irena.org **www:** <http://www.irena.org/>

Sommet mondial des Énergies du futur 2014: Le Sommet mondial des Énergies du Futur (SMEF) 2014 présentera un certain nombre d'événements liés à l'énergie renouvelable, y compris une conférence, une exposition, le « Village projet et financement » et le « programme Jeunes leaders de l'avenir énergétique ». Organisé par Masdar, la société d'énergie renouvelable d'Abu Dhabi, des décideurs internationaux, des experts de l'industrie, des investisseurs et des médias participeront à l'événement et discuteront des solutions pratiques et durables aux défis énergétiques futurs. **dates:** 20-22 janvier 2014 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis **contact:** Sheila Baranda **téléphone:** +971-2-409-0302 **courriel:** sheila.baranda@reedexpo.ae **www:** <http://www.worldfutureenergysummit.com/>

Conférence internationale des emplois liés aux énergies renouvelables: L'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA) organise cet événement en parallèle de Sommet mondial des énergies du Futur. La conférence se penchera sur la façon dont le secteur des énergies renouvelables est devenu un employeur important disposant d'un potentiel pour créer des millions d'autres emplois à travers le monde dans les années à venir. Elle sera l'occasion pour les experts et les décideurs de partager leurs connaissances, expérience et meilleures pratiques en matière de création d'emplois relatives aux énergies renouvelables. Elle se penchera également sur les tendances et les dynamiques caractérisant la création d'emplois relatifs aux énergies renouvelables et sur l'environnement politique et économique nécessaire pour maximiser le potentiel de création d'emplois. **date:** 21 janvier 2014 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis **contact:** Secrétariat de l'IRENA **courriel:** ireValue@irena.org **www:** http://irevalue.irena.org/event_detail.aspx?id=2

5^e Sommet biennal C40 des maires: Le Group C40 Cities Climate Leadership (C40) est l'hôte de ce sommet de trois jours convoquant les maires des plus grandes villes du monde de concert avec des centaines de dirigeants urbains et de chefs de file en matière de changements climatiques pour une série de tables rondes et de séances de travail axées sur l'évaluation des gaz à effet de serre et l'adaptation au climat. Inauguré en 2005, C40 est un réseau de villes à travers le monde qui cherche à prendre des mesures locales concrètes en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets. **dates:** 4-6 février 2014 **lieu:** Johannesburg, Afrique du Sud **contact:** Linda Phalatse **téléphone:** +27-11-587-4251 ou +27-83-544-0998 **courriel:** contact@c40.org **www:** <http://c40summitjohannesburg.org/>

Sixième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat: La sixième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat (FVC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques (CCNUCC) aura lieu en Indonésie. **dates:** 19-21 février 2014 **lieu:** Indonésie **contact:** Secrétariat du Fonds vert pour le climat **téléphone:** +49 228 815-1371 **fax:** +49-228-815-0349 **courriel:** isecretariat@gcfund.net **www:** <http://gcfund.net/>

Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée: L'ADP se réunira pour la quatrième partie de sa deuxième session, en mars 2014. **dates:** 10-14 mars 2014 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int>

Conférence sur les forêts d'Asie: Paysages durables pour une croissance verte dans l'ASEAN: Cette conférence, organisée par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) dans le cadre de la célébration mondiale de la Journée internationale des forêts, discutera des paysages forestiers durables au sein des efforts de développement durable post-2015 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La conférence mettra l'accent sur la gouvernance, le commerce et l'investissement afin de gérer les forêts au service de bénéfices verts, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ses effets, d'un développement énergétique et à faible émission de carbone, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. **dates:** 20-21 mars 2014 **lieu:** Jakarta, Indonésie **contact:** Adinda Hasan, Agent régional des communications, CIFOR **téléphone:** +62-(0)-811-860-9338 **courriel:** a.hasan@cgiar.org **www:** <http://www.cifor.org/forestsasia>

10^e session du GTII du GIEC et GIEC-38: Le GTII du GIEC se réunira pour approuver et accepter la contribution du GTII au RE5. Le GTII évalue la vulnérabilité des systèmes socioéconomiques et naturels face aux changements climatiques, les conséquences négatives et positives des changements climatiques, et les options pour s'y adapter. Ensuite, le GIEC-38 se réunira pour approuver la contribution du GTII au RE5. **dates:** 25-29 mars 2014 **lieu:** Yokohama, Japon **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **fax:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

12^e session du GTIII du GIEC et GIEC-39: Le GTII du GIEC se réunira pour approuver et accepter la contribution du GTIII au RE5. Le GTIII centrera ses efforts sur l'atténuation des changements climatiques. Ensuite, le GIEC-39 se réunira pour approuver le rapport du GTIII. **dates:** 7-13 avril 2014 **lieu:** Berlin, Allemagne **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **fax:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

Troisième conférence internationale sur l'adaptation aux changements climatiques: Cette Conférence intitulée « Conférence 2014 sur l'avenir de l'adaptation » constituera le lien entre la communauté des chercheurs et les utilisateurs de l'information sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et mondiale. **dates:** 12-16 mai 2014

lieu: Fortaleza, Brésil **contact:** Secrétariat du PNUE
courriel: adaptationfutures2014@inpe.br **www:** http://
 adaptationfutures2014.ccst.inpe.br/

46^e Réunion du Conseil du FEM et Assemblée du FEM:

L'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) se tiendra immédiatement après la 46^e Réunion du Conseil du FEM au Mexique. La consultation des OSC, le Conseil du FEM et les réunions du Conseil du PMA/FSCC se réuniront du 25 au 27 mai, la réunion du Conseil débutant le 25 mai et se chevauchant pour une demi-journée, le 27 mai, avec la consultation des OSC. L'Assemblée se réunira du 28 au 30 mai. L'ensemble des 183 pays membres, y compris le Sud-Soudan, le plus récent membre du FEM, se réunira pour l'Assemblée.

dates: 25-30 mai 2014 **lieu:** Cancún, Mexique **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **fax:** +1-202-522-3240 **courriel:** secretariat@thegef.org **www:** http://www.thegef.org/gef/5th_assembly

40^e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC: La SBI 40 et la SBSTA 40 se réuniront en juin 2014. **dates:** 4-15 juin 2014 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://unfccc.int

Sommet 2014 sur le climat: Cet événement est organisé par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, dans le but de mobiliser la volonté politique pour un accord juridique ambitieux à travers le processus de la CCNUCC. **date:** 23 septembre 2014 **lieu:** Siège des Nations Unies, New York, États-Unis **www:** http://www.un.org/climatechange/summit2014/

CdP 12 à la CDB: La CdP 12 à la Convention sur la diversité biologique se livrera à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi. Le thème de la réunion sera « la biodiversité pour un développement durable ». La Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques précèdera immédiatement la CdP 12. **dates:** 6-17 octobre 2014 **lieu:** Pyeongchang, République de Corée **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** http://www.cbd.int/meetings/

GIEC-40: Cette réunion du GIEC aura pour objectif l'adoption du RYS du RE5 et l'approbation de son SPM. **dates:** 27-31 octobre 2014 **lieu:** Copenhague, Danemark **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **fax:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** http://www.ipcc.ch/

CdP 20 à la CCNUCC et CMP 10: La 20^e session de la CdP (CdP 20) à la CCNUCC et de la 10^e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto aura lieu à Lima, Pérou. **dates:** 1-12 décembre 2014 **lieu:** Lima, Pérou **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://unfccc.int

Les comptes rendus des autres réunions et mises à jour sont disponibles à l'adresse: <http://climate-l.iisd.org/>

GLOSSAIRE

AC	Application conjointe
ADP	Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée
AILAC	Association des États indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
BASIC	Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CDP	Conférence des Parties
CET	Comité exécutif de la technologie
CMP	CdP siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
CPF	Comité permanent sur le financement
CRTC	Centre et Réseau des technologies climatiques
CTC	Centre des technologies climatiques
DPI	Droits de propriété intellectuelle
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FLT	Financement à long terme
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LEG	Groupe d'experts des PMA
LMDC	Pays en développement aux vues similaires
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRV	Mesure, notification et vérification
PAB	Plan d'action de Bali
PAN	Plans d'adaptation nationaux
PMA	Pays les moins avancés
QELRC	Engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions
RCMD	Responsabilités communes mais différenciées
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation dans les pays en développement, et rôle de la conservation
SB	Organe subsidiaire
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
URCE	Unité de réduction certifiée des émissions
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie